

DEUX CENT QUATORZIÈME JOURNÉE.

Jeudi 29 août 1946.

Audience du matin.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, au moment où l'audience a été levée hier, je m'occupais de quelques points de la plaidoirie du Dr Klefisch. Je poursuis mes explications sur ce sujet :

Le Dr Klefisch et tous les avocats de la Défense ont beaucoup insisté sur les graves conséquences qui résulteront pour les personnes touchées par la déclaration de culpabilité, non seulement pour ceux contre lesquels des poursuites ultérieures peuvent être exercées, mais aussi pour les autres. Il est dit « que la flétrissure infligée aux membres des organisations déclarées criminelles » serait indélébile... Des millions de membres des organisations déclarées criminelles resteraient marqués du sceau de l'infamie pour le reste de leur vie. On les montrerait du doigt en disant : « Regarde, voilà un criminel SA ». Mais s'ils sont coupables, s'ils ont secondé et aidé un système qui a conduit à jeter le monde dans la guerre, faire revivre les horreurs de l'esclavage, de la persécution et des exécutions en masse, ne doivent-ils pas être ainsi flétris ? Ce ne peut être de l'injustice : c'est moins — infiniment moins — qu'ils ne méritent. C'est le seul espoir pour l'Allemagne et le monde que son peuple se rende compte et se repente de sa responsabilité pour ce qui est arrivé. Le Dr Servatius vous a demandé d'excuser les Ortsgruppenleiter parce qu'ils étaient membres de la petite bourgeoisie qui manquait d'expérience politique. Se peut-il réellement que seuls les milieux supérieurs de la nation allemande puissent reconnaître une guerre d'agression faite en vue de dominer le monde, d'établir l'esclavage, le meurtre et la persécution, comme des crimes ?

Cependant, il y a peut-être plus de vérité dans ceci qu'on n'ose le penser. Vous venez de voir et d'entendre de nombreux témoins qui — certains de leur propre aveu — ont été eux-mêmes intimement mêlés à des crimes hideux. Avez-vous pu discerner un sentiment de culpabilité de honte ou de repentir ? C'est toujours celui qui a donné les ordres qui est à blâmer, jamais celui qui a mis ces ordres à exécution. C'est toujours quelque autre organisme de l'État qui est responsable : aider cet État et coopérer avec ces organismes n'entraîne pas la critique. Si c'est ce que pensent ces gens

aujourd'hui, aucun besoin plus pressant, aucune honte ne sont nécessaires pour déclarer criminels ces coupables.

J'ai l'intention de discuter les données des preuves qui concernent ces trois organisations pour lesquelles la Délégation britannique a pris une responsabilité particulière et qui, suivant la thèse des quatre Ministères Publics, sont criminelles. Mais avant de m'occuper de ce point, je pense que le Tribunal acceptera que je fasse une ou deux remarques générales sur la défense qui a été présentée en faveur de ces organisations. En faisant allusion aux paroles du Dr Böhm, je tiens à expliquer que personne ne pourra dire que toute facilité ne leur a pas été donnée pour leur défense. Une procédure très minutieuse a été élaborée pour obtenir et placer devant vous leur témoignage. 102 témoins ont été entendus par vos commissaires, témoins choisis par la Défense parmi plusieurs milliers de membres de ces organisations qu'on avait sous la main. Vous avez les procès-verbaux de leurs dépositions. Parmi ces témoins, la Défense en a choisi vingt qui ont témoigné devant ce Tribunal et que vous avez vus et entendus vous-mêmes. En plus de ce témoignage oral, on vous a également soumis la teneur de pas moins de 136.213 affidavits pour les SS, 155.000 pour les chefs politiques, 2.000 pour la Gestapo, 10.000 pour les SA et 7.000 pour le SD, ce qui fait un total de 310.213. On a également présenté à vos commissaires, soit en résumé soit en entier, 1.809 autres affidavits dont la plus grande partie se trouve maintenant dans le procès-verbal des débats des commissaires. En présence de ces faits, le témoignage présenté par presque tous les témoins appelés à comparaître devant les commissaires est inexact. Vous avez vous-mêmes vu et entendu quelques-uns d'entre eux, choisis par la Défense probablement parce qu'on pensait qu'ils étaient les plus sûrs et les plus susceptibles de vous impressionner. Leur témoignage n'est pas meilleur.

Vous vous rappelez Sievers, témoin des SS, qui nia avoir connu les expériences faites sur les êtres humains et y avoir participé et auquel on a présenté un dossier de sa propre correspondance qui le condamne formellement.

Le témoin Morgen a décrit le music-hall, le cinéma, la bibliothèque et autres agréments de Buchenwald. Dachau, a-t-il dit, était un camp de repos.

Brill, qui servit comme Obersturmbannführer dans la division SS Leibstandarte de juin à août 1941 sur le front Est, ne savait rien des Einsatzgruppen, du massacre des Juifs dans les territoires de l'Est ou du traitement infligé aux populations de Pologne et de Russie, emmenées en captivité pour le travail forcé. Les conditions étaient-elles tellement différentes en juin de ce qu'elles avaient été

deux mois auparavant, quand Himmler avait dit à tous les officiers de cette division :

« Les membres des Waffen SS pensent très souvent à la déportation de ces gens-ci. Cela me vient à la pensée aujourd'hui lorsque je vois le travail très délicat accompli ici par la Sûreté aidée de vos hommes qui lui ont été d'un puissant secours. Exactement la même chose s'est passée en Pologne par une température de 40° au-dessous de zéro, où nous devions en transporter des milliers, des dizaines de milliers, des centaines de milliers ; où nous devions avoir la dureté — vous devez écouter ceci mais aussi l'oublier immédiatement — de fusiller des milliers de Polonais influents. »

Le général Hauser, qui fut commandant de la division SS « Das Reich » et, par la suite, commandant d'un corps, d'une armée et d'un groupe d'armées, ne savait rien des atrocités commises par les SS. Il n'avait jamais entendu parler du massacre de Lidice.

Le Gauleiter Hoffmann, qui a déposé devant votre commission pour essayer d'expliquer son ordre du 25 février 1945 encourageant le lynchage des pilotes alliés, dit que l'ordre « glissa » de son poste de commandement après qu'il eût refusé de publier le projet que lui avait soumis son officier d'État-Major.

Hupfauer, du Front du Travail allemand, qui surveillait le travail de cette organisation à Essen pendant la dernière partie de la guerre et était personnellement responsable de la transmission des ordres de Himmler en vue d'assurer « la discipline et le rendement des travailleurs étrangers », a nié avoir eu connaissance du traitement brutal des travailleurs forcés.

Rathcke, cité devant votre commission pour les SA, a décrit comment « au printemps 1933, les SA de toutes les localités se rendaient en masse à l'église ».

Schneider, autre chef politique, âgé de cinquante-cinq ans, cité devant votre commission, nia avoir jamais entendu parler du boycottage d'avril 1933.

Best, le négrier du Danemark, témoigna devant vous pour la Gestapo. Après avoir vu les documents qui lui furent présentés au cours du contre-interrogatoire, pouvez-vous croire un seul mot de ce qu'il a dit ?

Des exemples de témoignages de cette sorte pourraient être tirés du procès-verbal pour presque tous les témoins qui ont été cités pour défendre ces organisations.

Considérons ce témoignage sous un autre angle. Nous savons que des « manifestations » furent organisées et réalisées dans tout le Reich, contre les Juifs, dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, au cours desquelles trente-cinq Juifs furent assassinés, 20.000 arrêtés

et incarcérés sans avoir commis d'autres crimes que celui d'être Juifs; nous savons que 177 synagogues furent détruites par le feu ou démolies, que 7.500 magasins furent détruits et que le montant des dommages causés par bris de vitres seulement s'élevait à 6.000.000 de Reichsmark. Le tribunal suprême du Parti rapporta même ce qui suit :

« Le public, jusqu'au dernier homme, se rend compte que les attaques politiques comme celles du 9 novembre furent organisées et dirigées par le Parti, qu'on l'admette ou non. Quand toutes les synagogues brûlent en une nuit, ce ne peut être l'œuvre que du Parti. »

« Qu'on l'admette ou non ! » Pouvez-vous trouver, parmi les 102 témoins qui ont été cités au nom des organisations du Parti, un seul homme qui soit prêt à l'admettre, ou quoi que ce soit qui ressemble à un aveu ? Pouvez-vous trouver un mot d'aveu dans les affidavits qui ont été soumis par plus de 312.000 membres de ces organisations du Parti ? Si ce n'étaient pas les chefs politiques, si ce n'étaient pas les SA ou les SS, si ce n'était pas la Gestapo ou le SD, qui, au nom du bon sens, organisa et dirigea ces manifestations ?

Nous savons qu'on utilisait des travailleurs forcés et qu'on les maltraitait brutalement dans toute l'Allemagne. Nous savons qu'en 1943 il devint même nécessaire — nécessaire uniquement pour accroître la production et non pour des raisons d'humanité — de modifier « le traitement des travailleurs de l'Est appliqué jusqu'alors » et la chancellerie du Parti et le RSHA durent ordonner à tous les chefs politiques, jusqu'aux Ortsgruppenleiter et probablement à tous les postes du SD et de la Gestapo, « de cesser les injustices, les insultes, les fourberies, les mauvais traitements, etc. Les châtiments corporels sont interdits. » PS-205 (GB-538).

Mais pouvez-vous trouver un seul individu, parmi les 102 témoins et les personnes qui ont confirmé leur affidavit sous la foi du serment, qui ait vu ou entendu parler des mauvais traitements infligés aux travailleurs étrangers, à l'exception d'un ou deux exemples exceptionnels ?

Tous ont présenté les mêmes témoignages. On leur demande s'ils savaient quelque chose de la persécution et de l'anéantissement des Juifs, de la terreur provoquée par la Gestapo, des atrocités commises dans les camps de concentration, des mauvais traitements des travailleurs forcés, de l'intention de faire une guerre d'agression et de sa préparation, de l'assassinat de braves soldats, marins et aviateurs. Et ils répondent par « un éternel non ». Vous pouvez vous souvenir des paroles d'un grand Irlandais : « Le faux a un éternel printemps ».

Passons à l'examen des trois organisations contre lesquelles je suis chargé de requérir: le Corps des chefs politiques, les SA et les SS.

Les avocats et les témoins de la Défense ont fait ressortir certains arguments d'ordre général qu'il convient de mentionner avant de s'occuper des preuves.

On prétend que les Zellenleiter et Blockleiter ne doivent pas être compris dans les chefs politiques, qu'ils n'ont jamais été regardés comme tels et n'avaient ni autorité ni fonctions politiques, qu'ils étaient subordonnés au personnel de l'Ortsgruppe, que le Ministère Public a consenti à exclure de l'Accusation, qu'ils étaient complètement sans importance et, en pratique, un peu moins que le garçon de course de leur Ortsgruppenleiter.

Nous prétendons qu'il y a des preuves accablantes du fait qu'il n'en était pas ainsi. Quand vous examinez les témoignages, vous les trouvez impliqués dans les activités criminelles de diverses natures. Je vous demanderai de garder particulièrement présent à l'esprit que c'était le processus normal dans le Corps des chefs politiques de ne rien transmettre par écrit au-dessous du rang d'Ortsgruppenleiter. Le livre d'organisation du Parti prescrivait:

«En principe, le Blockleiter réglera ses affaires officielles verbalement, il recevra les messages verbalement et les transmettra de la même façon. La correspondance ne sera utilisée qu'en cas de nécessité absolue et lorsque ce sera possible.» Le témoin Meyer-Wendeborn a confirmé que cela se passait bien ainsi en pratique:

«Entre les Blockleiter et Zellenleiter d'un côté, et les Ortsgruppenleiter et le personnel d'un autre côté, il ne devait pas y avoir d'instructions écrites afin de ne pas donner trop de travail à ces gens de rang ou de position inférieure.»

Étant donné cela, vous pouvez, à juste titre, trouver remarquable que nous ayons pu découvrir tant de documents écrits, comme nous en avons, qui impliquent directement les Zellenleiter et Blockleiter. En traitant de la question des preuves, j'attirerai votre attention sur ces documents. Mais je voudrais aussi insister sur l'autre preuve que vous avez du rôle d'une importance capitale joué par les Zellenleiter et Blockleiter.

On a soutenu qu'ils n'étaient pas Hoheitsträger comme le suggère le Ministère Public, et différents documents ont été présentés par la Défense à l'appui de cette affirmation. Que ce soit vrai ou faux, cela n'a guère d'importance. Vous vous souviendrez qu'ils sont compris en tant que Hoheitsträger dans le livre d'organisation du Parti qui dit:

«Parmi les chefs politiques, les détenteurs de la souveraineté occupent une position spéciale.»

On répond que le livre d'organisation est inexact. On dit la même chose du journal *Le SA*, publication également gênante pour les membres des SA. Y a-t-il une publication officielle quelconque, publiée par les éditeurs officiels du Parti, qui soit exacte ?

Le fait est que sous quelque titre qu'ils aient pu être connus, les Zellenleiter et Blockleiter ont formé la base essentielle de tout le système du Parti. Le Gauleiter Kaufmann a admis que « les Blockleiter et Zellenleiter étaient les organes exécutifs des Ortsgruppenleiter ». On demanda au Zellenleiter Schneider :

« Seriez-vous d'accord avec moi pour dire que, sans les Zellenleiter et les Blockleiter, les Ortsgruppenleiter n'auraient jamais pu exécuter les tâches qu'ils avaient à accomplir ? »

Et il répondit :

« Oui, c'est exact. »

Ils étaient bien plus que les garçons de course qu'ils prétendent maintenant avoir été. Hirth a déclaré que seules les personnes « sur lesquelles on pouvait entièrement compter du point de vue politique » étaient nommées soit hauts fonctionnaires dans les Gaue, Kreise et Ortsgruppen ou Zellenleiter ou Blockleiter et que ceux qui occupaient les postes de Zellenleiter et Blockleiter semblaient être les soutiens du parti nazi. Le témoignage montre la nature de la tâche qui leur était confiée, qui impliquait la responsabilité d'aider à la formation du « jugement politique » des habitants de leur zone. On a prétendu que les chefs politiques — particulièrement en temps de guerre — étaient contraints, contre leur gré, d'assurer leurs fonctions. Mais toute la base du système était le service volontaire, payé ou non payé, et ceci est confirmé par leur propre témoin Meyer-Wendeborn. Laissez-moi citer son contre-interrogatoire fait devant la commission :

« Question. — Puis-je en déduire que ces chefs politiques occupaient tous volontairement leurs postes ? »

« Réponse. — Oui. »

« Question. — Et cela s'applique aussi, n'est-ce pas, aux Zellenleiter et Blockleiter ? »

« Réponse. — Les Zellenleiter et Blockleiter étaient nommés par l'Ortsgruppenleiter après entretien avec ses collaborateurs. Cependant, si quelqu'un ne se sentait pas à la hauteur de la tâche ou était incapable de faire le travail ou n'en avait pas le temps, nous en cherchions un autre. »

« Question. — Et il dépendait uniquement des Zellenleiter et Blockleiter d'accepter ou non le poste ? »

« Réponse. — Oui. »

Si l'on a exercé une pression sur quelques-uns comme l'insinue le témoin Hirth, cela n'a pu avoir lieu que dans des cas très exceptionnels. Si l'on exigeait des titulaires de ces postes qu'ils fussent « complètement dignes de confiance du point de vue politique », il serait singulier de trouver parmi eux de nombreux adversaires du Parti obligés d'agir contre leur gré.

On a dit également qu'à la différence de ce qui se passait en temps de paix, leur nomination n'était pas confirmée, qu'on ne leur faisait prêter serment qu'à intervalles irréguliers et qu'ils ne recevaient pas d'uniformes, qu'ils n'étaient pas, selon les termes du Ministère Public, « d'après la terminologie nazie courante, chefs politiques d'un grade ou rang quelconque ».

Je prétends qu'il ne peut y avoir aucun fond dans un tel argument. Ils accomplissaient les mêmes tâches, étaient considérés comme les mêmes fonctionnaires et avaient la même autorité et la même influence que les autres.

On prétend qu'il n'existait aucun « corps » ou organisation de chefs politiques, mais ces témoignages montrent que les Politische Leiter de toutes classes formaient un corps fermé et bien déterminé. Ils sont indiqués comme « un corps » dans le livre d'organisation. Ils avaient ensemble un but commun : « Imprégner complètement la nation allemande de l'esprit national-socialiste ». Ils avaient le même uniforme. Ils recevaient la même carte d'identité, la même pour eux tous, mais différente de celle du reste de la population.

Ils prêtaient un serment commun à leurs chefs chaque année :

« Je jure fidélité éternelle à Adolf Hitler. Je lui jure obéissance sans condition ainsi qu'aux chefs nommés par lui. »

Et ainsi que le livre d'organisation le dit de chacun d'eux : « Le chef politique est indissolublement lié à l'idéologie et à l'organisation de la NSDAP ».

Je désirerais donner un mot d'explication sur une autre question. Il a été prétendu par la Défense qu'un grand nombre d'Amtsleiter du personnel des divers Hoheitsträger ne devraient être compris dans aucune déclaration de criminalité que vous prononcerez contre le Corps des chefs politiques. De même qu'on déclarait les Blockleiter des innocents, des messagers inoffensifs, de même façon aussi on prétend que ces Amtsleiter étaient d'inoffensifs et innocents conseillers experts de leurs Gauleiter, Kreisleiter ou Ortsgruppenleiter respectifs. Ils peuvent avoir été d'adroits conseillers, mais ils étaient bien autre chose et n'étaient certainement ni innocents, ni inoffensifs. Ils étaient régulièrement nommés chefs politiques; c'étaient des personnes qui étaient « tout à fait dignes de confiance en matière politique » et des soutiens du parti

nazi. Comme les Hoheitsträger eux-mêmes, tous prêtaient leur serment annuel de fidélité qui les engageait à une obéissance aveugle envers leur Führer. Bien qu'ils reçussent, naturellement, du service de l'État auquel ils appartenaient, les ordres concernant leur domaine particulier d'activité, tous étaient, néanmoins, soumis aux ordres de leur Hoheitsträger pour toutes les questions politiques et toutes les questions de discipline du Parti. Vous pouvez penser que ces hommes exerçaient une influence aussi dangereuse que celle de n'importe quel autre chef politique, parce qu'entre eux, ils avaient des relations étroites avec toutes les classes de la société et toutes les professions et industries. Nous n'avons pas de documents impliquant directement chaque catégorie de ces gens qu'on appelait chefs politiques, non politiques, mais une grande partie d'entre eux sont directement impliqués par les documents que vous avez vus. Je ne les énumérerai pas maintenant. J'attirerai votre attention sur eux lorsque je discuterai les preuves. Le Ministère Public pense que de ces preuves et des preuves générales sur la situation en Allemagne et sur l'influence des chefs politiques, vous avez le droit et êtes vraiment obligés de reconnaître que, si le but et les activités de cette organisation étaient criminels, alors chaque membre du personnel du Gau, du Kreis et des Ortsgruppen devrait être compris dans l'Accusation. Ne croyez pas, parce que nous avons délibérément exclu les membres appartenant au personnel de l'Ortsgruppenleiter, que nous avons agi ainsi en raison de leur innocence. Cette décision a été prise pour des raisons de convenance plutôt que pour d'autres raisons et il se peut bien que cette décision soit une erreur.

Il a été suggéré par la Défense qu'il y avait, dans les différentes organisations du Parti telles que DAF, NSV, les organisations d'étudiants et de femmes, des chefs qui étaient également connus sous la désignation de chefs politiques. Ils auraient été 1.500.000. Permettez-moi de souligner une fois de plus que si de tels chefs politiques ont existé, le Ministère Public ne cherche pas à obtenir une déclaration de criminalité contre eux. Nous n'englobons que les Reichsleiter, Gauleiter, Kreisleiter, Ortsgruppenleiter ainsi que les Amtsleiter ou chefs des bureaux des états-majors de la Reichsleitung, de la Gauleitung et de la Kreisleitung. Ce sont les chefs politiques dont l'organisation était basée sur la géographie et qui étaient responsables du contrôle politique du peuple ainsi que de l'exécution et de l'administration de la politique nazie. Tous les autres sont exclus.

Vous avez une liste qui vous montre les chiffres des intéressés. D'après le livre d'organisation du Parti, ils se montent pour 1943 à 600.000. La Défense prétend que ce chiffre ne permet aucun remplacement et que le nombre total de tous ceux qui, à un moment

quelconque, ont occupé ces postes, est beaucoup plus grand. A ce propos, je fais deux remarques. D'abord, les chiffres mentionnés dans le livre d'organisation indiquent le personnel maximum autorisé pour chaque Gau et Kreis. En pratique, tous ces postes n'étaient pas occupés dans les districts urbains; il n'y avait pas d'Amt agricole; dans les Gaue où il n'y avait pas d'université, il n'existait pas d'Amtsleiter politique pour les professeurs d'universités. Ensuite, le chiffre de 1943, 600.000, comprend les chefs politiques de neuf Gaue étrangers, six autrichiens, deux polonais, et un dans le Sudetenland: aucun n'avait existé avant 1938; de telle sorte que, pendant les cinq premières années du régime nazi, le nombre total possible de chefs politiques dut être considérablement inférieur à 600.000. L'extrait de la brochure *Der Hoheitsträger* soumis par la Défense illustre l'accroissement qui se produisit chez les seuls Hoheitsträger entre 1935 et 1939; les chiffres passèrent de 291.671 à 581.650. Étant donné ces considérations, nous prétendons que, compte tenu des remplacements, le nombre total des personnes qui occupèrent à un moment quelconque ces postes dans le Corps des chefs politiques que nous englobons en vue d'une déclaration de criminalité ne peut avoir dépassé de beaucoup le chiffre de 600.000 que nous avons indiqué. Et ce sont ces hommes et ces femmes qui ont constitué le noyau même du national-socialisme qui a conduit les 48.000.000 de votants d'Allemagne dans la voie et à la fin que nous avons vues.

Examinons les preuves apportées contre eux d'après les principaux chapitres. Nous y verrons non seulement comment ils participèrent eux-mêmes directement au crime, mais aussi comment ils aidèrent activement et en connaissance de cause les autres organisations et coopérèrent avec elles à l'accomplissement de leur but criminel commun.

Bormann, écrivant aux Gauleiter en juin 1941, déclarait: «Pour la première fois dans l'Histoire de l'Allemagne, le Führer a en mains la direction consciente et absolue du peuple». D-75 (USA-348).

Les témoignages sur l'activité des chefs politiques pendant les élections de 1936 et de 1938 nous montrent l'une des manières dont le Corps des dirigeants aida à mettre la direction du peuple entre les mains du Führer et nous montrent la participation des chefs politiques de tout rang.

Nous avons le dossier complet du Kreis d'Erfurt, en Thuringe, sur le plébiscite de 1938. Les Stützpunktleiter devaient signaler d'avance toutes les personnes de leur district dont ils pouvaient supposer avec certitude qu'elles voteraient «non». Les ordres furent donnés par le SD à la fois aux Stützpunktleiter et aux spécialistes du service de sécurité. Les chefs de section devaient, autant que possible, aider les Stützpunktleiter locaux. La Défense a expliqué

que les Stützpunktleiter dont il était question dans ce dossier étaient les Stützpunktleiter du SD et non de la Direction politique. Même si vous acceptez cette explication, cela ne change rien car il était expressément indiqué que toute l'affaire devait être menée avec la collaboration très étroite des Orstgruppenleiter du Parti. Les chefs politiques pouvaient difficilement avoir quelques doutes sur ce qui était réservé aux personnes qu'ils signalaient quand les ordres contiennent le paragraphe significatif :

« L'énorme responsabilité qui incombe aux Stützpunktleiter, en particulier pour cette dénonciation, est soulignée une fois de plus. Les Stützpunktleiter doivent clairement comprendre les conséquences qui sont possibles pour les personnes qu'ils signalent dans leur rapport. »

Le Tribunal se rappellera les rapports fournis par le SD après le plébiscite qui indiquaient les moyens par lesquels les bulletins de vote des personnes suspectes avaient été vérifiés avec du lait écrémé et des machines à écrire aux caractères incolores. Vous vous rappellerez également les méthodes employées pour obliger les adhérents douteux au Parti à voter : « La femme du Juif Bielschowski qui a été traînée juste avant l'heure de la clôture a voté « non », comme on peut le prouver.

« On dut demander encore au manœuvre Otto Wiegand de voter le jour des élections et il ne vota finalement que sous la contrainte... »

« Le mari... vota. Sans aucun doute, il ne le fit que par crainte d'une nouvelle arrestation. » (D-902).

Et voici encore ce qui est peut-être l'un des plus terribles documents de tout ce Procès :

« Le témoin de Jéhovah, Robert Siering, et sa femme, déposèrent leurs votes après que la Police de Griefstedt les eût tous les deux avertis que leur devoir était de voter, en les menaçant de leur enlever leur enfant en cas de non-participation. » (D-897).

Personne ne peut prétendre que ces choses ne se passaient qu'à Erfurt. Dans le Gau de Coblenche, le Kreisgeschäftsführer de Kochem « où un contrôle de surveillance avait été ordonné dans plusieurs Ortsgruppen », affirma au SD que c'était surtout des femmes qui avaient voté « non » ou émis un vote nul. R-142 (USA-481).

A Rottenburg, le Parti procéda à des manifestations contre l'évêque qui avait refusé de voter, manifestations que M. le juge Jackson a si brillamment décrites dans son exposé introductif.

Ce ne fut pas seulement lors du plébiscite de 1938 que les chefs politiques furent actifs. On se rappellera qu'à Brême, les Kreisleiter, Ortsgruppenleiter et Stützpunktleiter eurent à fournir des

rapports sur tous les fonctionnaires qui n'avaient pas voté lors des élections du 29 mars 1936.

Le Dr Servatius écarte ces témoignages avec un commentaire sans la moindre preuve à l'appui. Il dit :

« On sait que l'organisme principal du Parti n'entra nullement en jeu. Il y eut seulement des mesures individuelles prises par d'autres organismes. On ne saurait conclure de ce fait à aucune pratique courante ni à aucune connaissance générale. »

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage.

Le contrôle et la surveillance du peuple allemand rentraient aussi bien dans les fonctions des chefs politiques que dans celles du SD et de la Gestapo. De tous les chefs politiques, les Blockleiter étaient les plus importants dans ce but. Ils gardaient leurs fiches pour tous les chefs de famille, fiches qui constituaient la base du « jugement politique », que les Blockleiter, Zellenleiter et Ortsgruppenleiter, en coopération mutuelle, devaient prononcer. A plusieurs reprises, la Défense tant devant la commission que devant le Tribunal s'est élevée contre la suggestion qu'elle a repoussée que les Blockleiter étaient employés comme espions. Mais qu'étaient-ils d'autre quand ils devaient compléter leurs fiches par des informations « qu'ils avaient suffisamment l'occasion d'obtenir au moyen de conversations avec les citoyens ». Eux aussi étaient obligés de contrôler l'exactitude de leurs rapports.

Il y a une autre preuve qui montre le rôle pernicieux joué par les Blockleiter. Dans le livre d'organisation du Parti, les directives du Blockleiter sont les suivantes :

« Sa tâche est de découvrir les personnes qui répandent des bruits préjudiciables et de signaler ces personnes aux Ortsgruppen pour qu'elles puissent être indiquées aux autorités compétentes de l'État. »

Nous le voyons encore espionner quand nous examinons les preuves sur la participation des chefs politiques à la persécution des Églises. En coopération avec la Gestapo et le SD, les chefs politiques du plus grand au plus petit ont pris une part active à la suppression de l'influence des Églises.

Comment pouvons-nous douter que c'était une politique acceptée généralement par tous les chefs politiques, quoi que Hitler eût pu dire dans le programme du Parti sur un « christianisme positif », quand Bormann écrivait en 1941 aux Gauleiter après sa dénonciation connue du christianisme : « Les conceptions nationales-socialistes et chrétiennes sont inconciliables ». Le Gauleiter Kaufmann se donna beaucoup de mal pour expliquer que cette directive avait été rapportée une semaine plus tard. Mais, dans une lettre du SD sur ce sujet, écrite six mois plus tard, en décembre 1941, on ne parle pas de ce retrait. Et vous pouvez penser que cela ressemble remarquablement à la politique du représentant du Führer, Hess, telle qu'il l'avait expliquée à Rosenberg, deux mois plus tôt, en avril 1941 :

« Nous incitons de plus en plus les écoles à réduire et à abolir les services religieux du matin. De même les prières confessionnelles et les prières générales ont déjà été remplacées par des devises nationales-socialistes dans les écoles du Reich. »

Il y a de nombreux autres témoignages de la politique poursuivie par les chefs politiques de haut grade vis-à-vis de l'Église, avec lesquels je n'ai pas besoin d'importuner le Tribunal.

Permettez-moi de m'en tenir aux rangs subalternes, les Ortsgruppenleiter, les Blockleiter et les Zellenleiter. Vous vous rappelez le dossier des rapports de février 1939 de l'Ortsgruppenleiter de Darmstadt sur les questions ecclésiastiques :

«Le Blockleiter et membre du Parti Kiel m'informe que des réunions du front confessionnel ont à nouveau lieu.» D-901 (GB-536).

Et un autre se rapportant à un pasteur Strack :

«On devait réellement donner une bonne fois sur les doigts à ce monsieur.» (D-901).

Vous vous souvenez aussi de l'action entreprise par le Kreisleiter après ces rapports. Le SD et la Gestapo furent informés des réunions du front confessionnel signalées par les Blockleiter. Il en fut de même pour l'infortuné pasteur Strack qui était «suffisamment connu et mûr pour le camp de concentration ou le tribunal spécial».

Pouvez-vous douter que les Blockleiter et Zellenleiter en Thuringe eussent dû faire les rapports demandés sur la façon dont les résultats du plébiscite de 1938 étaient accueillis par les gens «notamment dans les petites villes et les villages.» (D-897).

Qui d'autre que les Blockleiter et les Zellenleiter aurait été utilisé pour découvrir ce que les clergés catholique et protestant disaient de l'Anschluss pendant leurs services? Qui d'autre qu'eux était placé pour signaler si l'on avait sonné les cloches, le soir, après le discours de l'Anschluss à Vienne? (D-897).

Enfin, sur ce sujet, vous avez la preuve des manifestations organisées pour interrompre le service religieux dans l'église de Freising en 1935, auxquelles la Kreisleiterin de l'organisation des femmes du parti nazi prit une part prépondérante. PS-1507 (GB-535).

Cet fut seulement en obtenant le contrôle absolu de l'État et du peuple que le Gouvernement nazi eut la possibilité d'exécuter ses desseins criminels. Les chefs politiques furent un élément essentiel pour l'obtention de ce contrôle. Ils soutinrent et exécutèrent les ordres d'un Gouvernement qui, ils le savaient depuis le début, poursuivait une politique injuste par des méthodes criminelles. Tous connaissaient la Gestapo, les camps de concentration et la pratique nazie d'arrestation et d'incarcération sans jugement. Ils continuèrent cependant à apporter une aide effective au Gouvernement et à renforcer son emprise sur le peuple allemand. L'ensemble de l'argumentation du Dr Servatius a l'égard de la position des chefs politiques après 1933 montre l'étau dans lequel le cadre de fer du Parti serrait l'Allemagne, une «vierge de fer» politique qui serrait le peuple jusqu'à l'étouffer.

J'en arrive aux Juifs. Lorsque la persécution des Juifs fut une politique et une pratique du parti nazi ouvertement reconnues, le fait que des hommes servirent volontairement leur Parti dans un poste de direction est suffisant en lui-même pour prouver leur participation à l'activité criminelle. Mais nous avons des preuves concrètes de la participation directe des chefs politiques à la persécution des Juifs, et même de chefs politiques de tous rangs. Moins d'un an après la venue au pouvoir du Gouvernement nazi, il existe des preuves montrant que le Corps des chefs politiques incitait le peuple allemand à la persécution des Juifs. Il est à peine possible d'imaginer que dans un État civilisé, en 1933, des instructions intitulées « Lutte contre les Juifs » aient été données aux chefs politiques. Et pourtant c'était la réalité. Les Kreisleiter du Gau de Coblenche devaient recenser les listes de sociétés et d'affaires juives de leur district. Une fois de plus, l'importance de la précision est soulignée. Des commissions devaient être réunies dans les différents Kreise, Ortsgruppen et Stützpunkten qui avaient pour mission de diriger et de surveiller les communautés en vue de la lutte contre les Juifs. Elles devaient continuer la politique qui avait été inaugurée avec le boycottage par le Parti en avril de la même année :

« Le Kreisleiter insistera dans toutes les réunions de membres ou dans toutes les réunions publiques sur le fait que, dans tous les pays, le Juif mène une sourde attaque qui est très nuisible pour l'Allemagne. Il faut faire clairement comprendre aux masses qu'aucun Allemand ne doit rien acheter à un Juif. » (PS-374).

Au vu de cette preuve, au vu de l'aveu du Dr Servatius qui admet que les chefs politiques ne se sont pas opposés aux lois de Nuremberg et ont consenti aux mesures qui devaient limiter l'influence des Juifs, au vu du rôle qu'ils ont joué, comme nous le savons, dans les démonstrations de l'année 1938, peut-il subsister le moindre doute sur le fait qu'ils aient pris part avec zèle à la campagne de dénigrement et de persécution des Juifs? Si nous considérons l'ordre de Heydrich qui a été diffusé aux SD dans la nuit du 5 au 10 novembre 1938, nous pourrions considérer comme singulière cette hypothèse qu'en réalité ce n'était pas le cas :

« Les chefs de la Police d'État ou leurs adjoints doivent entrer en contact téléphonique avec les chefs politiques (Gauleitung ou Kreisleitung) qui ont autorité sur leurs districts et doivent organiser une réunion commune avec l'inspecteur ou le commandant de l'Ordnungspolizei intéressé afin de discuter l'organisation de la manifestation. Lors de ces discussions, les chefs politiques doivent savoir que la Police allemande a reçu du Reichsführer SS les instructions suivantes d'après lesquelles les chefs politiques devront accorder leurs propres mesures. » PS-3051 (USA-240).

Il est en effet curieux que ces instructions aient été données si tous les Gauleiter s'étaient montrés aussi fortement opposés à ces mesures que les Gauleiter Kaufmann, Streicher, Sauckel et Wahl prétendent l'avoir été.

Quoi qu'aient dit ces témoins que vous avez entendus sur l'attitude des chefs politiques lors de ces manifestations, nous savons que trente-six Juifs ont été tués. PS-3058 (USA-508). Sur ces trente-six, quatre furent assassinés par des Ortsgruppenleiter ou par des Blockleiter. C'était un tribunal composé de Gauleiter et d'autres chefs politiques qui jugeait bon de ne prononcer que des peines légères ou avec sursis pour tous les meurtres commis au cours de ces manifestations effectuées par des membres du Parti, des SS, des SA et du Corps des chefs politiques. Et pour quelles raisons? Je cite:

« Dans le cas où des Juifs étaient tués sans ordre ou contrairement aux ordres, l'on ne pouvait l'imputer à des motifs ignobles. Ces hommes étaient convaincus du fond de leur cœur qu'ils avaient rendu service à leur Führer et au Parti. » PS-3063 (USA-332).

Si les témoins de la Défense que vous avez entendus ici n'ont pas compris qui était responsable de ces manifestations, la chose était parfaitement claire pour les membres de la cour suprême du Parti.

En France, des listes de Juifs en vue « d'expatriation collective » — ce qui naturellement signifiait déportation vers l'Est — furent dressées, en accord avec les Hoheitsträger. Mais il n'y avait pas que les chefs politiques de France qui étaient au courant de ces déportations et du traitement des Juifs dans les territoires occupés. L'édition d'août 1944 de la circulaire d'information *Die Lage* contenait des détails précis sur ce qui se passait en Hongrie.

« Il était évident que les services allemands, en Hongrie, firent tout ce qu'ils pouvaient après le 19 mars pour éliminer l'élément juif aussi rapidement et complètement que possible. A cause de la proximité du front russe, ils commencèrent par le nettoyage de la région nord-est, où l'élément juif était le plus nombreux. Les Juifs furent ensuite ramassés dans les autres provinces hongroises et transportés en Allemagne ou dans des territoires placés sous le contrôle allemand... 100.000 Juifs restèrent aux mains des Hongrois pour être employés dans des bataillons de travail. Au jour dit, le 9 juillet, les provinces hongroises se trouvèrent vides de Juifs. On a fait preuve ici dans le plus bref délai d'une suite dans les idées et d'une sévérité étonnantes. D-908 (GB-534).

Nous ne savons pas qui reçut des exemplaires de ce journal, mais nous savons par contre que Dönitz y contribua et qu'il est possible que le Gauleiter Kaufmann « l'ait reçu ». De plus, l'exemplaire que

nous possédons montre qu'il est parvenu à la NSDAP dans le village de Höchen, près d'Aix-la-Chapelle. Dönitz dut en connaître le contenu, de même que tout autre haut fonctionnaire nazi. Kaufmann et tous ses collègues Gauleiter ne savaient-ils rien de cette ignoble politique que poursuivait le Gouvernement nazi? Ils l'affirment, mais ils mentent. Voyez le document 49 du livre de documents qui a été soumis pour la défense du Corps des chefs politiques. C'est un bulletin d'informations confidentiel édité par le parti nazi et provenant de la chancellerie du Parti à la date du 9 octobre 1942. Il traite des mesures préparatoires à une solution finale de la question juive en Europe et des bruits concernant les conditions de vie des Juifs à l'Est. C'est un document qui porte en marge la remarque « A n'ouvrir que par G et K » ce qui peut signifier Gau et Kreis. Mais il montre, au delà de toute discussion, que la connaissance de ces faits allait bien plus bas que le Kreis. Écoutez ce qu'il dit :

« Tandis que la solution finale de la question juive est en cours d'élaboration, des discussions se poursuivent depuis quelque temps parmi la population de diverses régions du territoire du Reich à propos de « mesures très sévères » prises contre les Juifs, particulièrement ceux des territoires de l'Est. Des enquêtes ont montré que de telles déclarations — pour la plupart déformées ou exprimées sous une forme exagérée — ont été transmises par des hommes en permission provenant de diverses unités employées dans l'Est et qui eurent personnellement l'occasion d'observer ces mesures. »

Vous pourrez penser, après ce que vous avez entendu dire, qu'il n'était pas possible d'exagérer les « mesures très sévères » dont parlaient les soldats de l'Est en permission, et dont ils ont dû discuter continuellement depuis septembre 1941 dans tout village et toute ferme d'Allemagne. Mais même si elles furent exagérées, elles ne sont pas démenties. L'article que j'ajoute en annexe mentionne cinq points principaux :

a) Les mesures prises jusqu'à cette date, à savoir : l'élimination des Juifs des différentes couches du peuple allemand et l'expulsion complète des Juifs du territoire du Reich n'étaient plus possibles par émigration ; b) La génération suivante ne considérera plus cette question comme tellement vitale. C'est pourquoi le problème doit être traité par cette génération ; c) La ségrégation et l'élimination complètes des millions de Juifs demeurant dans le domaine économique européen reste une nécessité impérative de la lutte pour l'existence du peuple allemand ; d) En commençant par le territoire du Reich et en continuant ensuite par les autres pays européens compris dans la solution finale, les Juifs seront, conformément à un plan définitif, envoyés dans l'Est dans de vastes camps... d'où ils seront, soit utilisés pour des travaux, soit envoyés encore plus loin dans

l'Est; e) Ces problèmes très ardues ne seront résolus qu'avec une sévérité impitoyable.»

S'ils continuent à nier avoir eu connaissance du sort réel qui attendait ces Juifs, pas un des accusés, pas un des témoins qui ont déposé devant vous ou devant votre commission, pas un des membres de ces organisations ne peuvent nier avoir eu connaissance de leur déportation. Et qu'auraient-ils pensé de la signification de la phrase: « Leur élimination complète n'est plus possible par émigration »? Interprété de la façon la plus bénigne, ce traitement des Juifs en territoire occupé est un crime de guerre. Le Corps des chefs politiques est mobilisé pour s'assurer que l'opinion publique, non seulement n'excusera pas, mais secondera et encouragera ce crime de guerre. S'il n'y avait rien d'autre, cela le marquerait du signe criminel. Mais les choses ne s'arrêtent pas là.

Dans les territoires occupés, le Corps des chefs politiques a été aussi responsable que tout autre des crimes commis contre la population locale. Le 16 décembre 1941, Frick, en donnant à Rainer ses instructions lors de sa nomination de Gauleiter de Carinthie, l'incita dans les termes les plus énergiques à germaniser les Slovènes en territoire incorporé et à faire disparaître la langue slovène.

Monsieur le Président, nous contestons énergiquement la déclaration du Dr Servatius selon laquelle il était admissible de germaniser... les anciens peuples germaniques. Il suffit de mentionner la prétention à germaniser les Slaves du vieil empire allemand pour en faire apparaître le ridicule. Les Gauleiter ne pouvaient pas exécuter ces ordres eux-mêmes. Leurs subordonnés devaient jouer leur rôle. Vous vous rappellerez les instructions données, le 30 avril 1942, par le Kreisleiter de Pettau à tous les Ortsgruppenleiter pour que soient enlevées toutes les inscriptions slovènes de tous les édifices religieux et laïcs (URSS-143).

Nous savons que les affaires débattues aux conférences des Gauleiter, à Marbourg, comportaient le transfert en Serbie de 2.000 Juifs, l'envoi de centaines de personnes en camp de concentration et les exécutions de représailles. En juin 1942, lorsqu'il a été question de l'évacuation de la prison de Cilli, on établit que les prisonniers devaient être transférés ou fusillés pour laisser la place nécessaire pour une opération de grande envergure. Le 13 juillet, la moitié des 400 personnes arrêtées devaient être rendues inoffensives en les envoyant dans un camp de concentration ou en les fusillant. Un incident analogue comportant, cette fois, l'exécution d'un prêtre, est raconté dans le compte rendu du mois de mars.

En Pologne aussi, les chefs politiques collaboraient à l'effroyable traitement des populations locales. Une lettre du RSHA de novembre 1942, adressée aux chefs et aux inspecteurs du SD, les informe de

l'accord inique conclu entre Himmler et Thierack par lequel on refuse une procédure régulière aux Polonais, nationaux de l'Est, Juifs et Bohémiens. Il est basé sur la théorie éhontée selon laquelle ce sont des peuples inférieurs, vivant sur le territoire du Reich allemand. Ce qui est intéressant dans cet argument, c'est qu'on ne doit pas hésiter à informer le Gauleiter. Quel besoin pouvait-il y avoir d'informer ce dernier si ce n'est qu'on pouvait avoir besoin de son aide et de sa coopération?

Je passe à l'examen des témoignages ayant trait au travail forcé qui montrent peut-être plus clairement que ceux que nous avons sur tout autre crime particulier à quel point chaque branche du Corps des chefs politiques y était profondément mêlée. Tous les témoins qui ont été cités par la Défense ont nié toute connaissance des mauvais traitements infligés aux travailleurs étrangers ou toute participation à ces traitements; mais que vaut un tel témoignage quand on considère les documents qui ont été présentés? On peut se rendre compte, d'après les instructions données aux Kreisbauernschaften de Karlsruhe en mars 1941, du traitement des travailleurs agricoles polonais dont le soin incombait particulièrement aux Bauernführer du personnel des Gaue, Kreise et Ortsgruppen. Ces instructions ont été données à la suite de négociations entre le ministère du Ravitaillement, association des paysans du Bade et le chef supérieur des SS et de la Police de Stuttgart; elles ont été reçues avec « grande satisfaction ». Le travailleur polonais n'avait plus désormais aucun droit de se plaindre; on lui interdisait les transports, les distractions, le culte religieux; on lui interdisait de changer d'emploi; il ne devait y avoir aucune limite à ses heures de travail. Je cite:

« Tout employeur a le droit d'appliquer des châtiments corporels aux travailleurs agricoles de nationalité polonaise... L'employeur ne peut pas être officiellement tenu responsable dans de tels cas. Les travailleurs de nationalité polonaise doivent, si possible, être retirés de la communauté familiale et ils peuvent être logés dans des étables, etc. Aucun remords quel qu'il soit ne doit entraver cette action. » EC-68 (USA-205).

Peut-il être réellement possible que des instructions de cette nature aient été données à Karlsruhe et nulle part ailleurs? Est-il possible que, tandis que les Polonais du Bade étaient traités comme des animaux, ils aient été acceptés comme membres de la famille dans le Gau voisin? Voici le témoignage du témoin Mohr cité pour les Bauernführer devant la commission:

« Dans tous les cas, pratiquement, à très peu d'exceptions près je crois, le travailleur étranger était accepté dans le groupe de famille du fermier. Il mangeait avec la famille et évoluait dans le cercle de la famille du fermier. »

Dans les régions industrielles, la responsabilité du soin des travailleurs étrangers incombait aux chefs politiques de la DAF. Sauckel avait décrété en mars 1942 :

« L'approvisionnement des travailleurs de l'industrie de passage dans le Reich est la tâche de la DAF. Ce sera la DAF qui s'occupera des travailleurs étrangers employés dans le Reich dans le cas de travailleurs non agricoles... La DAF s'occupera de tous les camps de travailleurs non agricoles, quelle que soit la personne qui approvisionne ou entretienne les camps... Dans les Gaue allemands, les Gauleiter auront le droit d'inspecter et de contrôler l'exécution de ces ordres. » PS-3044 (USA-206).

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler les effroyables conditions dans lesquelles les travailleurs d'Essen parvenaient tout juste à vivre. D-382 (USA-897). Une fois encore, je demande : est-il possible que les Gauleiter, Kreisleiter, Ortsgruppenleiter, Zellenleiter et Blockleiter et les chefs politiques de la DAF d'Essen aient ignoré ces conditions alors que les baraquements dans lesquels vivaient les travailleurs et les cachots dans lesquels ils étaient enfermés et torturés sont situés, comme le montre la photographie, sur le terrain même des fonderies et des ateliers Krupp, avec le chemin de fer de service qui passait à quelques mètres de leurs portes, avec les grues Krupp qui s'étendaient presque au-dessus de leurs toits ?

On dit que si, en effet, de telles conditions existaient réellement à Essen, elles étaient exceptionnelles et dues seulement au chaos causé par les bombardements alliés. Mais il n'en est pas ainsi. Avant qu'ait commencé le bombardement d'Essen, le chef du service des constructions de locomotives Krupp se plaignait en ces termes :

« Les gens arrivaient le matin sans pain ni outils. Pendant les deux interruptions de travail, les prisonniers de guerre se faufilaient vers les travailleurs allemands et mendiaient du pain, montrant pitoyablement leur faim. » D-361 (USA-893).

Il alla aux cuisines pour essayer de leur trouver de la nourriture.

« Étant donné que quelques Russes s'étaient déjà évanouls, je téléphonai à Mademoiselle Block pour qu'on augmentât la portion de nourriture, la ration spéciale ayant cessé à partir du deuxième jour. Comme ma conversation téléphonique fut sans succès, je me rendis de nouveau personnellement auprès de Mademoiselle Block. Mademoiselle Block refusa de façon très brusque de donner aucune autre ration spéciale. »

Mademoiselle Block ne laissa pas l'affaire en rester là. Elle en rendit compte à la DAF qui convoqua le chef de service de Krupp. Le délégué de la DAF m'accusa, en gesticulant de façon très insolente, disant que j'avais pris parti pour les Bolcheviques d'une façon trop apparente. Il me renvoya aux paragraphes de la loi du Gouvernement du Reich qui s'élevaient contre cela... J'essayai ensuite d'expliquer avec une insistance particulière que les prisonniers de guerre russes nous étaient assignés comme travailleurs et non comme Bolcheviques. Ces gens étaient affamés et n'étaient pas en mesure d'accomplir le dur travail de construction de chaudières que l'on attendait d'eux.

Vous pouvez, Messieurs, constater comment ce chef de service a essayé de procurer du pain à ses ouvriers. Je vous demande de passer au haut de la page 29, à la dernière phrase de cette citation qui est typique. Les deux dernières phrases s'expriment ainsi :

« Les gens malades sont une charge et non une aide pour notre production. A cette remarque, Herr Prior déclara que si l'un ne valait rien, un autre valait quelque chose, que les Bolcheviques étaient des gens sans âme et que si 100.000 d'entre eux mouraient, 100.000 autres les remplaceraient. » D-361 (USA-893).

Il ne peut pas être vrai non plus que ces conditions et ce traitement aient été limités uniquement à Essen. En mars 1943, Goebbels estima nécessaire de tenir une conférence sur la question de l'augmentation de la production. Le procès-verbal de cette conférence dit :

« Le traitement des travailleurs de l'Est jusqu'ici en vigueur a conduit non seulement à diminuer la production mais à influencer de façon très désavantageuse l'orientation politique du peuple dans les territoires conquis de l'Est et a abouti aux difficultés bien connues rencontrées par nos troupes. Le traitement des travailleurs qui, jusqu'à maintenant, était notablement différent pour les sujets des pays de l'Ouest et de l'Est, sera unifié, autant que possible; en particulier, le standard de vie des travailleurs de l'Est sera élevé. » PS-315 (GB-537).

D'après ce procès-verbal, nous voyons l'attitude de la chancellerie du Parti, la chancellerie du Parti dont le Corps des chefs politiques recevait ses ordres. Son délégué « signala les inconvénients qui se font déjà jour et qui résulteraient pour la population allemande si l'on accordait plus de liberté aux étrangers. » (PS-315).

Mais le besoin d'une production de guerre accrue était de plus haute importance et, en dépit des craintes qu'avait exprimées son représentant lors de la réunion de mars, le 5 mai 1943, Bormann envoya de la chancellerie du Parti un memorandum à tous les Reichsleiter, Gauleiter, Verbändeführer, Kreisleiter et Ortsgruppenleiter. On leur recommanda de faire en sorte que le traitement des travailleurs étrangers devînt plus humain, bien qu'au même moment il fût « demandé aux membres de la famille allemande d'observer la différence entre eux et les nationaux étrangers, comme un devoir patriotique... Les injustices, insultes, brimades, mauvais traitements, etc., doivent cesser. La bastonnade est interdite. » (PS-205).

Ce document n'illustre-t-il pas le mensonge absolu que chacun de ces témoins de la Défense a prononcé? Ne montre-t-il pas, plus clairement peut-être que tout autre document, la sauvagerie brutale avec laquelle les chefs politiques du parti national-socialiste encourageaient le peuple allemand? N'est-il pas presque incompréhensible

pour nous qu'en ces jours de lumière, dans un grand pays civilisé, des ordres du Gouvernement adressés à ses chefs politiques aient dû être nécessaires pour faire cesser les mauvais traitements des hommes et des femmes qu'ils avaient déportés et mis en esclavage? N'est-il pas inconcevable qu'il ait dû être nécessaire d'interdire aux chefs politiques et aux employeurs de frapper les hommes et les femmes qui travaillaient pour eux?

Et en dernier lieu, au sujet de cet aspect de la question, vous vous rappellerez les instructions données par le Gaustabsamtsleiter de Strasbourg au Gau de Bade-Alsace. Les travailleuses étrangères qui avaient été amenées à avoir des rapports sexuels avec les Allemands devaient être mises provisoirement en détention de sécurité et ensuite envoyées sur un autre lieu de travail.

« Dans d'autres cas, les travailleuses étrangères seront envoyées dans un camp de concentration pour femmes. » (D-884 a).

Leurs enfants, s'ils convenaient du point de vue racial et étaient sains du point de vue héréditaire, devaient leur être enlevés immédiatement après la naissance pour « aller dans des établissements pour enfants étrangers où l'organisation nationale-socialiste d'assistance devait prendre soin d'eux ».

Les stipulations de cet ordre ne font qu'ajouter un détail de plus aux preuves que nous avons déjà de l'impitoyable brutalité qui était prescrite par le Parti pour le traitement des travailleurs étrangers. Mais c'est un document important parce qu'il montre combien de branches des chefs politiques ont été impliquées dans ce trafic d'esclaves. Les Kreisleiter et le Kreisobmann du Front du Travail allemand devaient rapporter les cas de grossesse. En fait, comme on pouvait s'y attendre, c'étaient les Ortsgruppenleiter qui faisaient les enquêtes nécessaires. En dehors de la DAF et du NSV, l'ordre était distribué au chef de la propagande du Gau, au chef de la presse du Gau, aux Gauamtsleiter pour la politique raciale, pour la Santé Publique, pour les paysans, pour l'Assistance nationale, pour les questions de race, au chef politique du Gau de l'organisation féminine nationale-socialiste et aux fonctionnaires analogues des services des Kreisleiter. Il vaut peut-être la peine de noter l'action — ou pour être plus juste, le manque d'action — de l'organisation nationale-socialiste d'assistance.

LE PRÉSIDENT. — Sir David, pouvez-vous nous dire ce que signifie le terme « Kreisobmann » ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est le représentant du Front du Travail à l'état-major du Kreisleiter.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez continuer.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Je cite :

« Dans la mesure où je peux l'établir maintenant », rapporte le Kreisleiter de Villigen, « il y a eu environ vingt et une grossesses. Quatre avortements dit-on ont été opérés, au cours desquels deux des femmes moururent. Sur les dix-sept naissances restantes, cinq furent des morts-nés. Le NSV n'a exercé ses soins nulle part. » (D-884 a).

Vous voyez une fois encore le Corps des chefs politiques travaillant la main dans la main avec la Police de sécurité et le SD et le Commissaire du Reich pour la consolidation de la race allemande, une autre institution dont Himmler était le maître suprême. Sur ce sujet, il suffirait presque de dire que le Dr Servatius admet que les chefs politiques savaient que la plupart des travailleurs étaient des travailleurs forcés. Nous émettons l'opinion qu'ils contrôlaient les conditions de ce travail. Après cela, *res ipsa loquitur*.

L'Avocat Général vous a déjà dit sur quelle échelle l'assassinat de malades et de vieillards a été exécuté. Cette « action » débuta au cours de l'été 1940, mais bien avant, comme conséquence de sa politique raciale, le Gouvernement nazi avait pris des mesures pour l'amélioration de la race allemande. Un document que nous possédons, qui date du mois de janvier 1937, met en lumière le rôle que l'on attendait des chefs politiques. C'est une lettre du Gauleiter de Westphalie du Sud accompagnant le décret de Hess du 14 janvier 1937. L'hygiène raciale qui convenait aux buts du Parti ne saurait être mieux décrite :

« La question de savoir si une personne est simple d'esprit, ne peut pas être établie uniquement en faisant passer un test d'intelligence, mais elle réclame une estimation détaillée de la personnalité tout entière de l'être humain. Cet examen ne doit pas seulement prendre en considération la science et les capacités intellectuelles du simple d'esprit, mais aussi son attitude éthique, morale et politique. Un certain nombre de docteurs de l'administration ont, jusqu'à maintenant, attaché peu d'importance à l'examen de la personnalité dans son ensemble. Ils n'ont, jusqu'à maintenant, presque jamais demandé ou utilisé un renseignement concernant la conduite politique du prétendu patient. Maintenant que le Parti, en vertu du décret du ministre de l'Intérieur de Prusse et du Reich, est consulté, dans la question des maladies héréditaires, sur la marche à suivre contre les membres du Parti, il est du devoir de tous les Gauleiter de s'assurer que la loi concernant la santé héréditaire est en fait appliquée dans le sens prévu... Ils doivent procéder à une enquête afin de savoir si la personne qu'on stérilise s'est acquise une valeur particulière pour le mouvement national-socialiste. Si le Gauleiter acquiert cette conviction et pense qu'il

doit user de son influence pour empêcher la stérilisation, il en rendra compte à ce service.» D-181 (GB-528).

Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour voir les abus auxquels un décret comme celui-ci peut exposer, abus qui pouvaient bien s'avérer une arme commode pour le parti nazi. Cette lettre qui provient d'un Gauleiter a été adressée à tous les Gauamtsleiter, inspecteurs de Gau et Kreisleiter de son Gau. Du fait que les services du ministère de la Santé Publique avaient à préparer les cas à soumettre au Gauleiter, il est évident que les Amtsleiter de ces services étaient aussi étroitement impliqués dans cette affaire.

Monsieur le Président, j'ai condensé les moyens de preuve sur l'euthanasie, car le Tribunal en a été suffisamment entretenu par le Ministère Public sur ce point qui a fait l'objet des explications de mon collègue, le colonel Griffith-Jones.

En juillet 1940, l'évêque Wurm écrivait à Frick. En août, il écrivait au ministre de la Justice. En septembre, comme il n'avait pas obtenu satisfaction, il écrivait encore à la fois à Frick et au ministre de la Justice.

L'évêque Wurm parlait d'événements dans le Wurtemberg. Ils n'étaient pas limités au Wurtemberg, à Stuttgart et à Nauenbourg. A plusieurs centaines de kilomètres, les mêmes événements se passaient à Stettin, ainsi que l'indiquent les lettres de l'inspecteur de Stettin au ministère de la Justice et à Lammers du 6 septembre 1940 et la lettre de Lammers au ministère de la Justice du 2 octobre 1940. Au mois d'août de l'année suivante, la même chose se produisait aux environs de Wiesbaden, comme nous le voyons par la lettre de l'évêque de Limbourg adressée à Frick, au ministre de la Justice, et au ministre des Cultes. Elle se produisait également en Franconie, et nous avons un dossier qui montre le rôle joué par les chefs politiques de Franconie. Lorsque l'on lit ces lettres, peut-on douter que la même chose se soit passée dans chacune des autres régions d'Allemagne où opéraient ces commissions meurtrières. Bormann écrit le 24 septembre 1940 au Gauleiter de Franconie et à un de ses Kreisleiter :

« Il est naturel que les représentants de l'idéologie chrétienne parlent contre les mesures des commissions ; il doit être également naturel que tous les services du Parti soutiennent, dans la mesure nécessaire, le travail de la commission. »

Comment le Dr Servatius, parlant de ces témoignages, peut-il dire que ceux-ci montrent que les chefs politiques n'ont pas participé à l'exécution de ces mesures et n'en avaient pas connaissance ? Cette phrase seulement de la lettre de Bormann suffit à justifier une déclaration de criminalité contre le Corps des chefs politiques, ce corps qui a fourni les chefs des services du Parti qui devaient donner leur appui à ces commissions.

Au cours du contre-interrogatoire des témoins de la Défense pour le Corps des chefs politiques, on a soulevé la question de savoir si le crime d'euthanasie tombait sous la compétence de ce Tribunal, conformément à l'article 6 du Statut. Certainement, il ne peut y avoir aucun doute sérieux que le meurtre de 270.000 personnes soit un crime contre l'Humanité ; 270.000 cadavres peuvent sembler insignifiants à côté des massacres dans les territoires occupés et les camps de concentration ; c'est néanmoins un crime commis dans des proportions presque inimaginables. De même, il ne peut pas y avoir de doute que ce fut un crime commis en corrélation avec la guerre d'agression. Par la lettre de l'évêque Wurm adressée à Frick le 19 juillet 1940, nous apprenons que ces meurtres avaient eu lieu sur les ordres du Conseil de la défense du Reich. Göring, Keitel, Frick, Raeder, Funk, Hess et Ribbentrop étaient membres du Conseil de défense du Reich. Lorsque l'évêque écrivit de nouveau le 5 septembre 1940, il déclara :

« Si la direction de l'État est convaincue qu'il s'agit d'une mesure de guerre inévitable, pourquoi ne promulgue-t-elle pas un décret ayant force de loi ? »

Le but de ces crimes est clair, comme il était clair pour la population catholique d'Absberg qui déclarait après le communiqué de l'Ortsgruppenleiter :

« L'État doit être sur une mauvaise pente, sinon il n'aurait pu se faire que ces pauvres gens fussent simplement envoyés à la mort uniquement pour que les ressources qui, jusqu'alors, avaient été utilisées pour leur entretien puissent être rendues disponibles pour la poursuite de la guerre. »

Je rappelle simplement au Tribunal en termes très brefs les remarques de Bormann à propos des lettres similaires adressées à diverses familles à propos du Gaustabsamtsleiter de Nuremberg qui demandait un avis sous une forme plus adroite, alors que 30.000 avaient déjà été envoyés et que quatre fois autant attendaient ; à propos des doutes du Kreisleiter d'Erlangen ; à propos des graves difficultés que rencontra le Kreisleiter d'Ansbach du fait de ces notifications. Ni les Kreisleiter ni les autres ne semblent s'être inquiétés du fait qu'ils soutenaient eux-mêmes activement une administration dirigeant l'assassinat en masse. Si leur serment de fidélité à leur Führer les dégageait des scrupules de conscience, peut-il aussi les dégager d'une culpabilité morale ou criminelle ?

Monsieur le Président, je continuerai ensuite à la page 35, ligne 6. Je voudrais vous montrer qu'il s'agit des groupes inférieurs de chefs politiques dont nous traitons en ce moment et comment, après avoir dans des rapports divers soulevé diverses objections au meurtre de 270.000 personnes, ils ont pris l'excuse de cette euthanasie. Je continue :

Les Kreisleiter de toute la Franconie faisaient des rapports en termes similaires. Le Kreisleiter de Lauf écrivait au Gaustabsamtsleiter :

« Le docteur m'a aussi annoncé que l'on savait fort bien que la commission se composait d'un docteur SS et de plusieurs docteurs subalternes, que les malades n'étaient même pas examinés et que les docteurs ne prononçaient la décision que conformément aux antécédents médicaux indiqués. »

Madame Marie Kehr perdit ainsi deux de ses sœurs et écrivit au ministre de l'Intérieur pour demander en vertu de quel décret elles avaient été tuées. Le service de Frick soumit l'affaire au Gaustabsamtsleiter de Nuremberg :

« Je demande que vous recherchiez si les Kehr sont dignes de confiance en matière politique, notamment s'ils n'ont pas de rapports avec l'Église. Au cas où il en serait ainsi, je ne verrais, pour ma part, aucun inconvénient à ce que vous donniez verbalement à Kehr le renseignement demandé. »

Le Gaustabsamtsleiter transmet la lettre au Kreisleiter. Le Kreisleiter la transmet à l'Ortsgruppenleiter qui rapporta « qu'on pouvait renseigner Madame Kehr. Elle était calme et raisonnable ».

En février 1941, l'Ortsgruppenleiter d'Absberg fit un rapport sur les « scènes les plus sauvages qu'on puisse imaginer », et qui avaient eu lieu dans son village quand le sanatorium avait été vidé de ses malades. Vous pouvez croire que son attitude représentait celle de tous les chefs politiques :

« Ces incidents au cours de cette opération, qui est après tout nécessaire, doivent être condamnés d'autant plus que, même les

membres du Parti eux-mêmes n'hésitèrent pas à se joindre aux lamentations des autres spectateurs en larmes. On a même raconté que ces malheureuses victimes — c'est ainsi que les considèrent le clergé et les fidèles d'Absberg — furent emmenées à l'église catholique peu de temps avant leur départ pour y être confessées et communier. Il paraît absolument ridicule de vouloir supprimer par une confession verbale les péchés possibles de gens dont certains ne possèdent absolument aucune faculté mentale.» (D-906.)

Il est devenu évident au cours de ces débats que d'autres chefs politiques partageaient l'opinion de cet Ortsgruppenleiter sur l'absurdité de toute confession verbale.

Il n'est pas nécessaire que je vous rappelle les autres rapports, si ce n'est pour mentionner qu'en plus des Gaustabsamtsleiter, Kreisleiter et Ortsgruppenleiter, le Gauorganisationleiter est également compromis. Le Corps des dirigeants s'est plongé jusqu'au cou dans cette affaire sanglante.

Le Corps des chefs politiques prend sa part de responsabilité dans les mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre. En septembre 1941, Bormann communique aux Gauleiter et aux Kreisleiter les règlements de l'OKW pour le traitement des prisonniers de guerre soviétiques. D'après le cachet de réception de ce document, il apparaît que le Gauschulungsleiter était le fonctionnaire du Gau spécialement chargé de ces questions. Vous vous rappelez les directives contenues dans ces règlements. Elles étaient basées sur le fait que :

«Le bolchevisme est l'ennemi mortel de l'Allemagne nazie... Le soldat bolchevique a donc perdu tout droit du traitement dû à un ennemi honorable suivant la Convention de Genève... Le sentiment de fierté et de supériorité du soldat allemand chargé de garder les prisonniers de guerre soviétiques doit constamment être visible, même en public. L'ordre d'agir durement et énergiquement doit être donné au moindre signe d'insubordination, surtout quand il s'agit de bolcheviques fanatiques... Avec les prisonniers de guerre soviétiques, il est déjà nécessaire, pour des raisons de discipline, que l'emploi des armes soit rigoureux.» PS-1519 (GB-525).

Vous vous rappellerez les Einsatzgruppen spéciaux institués par le SD pour trier les prisonniers de guerre soviétiques dans les camps afin de découvrir et éliminer leurs chefs et leur élite. Ces ordres transmis aux Gauleiter et aux Kreisleiter expliquent les buts et les méthodes de travail de ces unités spéciales et déclarent :

«Les Forces armées doivent se débarrasser de tous ces éléments, parmi les prisonniers de guerre, qu'on doit considérer comme la force dirigeante du bolchevisme. Les conditions spéciales de la

campagne à l'Est exigent des mesures également spéciales qui peuvent être exécutées sous leur propre responsabilité, libre de l'influence de la bureaucratie et de l'administration.» PS-1519 (GB-525).

Aucun Gauleiter, aucun Kreisleiter, ne peut prétendre devant ce Tribunal qu'il ignorait que les prisonniers de guerre soviétiques allaient être tués. Ce n'était pas seulement pour leur information que les chefs politiques recevaient ces instructions. Bormann, quand il écrivait à tous les Reichsleiter, Gauleiter, Verbändeführer et Kreisleiter, en septembre 1944, soulignait :

«La coopération du Parti dans la façon de disposer des prisonniers de guerre est inévitable. Les officiers chargés de l'organisation des prisonniers de guerre ont donc reçu l'ordre de coopérer très étroitement avec les Hoheitsträger; les commandants des camps de prisonniers de guerre doivent immédiatement détacher des officiers de liaison auprès des Kreisleiter. L'opportunité sera ainsi offerte aux Hoheitsträger de diminuer les difficultés existant localement, d'exercer une influence sur la conduite des unités de garde et de mieux adapter l'affectation des prisonniers de guerre aux besoins politiques et économiques.»

Ce devait être le rôle des dirigeants politiques de renseigner les gardiens et les propriétaires d'usines «à maintes reprises politiquement et idéologiquement», et cela devait être fait en coopération avec la DAF.

Il n'est pas nécessaire de répéter les témoignages sur le traitement infligé aux prisonniers de guerre russes et autres employés par Krupp. Les dirigeants politiques étaient aussi durs pour leurs prisonniers de guerre esclaves quand ils mouraient, qu'ils l'avaient été lorsqu'ils vivaient. Gauleiter et Kreisleiter recevaient de Bormann les instructions de Frick pour l'enterrement des prisonniers de guerre soviétiques. Du papier goudronné devait servir de cercueil, aucune cérémonie ou décoration des tombes n'était admise, les dépenses devaient être aussi réduites que possible.

«Le transfert et l'enterrement doivent être exécutés discrètement; si l'on doit se débarrasser d'un grand nombre de corps, l'inhumation se fera dans une fosse commune.» D-163 (USA-694).

Qu'importaient au Gouvernement nazi et aux dirigeants politiques les derniers honneurs à ceux qu'ils avaient fait travailler jusqu'à la mort? Ils s'en souciaient aussi peu que d'aucune autre règle de simple décence ou d'honneur.

Dès mars 1940, Hess avait communiqué aux chefs politiques des directives concernant la façon d'agir au cas d'atterrissages d'avions ou de parachutistes ennemis. Vous devez vous rappeler l'ordre: «De même, les parachutistes ennemis doivent être immédiatement arrêtés ou rendus inoffensifs».

Étant donné les ordres moins ambigus qui devaient suivre et les précautions extraordinaires prises pour tenir cet ordre secret, pouvez-vous maintenant avoir un doute sur ce que cette phrase, quelque peu ambiguë, devait faire comprendre? Vous vous rappelez qu'elle ne devait être communiquée oralement qu'aux Kreisleiter, Ortsgruppenleiter, Zellenleiter et Blockleiter. Il était interdit de transmettre cet ordre par voie officielle, affiches, journaux, radio, et comme autre mesure de sécurité, on déclarait que c'était un document secret d'État. Vous vous rappelez également qu'en plus de tous les Hoheitsträger à informer, l'ordre avait été transmis à la Direction de l'organisation du Reich, à la Direction de la propagande du Reich et à la Direction des étudiants du Reich qui, tous, avaient leur représentant auprès des services de l'Amtsleiter du Gau, du Kreis et de l'Ortsgruppe. Cet ordre avait été adressé aussi au Gruppenführer SS Heydrich.

LE PRÉSIDENT. — Sir David, il serait temps de suspendre l'audience.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue.

(L'audience est suspendue.)

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — En août 1943, Himmler dit à la Police que ce n'était pas son rôle d'intervenir dans les conflits entre Allemands et aviateurs terroristes. R-110 (USA-333). Les Gauleiter en ont été informés verbalement.

En mai 1944, Goebbels écrivait dans le *Völkischer Beobachter* qu'il était inadmissible que la Police allemande servît à protéger des assassins. PS-1676 (USA-334). Le lendemain, Bormann dit à tous les Gauleiter, Verbändeführer, Kreisleiter et Ortsgruppenleiter que plusieurs cas s'étaient produits où des équipages d'avions, qui avaient sauté en parachute ou avaient effectué des atterrissages forcés, avaient été lynchés sur-le-champ :

«Aucune mesure de Police ni procédure criminelle n'ont été entreprises contre les civils allemands qui avaient pris part à ces incidents.» (PS-057).

Nous n'avons pas besoin, pour comprendre l'objet de cette lettre, de nous emparer de l'ordre d'un Gauleiter qui avait profité de l'invitation de Bormann. En février 1945, le Gauleiter de Westphalie méridionale donna expressément l'ordre à ses Kreisleiter d'encourager le lynchage des aviateurs alliés :

«Les pilotes de bombardiers», écrivait-il, «qui sont abattus ne doivent pas, en principe, être protégés contre la population indignée.

Je compte sur tous les postes de police pour refuser de protéger ces espèces de gangsters». (L-154).

Vous devez avoir lu la déposition sur ce sujet du Gauleiter Hoffmann devant la commission et vous lui accorderez l'attention que vous jugerez convenable.

Permettez-moi de conclure cet aperçu des témoignages contre le Corps des dirigeants politiques en vous remettant en mémoire la déposition de deux témoins appelés pour la défense des organisations, l'un, Eberstein, dont vous avez vous-même entendu la déposition pour les SS et l'autre, Wahl, un Gauleiter qui a déposé devant vos commissaires.

Vous connaissez les dépositions faites par tous les chefs politiques sur les camps de concentration. Ils n'avaient rien à voir avec eux, ne savaient rien de ce qui se passait à l'intérieur. Mais qu'est-ce que le témoin Eberstein vous a dit? Je cite un extrait de sa déposition :

«Au début de mars 1945, Giesler, Gauleiter et commissaire à la Défense du Reich, à Munich, me donna l'ordre de me rendre auprès de lui, me pria d'agir sur le commandant du camp de Dachau pour que, lorsque les troupes américaines approcheraient, les prisonniers (il y en avait 25.000 à cette époque) fussent fusillés.

«Je repoussai cette demande avec indignation, et fis remarquer que je ne pouvais pas donner d'ordres au commandant; sur quoi, Giesler me dit que lui, en tant que Commissaire à la Défense du Reich, veillerait à ce que le camp fut bombardé par nos propres forces. Je lui dis que je considérais comme impossible qu'un commandant d'aviation allemand acceptât de le faire. Giesler dit alors qu'il veillerait à ce que l'on mit quelque chose dans la soupe des prisonniers. C'est-à-dire qu'il menaçait de les empoisonner. De ma propre initiative, j'envoyai, par télétype, une demande de renseignements à l'inspection des camps de concentration, lui demandant d'obtenir une décision de Himmler sur ce qu'on devait faire des prisonniers en cas d'approche des troupes américaines. Peu après, parvint la nouvelle que les camps devaient se rendre à l'ennemi. Je la montrai à Giesler. Il se montra indigné que j'eusse fait échouer ses plans.»

Et, en dernier lieu, le témoin Wahl, Gauleiter de Souabe, a fait cette déposition :

«*Question.* — Témoin, je vous interrogeais au sujet de la conversation que vous aviez eue avec votre femme sur la question de savoir si, oui ou non, vous abandonneriez votre position de Gauleiter. La conclusion à tirer de cette conversation n'est-elle pas que vous aviez honte de ce que faisaient d'autres Gauleiter et que,

tout autour de vous, vous voyiez se dérouler des choses que vous désapprouviez et que vous désiriez vous en dégager ?

« Réponse. — Oui.

« Question. — C'est exact, n'est-ce pas ?

« Réponse. — Oui, c'est exact. »

Et, en réponse à une autre question, il a dit :

« Je désire faire remarquer que ce n'est ni mon rôle ni mon désir de justifier ici tous les Gaue. Parmi les Gauleiter se trouvaient, comme partout ailleurs, des maniaques et des fous assoiffés de sang. »

J'en viens aux SA. Avant d'aborder les témoignages contre cette organisation, je voudrais dire un mot sur la question de l'adhésion volontaire. L'avocat des SA a prétendu que l'adhésion n'était pas volontaire; on a dit qu'une grande pression avait été exercée sur les Allemands pour les obliger à joindre l'une ou l'autre des organisations du parti nazi et que, dans le cas de certaines unités des SA, non seulement une pression avait été exercée mais que l'adhésion avait été rendue obligatoire par décret. Au vu des preuves que je vous exposerai, vous pouvez bien penser que si, dans certains cas, une pression a sans aucun doute été exercée sur les individus pour qu'ils se joignent au Parti et dans certains cas, peut-être, pour qu'ils se joignent à cette organisation particulière, les conséquences du refus telles qu'elles ont été décrites par la Défense sont très exagérées. J'émetts l'opinion que même si vous acceptez sans restriction la déposition de quelques-uns de ces témoins sur certains cas particuliers de contrainte, les témoignages que vous possédez concernant l'organisation dans son ensemble, sont parfaitement clairs: l'adhésion a été volontaire, depuis le début jusqu'à la fin. Jamais à aucun moment il n'y eut de contrainte soit physique soit résultant de prescriptions législatives.

Le Droit anglais, d'après lequel la contrainte physique constitue une condition suffisante pour excuser un crime, a été clairement défini depuis de nombreuses années et est établi dans les *Halsbury's Laws of England* (Edition Hailsham, volume 9, pages 23, 24, paragraphe 20) en ces termes :

« Une personne obligée par contrainte physique à commettre un acte qui, s'il était commis volontairement serait un crime, est libérée de la responsabilité criminelle, mais la personne qui l'a contrainte est responsable du crime.

« L'usage des menaces pour persuader quelqu'un, par la crainte actuelle de la mort, de se joindre à des rebelles, est, semble-t-il, une excuse, aussi longtemps que la personne est sous l'influence de cette crainte.

« A part cette exception, une personne qui commet un crime, lorsqu'elle est influencée par des menaces ou « une force morale », ou par l'emprisonnement de sa personne ou par une violence n'allant pas jusqu'à une contrainte réelle, n'est pas excusable.

« La nécessité, dans le sens de la contrainte provenant de la faim ou d'un danger imminent pour la propre vie ou pour les biens de cette personne, n'est pas une excuse d'un crime. »

Permettez-moi de discuter les preuves sur ce point. Les règlements de service général pour les SA, publiés en 1933, posent en principe que :

« Celui qui ne peut pas ou ne veut pas se soumettre lui-même ne convient pas aux SA et doit se retirer. » PS-2820 (USA-427).

Le livre d'organisation de 1940 déclare :

« Le service dans les SA est et reste volontaire... Pour le recrutement des SA, aucun avantage ne peut être promis et aucune pression ne peut être exercée. Le SA doit avoir la possibilité de se retirer. »

Le témoin Jüttner reconnaît que la déclaration est exacte. On lui demanda : « Le principe fondamental resta-t-il toujours pour les SA que l'adhésion devait être volontaire ? » Et il répondit : « Ce fut toujours le principe admis par la direction. ». On lui demanda alors : « Si un homme n'était plus d'accord avec les idées des SA, s'attendait-on à ce qu'il s'en allât ? » Et il répondit : « De nombreux hommes ont quitté les SA pour diverses raisons ».

Aucun effort d'imagination ne peut fournir la preuve que le Reiterkorps exerçait une contrainte physique ou résultant d'un décret. Il est vrai que les organisations d'équitation à l'origine furent amalgamées d'une façon arbitraire aux SA, mais, comme le témoin Wahl, appelé au nom de cette branche des SA, l'a lui-même admis :

« L'adhésion aux SA était volontaire en 1933 et ceci n'a pas changé... Un homme pouvait donner sa démission du Reiterkorps, mais il devait renoncer à son sport, étant donné que les manèges n'étaient plus à sa disposition. »

« L'association des cavaliers », a-t-il dit « s'est inclinée devant l'unification, parce qu'elle lui permettait de poursuivre son activité sportive. »

Vous pouvez penser que ce fut pendant les années 1933 et 1934 que l'activité des SA fut pour les Allemands plus manifestement criminelle qu'à aucun autre moment. Comment alors la perte de l'« activité sportive » peut-elle constituer une contrainte et apporter une excuse au fait d'être membre ? Le risque de perdre cheval et écurie doit-il être considéré comme la justification légale de la participation à un assassinat ?

On doit se souvenir aussi qu'à la fois dans le cas du Reiterkorps et du Stahlhelm, bien que ces organisations aient pu être amalgamées aux SA par un décret légal ; il n'y a pas de preuve pour vous que les décrets aient contenu un mot qui eût pu être interprété comme une contrainte individuelle pour un membre afin de l'obliger à devenir membre des SA.

Le Stahlhelm est dans la même situation que le Reiterkorps, sauf que le témoignage donné par Jüttner devant la commission est encore plus clair. Permettez-moi de citer un extrait du procès-verbal de son témoignage :

« *Question.* — Il n'y avait rien, n'est-ce pas, qui empêchât un membre du Stahlhelm de se retirer des SA quand les deux organisations furent réunies en 1933 ?

« *Réponse.* — Pour autant qu'il s'agisse de mon district, aucun membre du Stahlhelm n'aurait été obligé de se joindre aux SA contre son gré.

« *Question.* — Et ceci s'applique à toute l'Allemagne, n'est-ce pas ?

« *Réponse.* — On mentionne des cas où les membres du Stahlhelm n'acceptèrent ce transfert que parce qu'il était ordonné.

« *Question.* — Mais il n'y a pas l'exemple qu'un homme eût été forcé d'adhérer ou de continuer à adhérer ?

« *Réponse.* — Non, Monsieur le Président. »

Un témoignage presque pathétique a été donné du sort qui attendait les fonctionnaires s'ils refusaient d'adhérer non pas seulement aux SA mais à toute organisation du Parti. Mais le témoin Boley qui fit lui-même cette déposition montra combien c'était exagéré lorsqu'il concéda au commissaire que dans les bureaux où lui-même était employé, 18% seulement des fonctionnaires étaient devenus membres, soit du Parti, soit d'une de ses organisations. Et ces bureaux étaient le ministère des Finances et la Chancellerie du Reich, cœur même du Gouvernement nazi.

Le témoin baron von Waldenfels est un autre exemple frappant du fait qu'un Allemand qui avait le courage de défendre ce qu'il croyait être juste pouvait continuer à agir dans ce sens sans conséquences désastreuses. Fonctionnaire lui-même et membre dirigeant du Stahlhelm en 1933, il démissionna lors de sa réunion aux SA, refusa d'adhérer aux SA, au Parti ou à toute autre organisation du Parti, et cependant continua néanmoins à occuper son poste jusqu'à la fin de la guerre.

La Défense a apporté la preuve du fait que les étudiants de l'université furent contraints par décret à devenir membres des SA. Cette prétention a été appuyée par un ordre de la section SA de l'université de Munich, du 16 avril 1934, qui se trouve dans le livre de documents des SA. A propos de ce document, je tiens à souligner les deux points suivants. Tout d'abord, les références au « service SA » n'impliquent pas l'adhésion aux SA mais à une séance d'entraînement sous les directives des SA ; ensuite, la phrase dans le paragraphe 3 disant que « les étudiants nouvellement inscrits sont

par conséquent forcés d'adhérer aux SA » n'est pas en accord avec la politique de la direction des SA et ne représente pas la pratique généralement en usage dans les universités.

Nous vous avons soumis un autre ordre similaire promulgué deux jours plus tôt par la section SA de l'université de Cologne. Si cet ordre est lu en même temps que l'ordre de Munich, il devient clair que notre prétention est bien fondée. Le premier paragraphe est identique dans les deux ordonnances. Tous les étudiants doivent être « enrôlés dans la section SA de l'université afin d'être entraînés physiquement et moralement dans l'esprit de la révolution nationale-socialiste ». Dans le paragraphe 2, il est expressément stipulé qu'il est sans importance qu'ils appartiennent aux SA ou non. Le paragraphe 3, bien que la forme soit la même dans les deux ordonnances, est essentiellement différent. Dans les deux cas, les ordonnances sont sensées être basées sur le même décret de la Direction suprême des SA en date du 27 mars 1934. Nous n'avons pas vu ce décret, mais le paragraphe 3 de l'ordonnance de Cologne montre clairement que l'adhésion aux SA n'était pas sensée être obligatoire comme le suggère l'ordonnance de Munich. Il est également évident que le service SA auquel ont trait ces deux ordonnances est quelque chose de différent et d'indépendant de l'adhésion à l'organisation. Comment le « service SA » obligatoire peut-il signifier l'adhésion obligatoire aux SA alors qu'il est expressément stipulé que sauf pendant les onze jours, entre le 25 avril et le 5 mai, il y a eu une interdiction d'enrôlement de nouveaux membres ? Les mots suivants marquent dans les deux ordonnances la différence essentielle entre elles. A Munich, les étudiants « sont par conséquent forcés d'adhérer aux SA », tandis qu'à Cologne « on leur fournit par suite la possibilité d'adhérer aux SA ». Si le service SA qui devait être obligatoire pour tous les étudiants allemands impliquait l'adhésion aux SA, il ne pourrait être question de leur « offrir » la « possibilité » d'adhérer. Vous pouvez penser qu'à Munich, le cœur du national-socialisme, le décret de la Direction suprême des SA du 27 mars fut délibérément mal interprété pour répondre au désir d'un Sturmführer particulièrement fanatique. Les documents montrent que tout ce qui arrivait à Munich n'était pas la caractéristique de tout autre université d'Allemagne.

Jüttner confirme les prétentions du Ministère Public. Il déclare :

« J'ai déjà dit que, dans certains cas, une pression avait été exercée par des organisations en dehors des SA, par exemple dans le cas d'étudiants et dans le cas des écoles des finances. »

Mais en réponse à la question : « N'y a-t-il rien qui pût obliger un étudiant à adhérer aux SA s'il désapprouvait ce que représentaient les SA ? », il dit : « Je partage aussi cette opinion ».

Le fait est tel qu'il l'a expliqué là où des organisations étaient fusionnées avec les SA « la grosse majorité des hommes étaient fiers des SA et fiers de servir dans les SA ». Si l'on désire de plus amples preuves du caractère volontaire de cette organisation, à la fois en théorie et en pratique, on peut les trouver dans les mesures qui ont été prises par la direction des SA elle-même pour réduire le nombre de ses membres après la grande affluence de 1933 et 1934, par suite de l'incorporation d'organisations telles que le Stahlhelm et le Reiterkorps et du grand nombre de candidats qui accouraient en foule vers toutes les organisations du Parti après la saisie du pouvoir par les nazis. De 4.500.000 en 1934, le nombre de membres des SA était tombé à 1.500.000 au début de la guerre, en 1939. Jüttner expliqua les causes de cette réduction. Elle était due en partie au fait que le Kyffhäuserbund — une autre organisation d'anciens combattants — fut exclue des SA. Mais elle était due aussi au fait qu'on soumettait les membres à des examens et que l'échec entraînait le renvoi et au fait que ceux qui « en raison de leurs occupations n'étaient pas en mesure de nous rendre service et, en conséquence, de continuer volontiers à nous servir dans les SA » avaient également été renvoyés. Une telle élimination et réduction de 4.500.000 à 1.500.000 en cinq années sont difficilement compatibles avec l'histoire selon laquelle toute la jeunesse allemande, toute l'administration et la population allemandes étaient obligées d'entrer dans cette organisation. C'est, à mon avis, la preuve concluante du caractère volontaire de cette organisation.

Comment peut-on soutenir que tous les fonctionnaires dont le nombre fut estimé à 3.000.000 par le témoin Boley, 1.000.000 de membres du Stahlhelm, 100.000 étudiants, 200.000 membres du Reiterkorps et d'autres encore furent tous contraints d'adhérer aux SA alors que le nombre total de membres de cette organisation n'atteignait que 1.500.000 en 1939 ?

Il peut se faire qu'une pression ait été exercée par une petite minorité rétive et que les conséquences d'un refus auraient été graves. Mais cette question doit être réglée d'après des principes de lois reconnus et établis. Même s'il n'en était pas ainsi, pourrions-nous éprouver de la compassion pour ces gens ? Ont-ils montré de la compassion pour les milliers de leurs compatriotes qui ont été envoyés vers les épouvantables horreurs des camps de concentration ? Ont-ils compati aux malheurs des milliers de Juifs qui ont été calomniés et persécutés sans répit pendant des années ?

Vous vous souvenez qu'en février, lorsque certaines questions qui intéressaient les organisations ont été discutées devant vous, je déclarai au nom du Ministère Public que nous ne demandions pas

une déclaration de criminalité contre certaines sections des SA. Nous excluons :

1. Tous les porteurs de l'insigne sportif des SA qui n'étaient pas, au sens strict du mot, membres des SA.

2. Les membres des Wehrmanschaften SA qui n'étaient pas autrement membres des SA. Vous pourriez penser, après avoir entendu les preuves des crimes commis en Pologne et dans les territoires de l'Est, que cette branche des SA ne devrait pas être exclue. Néanmoins, nous avons le sentiment que de nombreux membres des unités qui furent mêlés à ces atrocités étaient également membres des SA proprement dites, et, en conséquence nous émettons respectueusement l'opinion que notre déclaration première peut, à bon droit, subsister.

3. Les membres de la réserve des SA qui, à aucun moment, n'ont servi dans une autre formation de l'organisation.

4. La Ligue nationale-socialiste des victimes de la guerre.

Il a été répété à diverses reprises que le Ministère Public ne cherche à obtenir une déclaration de criminalité que contre ceux qui assument une responsabilité importante dans les crimes qui ont été commis. Pour cette raison et en considération des témoignages qui vous ont été présentés depuis février, nous vous demandons respectueusement de procéder à de nouvelles exclusions parmi les membres généraux de cette organisation.

Premièrement. Le nombre total des SA en 1934 vous a été indiqué par Jüttner comme s'élevant à 4.500.000. Ce chiffre comprenait 1.500.000 membres du Kyffhäuserbund. Peu après la fusion de cette organisation avec les SA en 1933, les deux furent à nouveau séparées. Nous recommandons respectueusement l'exclusion de tous ceux des membres du Kyffhäuserbund qui n'ont pas conservé leur situation de membres des SA après cette séparation.

Deuxièmement. Nous nous croyons justifiés à demander l'exclusion de certaines sections du Stahlhelm. Pour vous permettre de comprendre les raisons de cette recommandation, il peut être utile que je vous rappelle brièvement la structure et l'historique de cette organisation. Elle se composait :

1. Du «Scharnhorst» qui était l'organisation de jeunesse du Stahlhelm pour les garçons de moins de quatorze ans, forte d'environ 500.000 membres.

2. Du «Wehrstahlhelm» qui comprenait le «Jungstahlhelm» (garçons de quatorze ans à vingt-quatre ans) et les formations sportives du Stahlhelm (hommes de vingt-quatre ans à trente-cinq ans). L'effectif total du Wehrstahlhelm était de 500.000 membres.

3. Du Kernstahlhelm, qui se composait d'hommes entre trente-six ans et quarante-cinq ans. Ses effectifs étaient de 450.000.

Le nombre total du Stahlhelm approchait donc de 1.500.000 hommes et jeunes gens.

En 1933, le Stahlhelm passa sous le contrôle du parti nazi. Le Scharnhorst passa à la Hitler-Jugend, le Wehrstahlhelm aux SA proprement dites et le Kernstahlhelm à la réserve des SA. Comme nous avons déjà exclu la réserve SA, il nous reste seulement à nous occuper de cette partie du Stahlhelm qui a été incorporée aux SA proprement dites, soit les 500.000 membres du Wehrstahlhelm.

Vous avez la preuve, tant par les témoins que par le livre de documents de la Défense, que beaucoup de ces 500.000 membres du Stahlhelm étaient hostiles à leur transfert aux SA et à la politique et aux buts des SA et du parti nazi. Beaucoup, parmi lesquels le témoin von Waldenfels, refusèrent de se joindre aux SA. C'est une hypothèse possible que beaucoup d'autres, bien qu'opposés à la politique des SA, étaient prêts à y entrer en raison de l'assurance qui leur avait été donnée qu'ils conserveraient leur indépendance, leur personnalité et leurs chefs, comme l'avait fait le Reiterkorps, et qu'on ne leur demanderait pas de s'associer de façon effective aux SA proprement dites. Il ne saurait, d'autre part, y avoir aucun doute que beaucoup entrèrent de bon gré dans les SA et prirent une part considérable à leurs activités criminelles. Jüttner lui-même en est un exemple et il a déclaré qu'il n'était nullement le seul. Rappelez-vous sa déposition :

« De nombreux SA qui avaient fait partie du Stahlhelm vinrent me trouver dans les premiers mois ; comme moi, ils regrettaient que leur belle ancienne organisation n'existât plus, mais comme moi ils saluaient le fait qu'ils pouvaient maintenant participer à cette grande communauté des SA. »

Parlant de sa région, il disait :

« Après 1935, l'organisation de mon vieux Stahlhelm devint vraiment le noyau des SA. Cependant, beaucoup des membres du Stahlhelm restèrent dans les SA. »

Exclure tout le Stahlhelm entraînerait à exclure des gens comme Jüttner et de nombreux autres membres du Stahlhelm qui devaient former le noyau des SA.

Nous croyons qu'une distinction juste et pratique peut être faite entre ces deux classes. En juillet et août 1935, l'assurance qu'on avait donnée aux membres du Stahlhelm qu'ils conserveraient leur indépendance tout en étant membres des SA fut supprimée. L'organisation du Stahlhelm fut finalement dissoute, ses uniformes, ses réunions et toutes ses activités précédentes interdits. A dater

de ce moment, les membres du Stahlhelm qui restèrent dans les SA ne se distinguèrent plus du reste de ce corps. Ils s'étaient joints aux SA en 1933, connaissant, ainsi que l'a déclaré un de leurs témoins, la nature criminelle et les activités des SA. Maintenant, en 1935, ils ne pouvaient avoir aucun doute que, restant membres, on attendrait d'eux qu'ils soutinssent cette politique et prissent part à ces activités. Aucun de ceux qui restèrent membres après cette date ne peut se dégager d'une responsabilité majeure pour les crimes des SA et du Gouvernement nazi dont les SA étaient l'un des bastions essentiels. Nous vous demandons donc, respectueusement, d'examiner si tous ces membres du Stahlhelm qui démissionnèrent ou furent expulsés des SA antérieurement au 31 décembre 1935 devraient aussi être exclus. Nous sommes d'avis que les autres sont, à juste titre, compris dans l'organisation criminelle des SA.

Vous apprécierez l'effet de ces exclusions sur les nombreux membres des SA impliqués dans ces débats. La seule exclusion des 1.500.000 membres du Kyffhäuserbund et des 500.000 du Kernstahlhelm réduit le chiffre total de Jüttner à 2.500.000, et ce chiffre ne tient pas compte des autres exclusions proposées par le Ministère Public.

Enfin, je voudrais dire un mot du Reiterkorps. J'ai déjà expliqué qu'il n'existe aucune base légale pour suggérer que l'adhésion eût été forcée. Le Ministère Public reconnaît cependant que, tant que le Reiterkorps conserva son organisation particulière de club d'équitation, sa propre personnalité et ses chefs, on peut trouver qu'il occupe une position quelque peu particulière, si l'on tient compte de la responsabilité criminelle des SA. Le Tribunal a naturellement la possibilité, s'il le désire, de faire entrer en ligne de compte cette position particulière du Reiterkorps. Vous vous rappellerez que le nombre de ses membres s'élevait à 200.000.

Je devrais peut-être dire un mot d'un autre point soulevé par la Défense. *Le SA*, auquel l'Accusation a fait appel pour une petite part de son témoignage contre cette organisation, est inexact et ne représente vraiment ni la politique, ni les activités des SA. Vous avez entendu vos témoignages pour et contre cette proposition. Il me suffira de vous rappeler que le journal était publié par la maison d'édition officielle du parti nazi, la société Eher, qui éditait également *Mein Kampf*, les livres d'organisation, les ordres et décrets du Gouvernement nazi et toutes les autres publications officielles nazies.

LE PRÉSIDENT. — Avant de passer à la question suivante, est-ce que le chiffre de 2.500.000 que vous avez donné comprend les remplaçants?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, le même chiffre s'appliquerait aux remplacements. Il faut compenser un nombre très élevé de pertes pendant les années de guerre. Nous avons les effectifs pour une période de cinq ans, depuis la déclaration de guerre. Pendant cette période, les 4.500.000 se sont réduits à 1.500.000. Après cela, les remplaçants ont été compensés par les pertes dues à la guerre. Ce que nous essayons de faire, c'est de prendre le chiffre à l'origine qui était de 4.500.000. Ce chiffre a dû être réduit très rapidement à 2.500.000. Si vous voulez bien admettre les réductions que nous avons suggérées à propos du Kyffhäuserbund et du Kernstahlhelm, ce sera de ce seul fait une diminution de 2.500.000. Ensuite, il faut prendre en considération les exclusions que nous avons suggérées pour les membres du Stahlhelm qui ont démissionné avant 1935. Nous laissons à l'appréciation du Tribunal la question du Reiterkorps.

Après ces opérations, vous arrivez à un chiffre qui est d'environ 2.000.000 ; au cours des cinq années, ce chiffre est descendu jusqu'à 1.500.000, comme Jüttner l'a déclaré.

Je parlais du *SA Mann* et je continue. Sous son titre, il porte l'indication : « Organe officiel de la Direction suprême des SA ». Son rédacteur en chef, écrivant à Rosenberg, le décrit sans ambiguïté comme « le journal de combat et l'organe officiel de la Direction suprême du Parti », avec un tirage de 750.000 exemplaires. Lutze lui-même, dans son instruction annuelle sur l'entraînement pour 1939, le recommande comme une « aide officielle pour la préparation et la pratique de l'entraînement ». Je soutiens devant vous qu'en présence de cette preuve, les dépositions des témoins de la Défense sur cette question ne doivent pas être acceptées.

Voulez-vous examiner tous les écrits que vous avez vus sur cette organisation ? Tout est pareil, tout parle de guerre, de violence sans frein, de haine raciale. Il n'y a pas un seul mot sur les questions ordinaires de mode de vie honnête, des intérêts, des activités et des façons de vivre de citoyens normalement honnêtes, civilisés, pacifiques et respectueux des lois. Comparez la littérature des SA avec celle de n'importe quelle organisation ou société dans tout autre pays d'Europe. Les SA, l'organisation qui s'enorgueillissait d'être chargée de l'éducation et de la formation des hommes d'Allemagne, ne parlaient que de militarisme, d'arrogance, de brutalité et de haine. Quel en eût été le besoin si leur but avait été ce qu'ils prétendent ?

J'en viens à examiner les preuves sur lesquelles nous basons notre thèse selon laquelle cette organisation était criminelle. Les buts des SA étaient les buts du parti nazi lui-même. L'entraînement dans les SA est ainsi décrit dans le livre d'organisation :

« Une éducation selon les doctrines et les buts du Führer tels qu'ils sont énoncés dans *Mein Kampf* et dans le programme du Parti pour toutes les phases de notre vie et notre idéologie nationale-socialiste. »

Lutze, chef des SA, parlant au Corps diplomatique et à la presse étrangère en 1936 leur disait :

« Quand je déclare au début que les obligations des SA sont celles du Parti et vice versa, je veux seulement dire que les SA considèrent le programme du Parti comme le leur. Les SA ne peuvent être indépendantes du mouvement national-socialiste, mais ne peuvent exister que comme une partie de celui-ci. Dans le cadre du Parti, les SA sont ses troupes de protection, ses troupes combattantes de choc, auxquelles appartiennent les membres les plus actifs du mouvement, politiquement parlant. La tâche des SA est celle du Parti et vice versa. Elle est donc de politique intérieure. »

Pour gagner du temps, je ne me propose pas d'insister sur les preuves concernant la manière dont cette organisation a rempli son rôle comme « troupes de protection » et « troupes combattantes de choc du Parti ». Tout cela peut déjà fort bien être considéré comme un fait historique. Pour reprendre les termes de l'Accusation, les SA « ont été formées par les conspirateurs nazis, avant leur accession au pouvoir, en une gigantesque armée privée, utilisées dans le but de créer du désordre et de terroriser et éliminer les adversaires. On a prétendu que l'activité violente et criminelle de ses membres, si, en fait, une telle activité a existé, était purement défensive et lui était imposée pour les protéger avec les chefs du Parti contre la violence des communistes et autres partis politiques. C'est à vous de juger la valeur de ce témoignage. En faisant ainsi, vous garderez présent à l'esprit que toutes les preuves documentaires concernant la question, qui vous ont été présentées dans le livre de documents de la Défense, sont d'origine et d'auteurs nazis. Vous pouvez reconnaître que cette description des SA comme organisation défensive, est entièrement incompatible avec les témoignages que vous avez eus des témoins Severing, Gisevius et avec l'affidavit du consul américain, Geist.

Monsieur le Président, je laisse une partie de ces preuves que je n'ai pas l'intention de lire à nouveau au Tribunal. Je voudrais simplement vous rappeler ce que Severing vous a dit de ces bandes brutales et de leur arrogance. Je vous demande de vous reporter à la citation du début de la page 52.

« L'observation de ce qu'on appelait les organisations armées fut l'un de mes plus importants travaux, pendant les années où j'ai occupé mon poste. Les SA s'avèrent être la plus forte de ces organisations ; et l'arrogance avec laquelle ils chantaient leurs chansons les faisait s'imposer dans les rues. Ils dégagent les rues pour eux-mêmes et n'y rencontraient aucune opposition... Partout où les SA pouvaient exercer librement la terreur, ils agissaient de la même façon.

«Pendant la bataille électorale, il ne s'agissait pas de petites luttes ordinaires entre les adversaires politiques. C'était la terreur organisée.»

Gruss, témoin du Stahlhelm, a confirmé le témoignage de Severing :

«Je crois», a-t-il dit, «que, dans l'ensemble, Severing a fait une description exacte.»

Je prétends que la preuve de la criminalité des SA pendant les années 1933-1934 depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement nazi jusqu'à la purge de Röhm est bien établie et, de ce fait, leur cas peut être réglé rapidement. La même violence, la même méprise de la loi et des droits et privilèges de tous, sauf d'eux-mêmes, ont persisté. Il suffit de vous rappeler ce que Gisevius disait de l'intervention de la Police de secours des SA dans les arrestations :

«Les SA organisaient d'immenses raids. Les SA fouillaient les maisons, les SA confisquaient les biens, les SA interrogeaient les gens. Les SA emprisonnaient. En résumé, les SA s'étaient promus police auxiliaire et n'avaient de considération pour aucune des coutumes de la période du système libéral . . . Malheur à quiconque tombait entre leurs griffes. De cette époque date le «Bunker», cette épouvantable prison privée, et chaque Sturmtruppe SA devait en avoir au moins un. L'enlèvement devint le droit inaliénable des SA. La valeur d'un Standartenführer se mesurait au nombre d'arrestations qu'il avait faites et la bonne renommée d'un SA était basée sur l'efficacité avec laquelle il «instruisait» ses prisonniers.

«On ne pouvait plus organiser de bagarres comme lorsqu'on luttait pour le pouvoir; cependant la lutte continuait; seulement les coups étaient maintenant portés dans la pleine jouissance du pouvoir.»

Gisevius continue en décrivant avec plus de détails les arrestations illégales des adversaires politiques par des membres des SA, les prisons qu'ils créaient et les traitements qu'ils appliquaient à leurs victimes.

«Ce fut la bestialité tolérée pendant les premiers mois qui, plus tard, encouragea les assassins sadiques des camps de concentration.»

Après avoir entendu le contre-interrogatoire de Schäfer, commandant du camp d'Oranienburg, avez-vous encore le moindre doute sur le fait que des atrocités étaient commises par les SA dans ce camp? Vous avez le témoignage du témoin Joel aux termes duquel les SA établirent un camp de concentration à Wuppertal sur l'initiative du chef SA local; à Hohnstein et à Bredow, les gardes SA torturèrent et assassinèrent aussi leurs prisonniers. Vous vous souviendrez de la lettre écrite en juin 1935 par le ministre de la Justice à Hitler lui-même :

«Dans le camp, de mauvais traitements graves ont été appliqués aux prisonniers, sans interruption depuis l'été 1933. Les prisonniers n'ont pas seulement été frappés à coup de fouet et d'outils jusqu'à perdre connaissance et sans aucune raison, comme dans le camp

d'internement de sécurité de Bredow près de Stettin, mais ont aussi été torturés d'autre façon.»

Il est inutile de commenter cela, si ce n'est pour souligner que le sadisme et les arrestations illégales de cette espèce étaient pratiqués et exécutés par les SA à travers tout le Reich :

« Dans les six semaines de la montée au pouvoir des nazis, en janvier 1933, les journaux allemands se référaient aux sources officielles pour déclarer que 18.000 communistes avaient été emprisonnés tandis que parmi les 10.000 prisonniers dans les geôles prussiennes on comptait de nombreux socialistes et intellectuels. »

Sollmann, membre social-démocrate du Reichstag, devait être emmené à la Maison Brune de Cologne pour y être torturé, frappé et battu à coups de pieds pendant plusieurs heures. A Nuremberg, un homme appelé Pflaumer devait être frappé sur la plante des pieds jusqu'à la mort. A Munich, le Dr Alois Schlögl, ancien rédacteur du journal *Le Paysan de Basse-Bavière*, vit sa maison détruite et fut lui-même maltraité. Ce ne sont là que quelques-uns des incidents de cette espèce dont le premier ministre de Bavière dit que leur nombre total ne peut être apprécié dans toute l'Allemagne. Ce n'était pas une révolution politique. Ce n'était pas non plus une protection légitime contre l'opposition communiste. Ces hommes servaient le Gouvernement en sachant parfaitement que toutes les branches du Gouvernement — la presse, la Justice et la Police — avaient reçu des ordres pour les excuser et leur prêter leur concours. Ils ne couraient aucun risque : il n'y avait aucun tribunal, aucun recours auxquels leurs victimes pouvaient faire appel. Ce n'était que pur sadisme, brutalité criminelle, encouragés par les dirigeants du Parti et des SA. Vous avez le témoignage du consul américain Geist :

« Je peux prouver moi-même que la Police avait reçu ordre de ne pas intervenir... Ces agents m'ont dit qu'eux-mêmes et tous les autres policiers avaient reçu l'ordre de ne pas intervenir contre les SA, les SS ou la Jeunesse hitlérienne. »

Parlant le 3 mars 1933, Göring, décrivit le rôle que les SA devaient jouer désormais. Il déclara que les communistes seraient supprimés par les Chemises brunes. La Police n'aurait pas le même emploi que dans une démocratie bourgeoise. Je cite :

« Je n'ai pas à rendre la justice ; mon seul but est de détruire et d'exterminer, rien d'autre... Le combat à mort dans lequel mon poing serrera vos cous, je le mènerai avec eux, avec les Chemises brunes. »

Permettez-moi de parler plus en détail des activités des SA pendant ces années qui ont suivi 1934. On a prétendu qu'après le putsch de Röhm, les SA diminuèrent en nombre et en importance

et que l'activité criminelle de leurs membres cessa. Le fait que le nombre en ait diminué est indéniable; j'en ai donné les raisons. Qu'ils aient décliné en importance est également vrai, en raison de la faveur officielle de plus en plus accordée aux SS pour des raisons qui sont bien connues. Néanmoins les SA restèrent politiquement et militairement aux yeux de leurs propres dirigeants, de leurs membres et des autorités du parti nazi, une force vitale importante.

Vers juin 1934, les adversaires politiques du parti nazi avaient été supprimés ou incarcérés. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons moins de preuves sur les incidents de « la maîtrise des rues » qui ont rempli l'histoire de l'Allemagne au cours des dernières années. Mais les buts de l'organisation restèrent les mêmes: aide fanatique à la politique du Gouvernement nazi, suppression de ce qui restait d'opposition, en particulier des Églises et des Juifs. Et, en plus, une préparation intensive à la guerre d'agression.

Les SA et les SS avaient déjà été employés pour supprimer les syndicats. L'Église et les Juifs restaient un problème toujours actuel. J'ai déjà rappelé la politique du parti nazi de suppression de toute influence de l'Église et je vous rappellerai le rôle joué par les SA dans cette lutte pendant les années qui suivirent 1934. Vous vous souvenez de l'incident de l'église de Freising, en février 1935, où la Kreisleiterin donna l'ordre à toutes les femmes nazies d'accompagner les SA Sturmtruppen pour assister au service religieux de Freising. Ce sont les SA qui, par la suite, ont emmené Hans Hiedl dans un champ, le soir, et qui l'ont frappé impitoyablement pour avoir montré sa colère au moment de l'intervention pendant le service.

• Le chef prit un mouchoir dans sa poche et me bâillonna. Puis il me jeta par terre et me maintint pendant que les deux autres commençaient à me frapper. Ils me donnèrent quinze à vingt violents coups environ, du postérieur jusqu'à la cheville du pied gauche. Le bâillon se relâcha et je criai à tue-tête. Ils me laissèrent alors aller et m'aiderent à me relever. Ils me donnèrent l'ordre formel de ne rien dire de cet incident à qui que ce soit, si je voulais garder mon travail. Puis il me donnèrent un coup de pied et me dirent: « Maintenant rentre chez toi et au trot, faux frère. »

Êtes-vous impressionnés par l'argument de la Défense que ce n'était qu'un cas isolé? Lorsque vous étudiez les témoignages d'actes généralisés et étendus de violence qui ont été la marque des SA aux yeux de toute l'Allemagne et du monde pendant les années de lutte nazie, pouvez-vous douter que de tels incidents aient eu lieu dans toute l'Allemagne en 1935 et plus tard, toutes les fois que l'occasion s'en présentait? La véritable nature d'une organisation telle que celle-ci change-t-elle en quelques mois?

Si la nature et les buts des SA avaient changé, pourquoi le SA-Mann a-t-il publié des articles en 1937 et 1938 dénigrant l'Église

dans des articles comme « Mes chers Franciscaïns, un noir bilan : le catholicisme politique », « L'Église veut faire la loi à l'État », « Le catholicisme politique démasqué » et « Le Vatican veut-il la guerre? »

Si les manières violentes des SA ont été changées pendant ces années, pourquoi l'organe officiel de sa Direction suprême aurait-il répété l'histoire de leurs premières batailles? Leurs titres se passent de commentaires.

« Nous subjuguons la terreur rouge. Combats de rues nocturnes à la frontière tchèque. Les SA brisent la terreur rouge. Dimanche sanglant à Berlin. »

Et cette description du « 9 novembre 1933 à Nuremberg » quand, au cours des troubles, quelqu'un cria : « Les maisons des Juifs seront pillées! Dehors les Juifs! »

Le rôle joué par les SA dans la persécution toujours plus violente des Juifs écarte tous les doutes qu'on pourrait avoir sur la criminalité ininterrompue de cette organisation pendant les années postérieures à 1934. En ce qui concerne le boycottage d'avril 1933, Goebbels écrit dans sa biographie :

« 1^{er} avril 1933. Tous les magasins juifs sont fermés. De sentinelles SA gardent leurs portes. »

Ce n'est qu'un exemple de la façon dont, dans toute l'Allemagne, les SA fournissaient au Gouvernement nazi des moyens de mettre sa politique à exécution. Les instructions données par Streicher et son comité ordonnaient :

« Les SA et les SS ont reçu des instructions pour empêcher, au moyen de piquets de garde, la population d'entrer dans les entreprises juives aussitôt que le boycottage aura commencé. »

Vous avez le témoignage de Kurt Schmidt, ministre de l'Économie et membre du Cabinet du Reich jusqu'en janvier 1935 :

« Je dois dire que les SA ont gagné une influence de plus en plus désastreuse dans les questions juives en tant qu'élément destructeur de l'économie juive. »

Vous avez le témoignage de leur propre témoin, le baron von Waldenfels, à qui l'on a demandé : « Les SA ont-ils pris une part active à la persécution des Juifs, après 1934? » et qui a répondu : « D'après ce qu'on m'a raconté, oui. J'ai vu moi-même les boutiques livrées au pillage à Munich, mais je ne pourrais dire si c'était le résultat d'un ordre ou d'initiatives individuelles. »

Il essaye de réduire la signification des SA après 1934, mais son témoignage était très clair.

« Question. — Dans leur rôle d'une importance diminuée, continuèrent-ils à pratiquer la politique qu'ils avaient menée auparavant, la persécution des Juifs? »

« Réponse. — Il n'y a pas de doute. »

Goebbels parlant aux SA en octobre 1935 leur rappela qu'ils étaient le « bras le plus fort du mouvement » et que le Gouvernement nazi était un « Gouvernement antisémite ». PS-324 (USA-419).

Si la persécution active des Juifs n'était pas la mission permanente des SA, après 1934, pourquoi Lutze, chef d'état-major des SA, parlant au corps diplomatique et aux représentants de la presse étrangère, en janvier 1936, aurait-il dû expliquer le terme dont la presse étrangère flétrissait si souvent les SA : « Les soutiens d'une lutte raciale barbare et sauvage » ? Pourquoi ces articles ont-ils paru presque chaque mois pendant les années 1935 à 1939 avec un libellé qui ressemblait à celui adopté par le *Stürmer*. Les titres suffisent à en indiquer la nature :

« L'assassinat, la solution du problème juif. »

« La révolution mondiale juive vient des USA. »

« Fossoyeurs de la culture mondiale ». PS-3050 (USA-414).

Et si les membres des SA n'ont pas, en fait, persécuté activement et de façon continue les Juifs après 1934, comment est-il possible de justifier le rôle qu'ils ont joué dans les démonstrations de novembre 1938 ? Vous vous souviendrez des instructions reçues par la 50^e brigade SA de Darmstadt, au début de la matinée du 10 novembre :

« Sur l'ordre du Gruppenführer, toutes les synagogues juives situées sur le secteur de la 50^e brigade doivent être démolies ou incendiées immédiatement. L'opération doit être effectuée en civil. » PS-1721 (USA-425).

Vous vous souviendrez également des rapports des différents Führer SA au Quartier Général SA de la circonscription électorale du Palatinat : dans le secteur de la 50^e brigade, trente-cinq synagogues dynamitées, détruites par le feu ou démolies ; à Mannheim, vingt et une synagogues, églises ou locaux de réunions ; dans le secteur de la Standarte 174 de la 151^e brigade, toutes les synagogues détruites et les Juifs arrêtés ; dans le secteur de la Standarte 250, onze synagogues détruites, toutes les vitrines des magasins juifs brisées, le Rabbín et plusieurs Juifs éminents arrêtés par la Gestapo « pour leur propre sécurité » ; l'infâme Rabbín Neuburger, qui était connu à cause de ses relations avec l'étranger, arrêté « sur l'instigation des SA » ainsi que tous les Juifs masculins des différents villages ; dans le secteur de la Standarte 17, deux synagogues complètement incendiées et plusieurs magasins juifs démolis ; et le rapport de la 51^e brigade : « La question des synagogues est réglée. Tout a été exécuté jusqu'à Rölsheim. »

Ces événements de la région de Mannheim ne peuvent pas avoir été, comme la Défense voudrait vous le faire croire, une exception à la politique de la direction SA et à la conduite générale des membres SA dans le reste de l'Allemagne. En tout, 267 synagogues ont été détruites cette nuit-là. Nous pouvons demander à juste raison pourquoi les 50^e, 51^e et 151^e brigades auraient été les seules à recevoir des instructions pour détruire toutes les synagogues. Pourquoi Jüttner lui-même aurait-il donné à toutes les unités SA

les ordres venant de Hess aux termes desquels tous les services du Parti et ses subdivisions, qui avaient souvent gardé des biens de valeur, devaient les remettre au service de la Gestapo le plus proche?

Nous vous demandons de dire que la preuve est concluante en elle-même. Néanmoins, vous avez eu en plus le rapport sur les débats du tribunal suprême du Parti relatifs aux assassinats de Juifs qui ont eu lieu au cours de ces manifestations. Quinze SA commirent des assassinats. Ils le firent dans toute l'Allemagne, dans la Prusse de l'Est, à Dessau, dans le Hanovre, à Brême, en Saxe et à Munich. Était-ce, là aussi, des incidents isolés?

Le biographe de Göring écrit sur les SA en 1937 :

« La réorganisation actuelle de la Police de sûreté est à peine remarquée du public. Ses rangs sont renforcés par les SA, l'instrument le plus sûr du mouvement. » PS-3252 (USA-424).

Une organisation pourrait difficilement être l'objet d'un jugement plus accablant.

J'en arrive à la préparation à la guerre et à l'activité en temps de guerre.

Dès que le parti nazi fut au pouvoir, les SA devinrent l'embryon d'armée avec laquelle les nazis commencèrent leur préparation à la guerre d'agression. Le consul américain Geist vous dit :

« Particulièrement pendant les années 1933 et 1934, des bandes de troupes de choc SA pratiquaient, au vu et au su de tous, des exercices militaires. On était en train de les transformer en organisation militaire. Je rencontrais fréquemment les troupes de choc, déployées dans les champs et les forêts, se livrant à des exercices techniques militaires. Cela faisait partie d'un plan général pour préparer les effectifs de l'Allemagne à la guerre. » PS-1759 (USA-240).

Les explications de Geist sont confirmées par Lutze lui-même qui écrit en 1939 :

« Mais déjà en 1920, en créant les associations sportives nationales-socialistes, le Führer établissait la mission considérable de ces SA. Les SA devront être les dépositaires de la pensée militaire d'un peuple libre. Dans le même sens, le Führer a dit dans son livre *Mein Kampf* : « Donnez à la nation allemande 6.000.000 d'êtres « aux corps parfaitement entraînés aux sports, tous inspirés « fanatiquement de l'amour de la patrie et dotés du moral le plus « intensément élevé et, avec eux, un État national-socialiste aura, « si c'est nécessaire, créé une armée en moins de deux ans. »

« Les hommes n'oublient jamais que la mission du Führer est d'exiger un entraînement militaire de l'Allemand et de reformer l'esprit militaire dans le peuple allemand. » PS-3215 (USA-426).

A quoi sert alors que les témoins SA viennent maintenant dire à ce Tribunal que :

« Les SA n'avaient aucun caractère militaire et ne désiraient pas en avoir... » « Les SA ont toujours conservé le caractère non militaire de leur programme d'entraînement. »

Il y a une quantité abondante d'autres témoignages du caractère et des buts militaires des SA aussi bien que de leur entraînement intensif et de leurs préparatifs en vue de la guerre. Le Dr Ernst Bayer, se référant aux ordres du Quartier Général suprême en 1938, exprimait encore, par écrit, les buts des SA :

« Les SA ont reçu mission de créer un accroissement de la puissance guerrière et de la conserver, ainsi qu'un esprit combattif, explication d'une attitude agressive. » PS-2168 (USA-411).

Dès mai 1933, von Reichenau proposa que le commandement suprême des SA fût représenté au Conseil de défense du Reich. Et une note au crayon portée sur ce document montre que c'était déjà fait. PS-2822 (GB-205). Un officier de carrière fut nommé auprès des SA pour aider à leur instruction « militaire ». « Dans un but de camouflage, il devait porter un uniforme SA ». Nous savons quelle forme avait pris l'instruction de 1933 à 1939, d'après les directives pour l'entraînement et autres documents, dont certains avaient été donnés par Lutze lui-mêmes : tir, lancer de grenades, évaluation des distances, lecture de la carte et marche. Nous savons également que, dès juillet 1933, les SA avaient formé des unités spécialisées, telles que compagnies de transmissions, unités motorisées et escadres aériennes séparées. Le commandement SA insistait vivement sur la nécessité de garder le secret dans le cas de toutes les publications « qui pourraient laisser aux autres pays une possibilité de présenter cela comme des infractions aux clauses du Traité de Versailles de la part des Allemands. » D-44 (USA-428).

La publication d'images permettant « aux autres pays de prouver la formation d'unités de troupes techniques » fut interdite. Il n'est guère nécessaire de citer à nouveau le Dr Ernst Bayer pour voir le but de ces unités techniques. Je le cite cependant :

« On crée, dans ces unités techniques de SA, une troupe entraînée dont les possibilités et les connaissances ne sont pas les dernières dans les éléments d'une grande valeur pour le service de la défense du pays. » PS-2168 (USA-411).

De même, il écrivait en parlant du Reiterkorps :

« A présent, les SA peuvent fournir chaque année à notre Wehrmacht des milliers de jeunes cavaliers entraînés. » PS-2168 (USA-411).

Pouvons-nous douter que chacun des membres des SA ignorait à quoi tout cela conduisait, quand le chef d'État-Major lui-même disait publiquement que le principe de l'entraînement des SA était

« toujours la pratique spirituelle, morale et physique de la militarisation de toute la nation allemande » ? PS-3050 (USA-414).

En mars 1934, une liaison permanente entre les SA et le ministère de la Défense du Reich avait été établie en corrélation avec toutes les missions « A ». Jüttner a expliqué ce qu'étaient ces missions « A » : « entraînement et protection des frontières ». Protection des frontières signifiait-il préparatifs pour la conquête militaire de la Rhénanie, de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie ?

Dans ce même mois de 1934, les SA étaient, en fait, en train de former un état-major armé avec une compagnie de mitrailleuses lourdes. D-951 (GB-607).

Au début de 1934, les SA faisaient aussi des plans. « Pour que les formations autrichiennes de Bavière avancent en Autriche vers le 8 ou le 9 février. Alors, la dictature militaire serait proclamée. » PS-4013 (GB-608).

Vous avez devant vous le compte rendu du rôle joué par les SA dans le putsch manqué contre Dollfuss. Lorsque le moment de l'Anschluss arriva, les unités SA furent les premières à pénétrer en Autriche. PS-3050 (USA-414).

LE PRÉSIDENT. — Sir David, il serait temps de lever l'audience.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, je continue avec l'activité militaire des SA. J'en étais resté à la page 62, à la dernière phrase :

En Tchécoslovaquie, les SA fournirent le principal soutien au corps franc des Sudètes. En octobre 1938, quelques semaines après la crise de Munich, l'officier de liaison entre l'OKW et le corps franc rendait compte dans les termes suivants :

« Le ravitaillement avait été organisé par les SA. L'armement restreint était composé de carabines autrichiennes, les armes fournies par les SA autrichiens. Avec une camaraderie et une absence d'égoïsme magnifiques, la direction des SA s'était occupée matériellement des corps francs. L'équipement et le ravitaillement restaient à la charge de la NSDAP et des SA. »

Monsieur le Président, je voudrais rappeler au Tribunal que, dans l'appendice de ce document, on trouvera une liste des prisonniers, du butin pris par les corps francs et des pertes infligées par eux alors qu'on était en temps de paix. Cet appui donné aux corps francs était certainement compris dans la « surveillance frontalière » comme l'a admis Jüttner lui-même.

Les crimes des SA ne s'arrêtèrent pas quand la guerre fut déclenchée. De nouveau, je cite le témoin Jüttner :

« Au commencement de la campagne de Pologne, le groupe SA des Sudètes procéda à des transports de prisonniers de guerre dans les camps. D'autres groupes SA dans l'Est ont pu être utilisés dans des buts analogues. Plus tard, la direction des SA et les SA, en tant qu'organisation, n'ont plus rien eu à faire avec cette question. »

Quand vous considérez les témoignages que vous avez entendus sur les conditions épouvantables dans lesquelles les prisonniers venant de l'Est furent transportés dans leurs camps, êtes-vous convaincus que la tâche de garder les convois était aussi innocente qu'elle le semble ?

Jüttner nous a également laissé un rapport, daté de juin 1941, décrivant l'activité des SA pendant la guerre. Dans les zones communes, leurs membres ont aidé les chefs politiques dans leurs tâches d'éducation et d'orientation, vingt et un groupes de SA ont été utilisés pour garder les prisonniers. L'organisation des groupes SA à Dantzig, Posen, en Silésie et dans les provinces de la Baltique est ainsi décrite :

« Dans ces régions aussi, comme au combat, les SA représentaient l'unité d'assaut du Parti . . . Dans ces régions aussi, le service SA, du point de vue pratique, est orienté vers le renforcement des

forces défensives. Il était donc nécessaire de vaincre le complexe d'infériorité des Allemands de race qui était le résultat de la répression en Pologne, et d'accorder leur comportement à l'attitude SA.» PS-4011 (GB-596).

Comme ces innocentes paroles deviennent sinistres en présence de tous les témoignages de ce qui s'est passé dans ces provinces de l'Est et de la Baltique. L'administration du ghetto de Vilna était entre les mains des SA et ses habitants étaient gardés par des gardes SA.

«Certains Juifs vivaient dans ces ghettos et les SA leur attachaient des chaînes autour des chevilles et de la taille; elles pesaient deux kilos chacune et nous ne pouvions faire que des petits pas quand nous les portions. Nous les avons portées sans interruption pendant six mois. Les SA disaient que quiconque enlevait ses chaînes serait pendu.» D-964 (GB-597).

Leur travail consistait à déblayer des fosses:

«Nous déterrâmes en tout 80.000 corps... Parmi ceux que je déterrai, je trouvai mon propre frère.» D-964 (GB-597).

A Vilna aussi, les gardes SA forçaient les Juifs à extraire avec des crochets l'or des dents de leurs frères morts, à le laver à l'essence et à le mettre en boîtes de huit kilos que l'officier SA, chargé de l'opération, enlevait en personne...

M. BÖHM. — Monsieur le Président, je crois que l'exposé qui vient d'être fait se rapporte à un affidavit D-964 que le Tribunal a refusé au Ministère Public de laisser produire. C'est l'affidavit GB-597. Toute cette déclaration sous serment est présentée ici à la page 64 et son contenu provient de l'affidavit dont vous n'avez pas autorisé l'utilisation.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec Dr Böhm. J'ai devant moi l'affidavit D-964, déposé sous le numéro GB-597. Le paragraphe 7 s'exprime ainsi: «Notre travail consistait à ouvrir les fosses, à déterrer les cadavres qui devaient être incinérés...»

LE PRÉSIDENT. — Oui, mais le Dr Böhm dit que nous avons rejeté cet affidavit.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, ce n'est pas cet affidavit. Je me souviens fort bien de l'avoir lu et il a un numéro de dépôt. J'ai choisi un affidavit pour chaque cas, et en particulier pour les affaires de Vilna cet affidavit de Szloma Gol.

LE PRÉSIDENT. — Dr Böhm, quelles raisons avez-vous de dire qu'il a été rejeté? Si vous pensez qu'il a été rejeté, vous devez avoir une raison. Où sont les procès-verbaux? Les avez-vous?

M. BÖHM. — Je suis d'avis que cet affidavit appartient au groupe de déclarations que le Tribunal avait rejetées. Pour l'instant, évidemment, je ne puis l'examiner, mais je le ferai par la suite et je me rendrai compte si c'est exact. Je crois que cet affidavit appartient au groupe d'affidavits refusés en raison de la fin du dépôt des preuves.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce l'un des onze affidavits qui ont été rejetés ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Non, Monsieur le Président. Vous vous souvenez que j'avais environ une demi-douzaine de témoins juifs des provinces baltes et que le Tribunal avait décidé que je pourrais en citer trois qui seraient mis à la disposition du Dr Böhm pour un contre-interrogatoire. L'auteur de cet affidavit, Szloma Gol, est un des trois que j'avais choisis et j'ai déposé son affidavit sous le numéro GB-597. Je me le rappelle, Monsieur le Président, comme le colonel Griffith-Jones et le commandant Barrington qui m'ont aidé à ce moment-là : le fait qu'il ait un numéro de dépôt est une preuve que le Tribunal l'a accepté.

LE PRÉSIDENT. — Je crois qu'il vaut mieux continuer. Si le Dr Böhm prouve qu'il a été rejeté, il sera rayé de vos explications et on n'en tiendra aucun compte.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Très bien, Monsieur le Président. Le ghetto de Schaulen, au sud de Riga, était sous la direction des SA. Il y avait là 700 à 800 hommes reconnaissables à leurs uniformes bruns et leurs brassards à croix gammée.

« En août 1941, les SA entourèrent tout le ghetto et un certain nombre d'entre eux allèrent dans les maisons et prirent les enfants et les vieillards, les mirent dans les camions et les emmenèrent. Je vis tout cela moi-même. C'était fait exclusivement par des SA. Je les ai vus prendre des enfants par les cheveux et les jeter dans les camions. Je n'ai pas vu ce qui leur est arrivé, mais un Lituanien m'a dit par la suite qu'ils avaient été conduits à 20 kilomètres de là et fusillés. Il m'a dit qu'il avait vu les SA obliger ces Juifs à se déshabiller et leur tirer dessus avec des pistolets automatiques. » D-969 (GB-600).

Les SA gardaient le ghetto de Kaunas, où 10.500 Juifs furent fusillés au cours de « l'action » horrible du 28 octobre 1941. D-968 (GB-599). Ils gardèrent aussi les camps de travail de Sakraw, Mechtal, Markstedt, Klettendorf, Langenbielau, Fsulbrück, Reichenbach et Annaberg en Haute-Silésie, où des Polonais, des Français, des Belges, des Hollandais et des Grecs ont peiné et sont morts de mauvais traitements et de sous-alimentation et où « les méthodes des SA ne le cédaient en rien à celles des SS ! » PS-4071 (GB-603).

On ne peut douter de la véracité de ces témoignages des Juifs qui ont passé ces années de cauchemar dans les ghettos et les camps de travail de l'Est. Non seulement les conditions qu'ils décrivent sont confirmées à maintes reprises par d'autres sources et par les documents des Allemands eux-mêmes, mais même l'identité d'un SA qu'ils mentionnent en particulier est confirmée.

Leib Kibart vous a donné le nom du commissaire du district dans la cour duquel les Juifs du ghetto de Schaulen étaient journellement insultés et frappés par leurs gardes SA. Il vous a dit que l'intéressé s'appelait Gewecke et qu'il était membre des SA. Nous avons la signature de Gewecke sur l'une de ses lettres, datée du 8 septembre 1941, dans laquelle il se plaignait de ce que les SS intervinsent dans ses arrangements pour la confiscation méthodique des biens juifs. L'en-tête de cette lettre porte: «Le commissaire régional de Schaulen». PS-3661 (GB-601).

Ce n'était pas seulement à des fonctions de garde qu'on employait les SA. Ils formaient des Einsatzkommandos à eux, et des unités de SA partageaient la besogne sanglante de l'anéantissement des partisans. Le commandant régional de la Police de sûreté et du SD de Cracovie, écrivant à l'accusé Frank, parle de la mission d'un Einsatzkommando spécial SA formé en vue de ramasser des travailleurs dans la population civile. D-970 (GB-602).

Le commissaire général de la Russie Blanche rapportait, en juin 1943, que :

«Par ordre du chef chargé de la répression des bandes, l'Obergruppenführer SS von den Bach, des unités des Wehrmannschaften ont également pris part à l'opération. Le Standartenführer SA, Kunze, commandait les Wehrmannschaften.» R-135 (USA-289).

Cette action à laquelle faisait allusion le commissaire général, était la terrible opération Cottbus, dont vous vous souvenez et dont le commissaire général rapportait que «l'effet moral sur la population pacifique est simplement horrible en raison des nombreuses fusillades de femmes et d'enfants». R-135 (USA-289).

Les SA avaient été organisées en 1941 dans le Gouvernement Général. Prenant la parole en décembre 1943, Frank disait :

«Quand, il y a deux ans et demi, j'ai donné des ordres pour que soient formées les SA, j'étais guidé par un sentiment que je ressens aujourd'hui plus que jamais. Je me suis efforcé de faire en sorte qu'il y ait en toutes circonstances dans le Gouvernement Général une réserve de secours de nationaux-socialistes absolument inébranlables. Il est bien évident que cette réserve de fer de combattants nationaux-socialistes avérés ne peut être constituée que par les SA... Ici, en tant que SA, avec mes camarades SA, je peux agir dans la vie politique de cette région où je dois prendre de nombreuses choses en considération et où je dois avoir sans cesse

un fouet en main, comme un dompteur dans la cage aux lions, pour conserver le contrôle des bandits. C'est un point de vue dont un Gauleiter du Reich n'a jamais besoin de se soucier... Pour la première fois, les SA ont été employés ici dans une région nouvelle avec des méthodes nouvelles et des fonctions nouvelles qui, pourtant, ont été adoptées à cause du fait même que le SA est ici comme il était au temps de la lutte dans le Reich.»

Entre temps, à l'intérieur du Reich, les SA assumaient :

« Les fonctions confiées jusqu'alors aux SS, à la Sipo et à l'Armée, par exemple : la garde des camps de prisonniers de guerre, la surveillance des travailleurs forcés en Allemagne et dans les territoires occupés. Cette coopération des SA avait été étudiée et mise sur pied par des services supérieurs, à Berlin, dès le milieu de 1943. » PS-3232 (USA-435).

En Styrie, le camp de Frauenberg était utilisé comme camp de travail pour les ivrognes invétérés, les délinquants et les réfractaires. 300 internés travaillaient dans les carrières de pierre voisines et à la construction de routes. Les SA fournissaient les gardiens. Pouvons-nous nous imaginer les conditions dans lesquelles ces délinquants et réfractaires vivaient ou mouraient ?

Violence et meurtre, domination des rues pendant les années de lutte, arrestations illégales, camps de concentration non autorisés, sadisme incroyable pendant les années de triomphe 1933 et 1934, suppression impitoyable et persécution brutale des Juifs, des chrétiens et de toute opposition, joints à un entraînement belliqueux et agressif pendant les années entre 1934 et le déclenchement de la guerre. Et après cela, encore plus de camps de concentration, encore plus de sadisme, de répression et de persécutions, cette fois pour les peuples de race prétendue inférieure qu'ils avaient vaincus, violence et assassinat — mais non comme aux jours lointains de 1923 — d'individus, mais de masses. C'est la même méthode qui se continue pendant des années. Allez-vous permettre à ces gens de terroriser de nouveau les populations d'Allemagne et d'Europe ?

Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'étendre longuement sur les témoignages à la charge des SS. Vous avez déjà trop bien pu vous rendre compte du caractère de cette organisation et de l'activité de ses membres. Les lettres SS sont liées à presque tous les crimes, grands ou petits, dont nous avons entendu parler tous les jours pendant presque dix mois. Tout peut être résumé par les paroles de leur chef, Himmler, même si elles sont au-dessus de la réalité :

« Je sais qu'il y a des gens, en Allemagne, que la vue de ces uniformes noirs rend malades. Nous en comprenons la raison et nous ne nous attendons pas à être aimés de beaucoup. » PS-185 (USA-440).

Je vais donc vous présenter seulement un ou deux des points particuliers qui ont été soulevés et auxquels le Ministère Public attache une importance spéciale.

L'histoire de l'évolution des SS peut être exposée en quelques mots. Formés, à l'origine, pour être des gardes du corps d'élite destinés à la protection de Hitler lui-même, ils constituaient, avec les SA, une armée nazie privée et la base de ce qui devait devenir l'instrument vital du complot ourdi en vue de faire une guerre d'agression. Leur valeur, en tant qu'«instrument du Führer» absolument sûr, fut démontrée en juin 1934 quand ils jouèrent le rôle de bourreaux dans la purge sanglante qui accompagna l'assassinat du chef SA Röhm.

«Tout le monde est terrifié» — dit plus tard Himmler — «cependant tout le monde est certain qu'ils recommenceront si de tels ordres leur sont donnés et si c'est nécessaire.» PS-1919 (USA-170).

La bonne volonté des SS à recommencer devait être démontrée à l'infini dans les années suivantes.

Jusqu'en janvier 1933, les SS constituèrent une seule unité. Il n'y avait pas de branches spéciales et, si ce n'est leur rôle commun de gardes du corps de Hitler avec les SA, ils n'avaient pas d'autres tâches particulières.

Cependant, après que le Parti nazi fut arrivé au pouvoir, surtout après 1934, le nombre de ses membres augmenta et son organisation s'étendit et devint plus complexe. De nouvelles unités furent créées telles les Totenkopfverbände SS dont le rôle était et continua d'être la garde des camps de concentration. Quelques unités choisies reçurent des armes et devinrent, en fait, l'armée privée de Himmler, connue sous le nom de Verfügungstruppe SS. En même temps, certaines fonctions devinrent la spécialité d'autres groupes qui, tout en n'ayant pas de statut d'organisation différente, finirent par être considérés comme des subdivisions séparées, par exemple le SD qui était le service de renseignements des SS et qui devait, plus tard, travailler en collaboration si étroite avec la Gestapo.

Bien qu'il soit devenu habituel de faire une distinction nominative entre les subdivisions et formations des SS, en matière d'administration et de commandement elles faisaient partie des seules SS, toutes sous le commandement du Reichsführer SS et toutes administrées et contrôlées par les principaux différents services du commandement suprême SS.

Quand la guerre éclata, la majorité des Allgemeine SS, la grande masse des membres des SS qui étaient restés sans armes, furent appelés dans la Wehrmacht. De nouvelles recrues furent enrôlées dans la Verfügungstruppe, qui fut élargie pour former les divisions

combattantes des SS, et ce sont ces divisions combattantes qui, aux environs de 1940, furent connues sous le nom de Waffen SS.

Le Tribunal a vu, dans le rapport de l'institut statistique SS, comment les SS s'étaient développées vers le 30 juin 1944, D-878 (GB-572). Elles comptaient alors 795.921 membres en tout. Les Allgemeine SS — noyau original des SS — avaient perdu de leur importance pendant la guerre parce que plus de la moitié de leurs 200.000 membres avaient été appelés dans la Wehrmacht, le service du Travail ou autres services particuliers nazis. Le reste, 594.000, appartenaient aux Waffen SS. Le Tribunal a vu comment 368.000 Waffen SS se trouvaient dans les unités de campagne. 160.000 environ servaient dans des unités de formation d'entraînement et de réserve. 26.544 se trouvaient dans d'autres unités et services sous les ordres directs du Quartier Général des opérations du Haut Commandement SS, 39.415 étaient dans les services principaux des SS.

Il est particulièrement significatif de voir comment ces 39.415 membres des Waffen SS furent répartis; le Tribunal le verra sur un tableau que j'ai joint, D-878 (GB-512). Les témoins vous ont dit que les Waffen SS n'avaient rien à faire avec les camps de concentration. Mais pas moins de 24.000 d'entre eux étaient au WVHA, service qui organisait l'administration et le personnel des camps de concentration et en était responsable. Ces 24.000 ne comprenaient pas les Totenkopf SS qui fournissaient les gardiens. Les Waffen SS fournissaient aussi la main-d'œuvre des différentes organisations nazies destinées aux assassinats et opéraient dans et pour les SS, service principal des questions raciales et de colonisation, service du commissaire du Reich pour la consolidation du germanisme, service pour les personnes de race allemande, état-major personnel de Hitler, y compris l'infâme institut Ahnenerbe de Sievers.

On a dit des Waffen SS qu'elles étaient en effet une organisation purement militaire dont le caractère ne différait pas de celui de n'importe quelle unité de la Wehrmacht. D'après les témoignages, il n'en est pas ainsi. Il est exact que le Waffen SS était l'élément de combat des SS. Mais bien que ces formations de combat fussent placées sous les ordres de l'Armée en vue d'opérations, elles demeuraient toujours partie intégrante des SS. En réalité, l'ordre de Hitler concernant le rôle des SS à la mobilisation prévoyait que si elles étaient placées sous le commandement de l'Armée, elles restaient politiquement une unité de la NSDAP, PS-647 (USA-443). Recrutement, entraînement, avancement, administration et ravitaillement des Waffen SS pendant toute la guerre restaient à la charge du commandement supérieur des SS. Le recrutement se faisait par le service principal SS. Elles étaient organisées, administrées et ravitaillées par le bureau des opérations SS qui était le siège de

leur Quartier Général de commandement. Les membres des Waffen SS étaient soumis à la compétence judiciaire du service juridique principal SS. Comme toutes les autres formations SS, les Waffen SS étaient sous la juridiction de Himmler en sa qualité de Reichsführer SS. Elles étaient, en théorie et en pratique, tout autant partie intégrante de l'organisation SS que n'importe quelle autre branche de celle-ci. Vous vous rappelez la déposition qu'a faite von Rundstedt :

« Les unités de troupes n'étaient soumises qu'à Himmler. Je n'avais aucun pouvoir disciplinaire ou judiciaire sur elles. Je ne pouvais leur accorder ni permission ni récompenses. Je n'étais responsable que de l'utilisation tactique de ces divisions, de la même façon que j'aurais pu utiliser une division hongroise ou yougoslave. »

Telles étaient donc les grandes lignes des SS, cet « État dans l'État » tout puissant, comme le décrivait le général Detzel. La Défense cherche maintenant à diviser la vaste unité des SS en différentes parties totalement séparées, unies seulement dans la personne de Himmler. Lui-même et trois ou quatre de ses subordonnés sont seuls responsables des millions de crimes commis. Mais cette prétention viole à la fois la vérité et le bon sens. Nous ne nous occupons pas, dans ce Procès, de l'assassinat de dix hommes ici ou de vingt hommes ailleurs. L'Acte d'accusation leur impute non seulement l'assassinat de millions d'êtres, mais aussi un plan démoniaque de génocide, de destruction des nations, de peuples et de races entiers. Les SS étaient l'instrument désigné pour l'exécution de ce plan qui dépasse celui d'Hérode. Ce plan ne pouvait être exécuté qu'avec l'aide de tous les SS, de toutes les branches des SS travaillant à l'unisson et en coopération les unes avec les autres. Les preuves données au cours de ce Procès ont montré que les crimes des conspirateurs nazis n'auraient pas pu être exécutés d'une façon improvisée et par des actes sporadiques. Ces actes étaient soigneusement prémédités, préparés et exécutés par l'intermédiaire des SS et d'autres organisations criminelles. Les hommes des SS étaient particulièrement qualifiés pour un plan criminel. Physiquement entraînés et choisis, ils étaient politiquement endoctrinés dans le nazisme et engagés à une obéissance aveugle aux commandements de Hitler, de Himmler et des autres chefs nazis. « Les ordres doivent être sacrés », dit Himmler (PS-1919). Non seulement l'adhésion a été volontaire pendant les seize premières années de l'existence des SS, à partir de 1925, mais elle a été soumise à une sélection des plus soigneuses dans le but de produire ce que les SS appelaient une « élite raciale mâle », un « fondement de qualité supérieure », un « groupe d'Allemands de race nettement

nordique». Les SS devaient être des nazis fanatiques d'origine «aryenne».

La Défense a beaucoup insisté sur le fait qu'au cours de la guerre la base du recrutement volontaire a été remplacée par le service obligatoire. Le témoin Brill a déclaré :

«A la fin de la guerre, il y avait dans les Waffen SS plus de mobilisés que de volontaires.»

Il pourra être utile au Tribunal que j'examine brièvement la déposition de ce témoin. Alors qu'il n'est pas douteux qu'à une certaine période de la guerre un nombre considérable d'hommes ont été enrôlés arbitrairement dans les Waffen SS, la date à laquelle cette pratique commença et la mesure dans laquelle elle fut appliquée sont toutes deux contestables. Il nous a dit que les premiers 36.000 furent enrôlés entre l'automne 1939 et le printemps 1940. Dire que ces 36.000 furent enrôlés de force dans les SS, c'est vouloir délibérément induire en erreur. Lors de son contre-interrogatoire par le commissaire, à propos d'une affirmation similaire, il reconnut que ces 36.000 étaient déjà membres des SS auxquelles ils s'étaient affiliés volontairement. Ils n'avaient pas été enrôlés, on les avait simplement mutés d'une partie des SS à une autre. Les chiffres qu'il indiqua pour ceux qui furent appelés par la suite sont les suivants : en 1942, 30.000 ; en 1943, 100.000 et en 1944, 210.000 ; au total 340.000. Même avec ces chiffres, il s'en manque de beaucoup pour qu'il puisse justifier sa déclaration selon laquelle, vers la fin de la guerre, il y avait plus d'appelés que de volontaires. Il avait indiqué que le total général des Waffen SS était de 910.000, nombre qui comprenait les effectifs de 1940 et tous les renforts successifs, tant volontaires qu'obligatoires. Le chiffre de 340.000 ne représente qu'un peu plus d'un tiers de ce total.

Sur la question de la date à laquelle les recrues furent enrôlées pour la première fois dans les SS, il y a une quantité considérable de preuves qui permettent de confondre ce témoin. En février 1940, Hess donnait des instructions aux services du Parti pour qu'ils prêtent leur concours au recrutement volontaire pour les SS. Dans les décrets qu'il promulgua, il n'était pas question d'enrôlement obligatoire. En avril 1942, une brochure de recrutement soulignait, en ces termes, que le volontariat constituait la base de l'organisation des Waffen SS :

«Le jeune homme du Reich national-socialiste sait qu'il doit lui-même commencer à remplir les formalités afin d'accomplir son service militaire dans les Waffen SS. Que tant de jeunes Allemands se soient engagés dans ses rangs est un témoignage vivant de la confiance que la jeune génération d'aujourd'hui a dans les Waffen SS, dans leur esprit et, par-dessus tout, dans leur commandement.» PS-3429 (USA-446).

L'ami du soldat, un almanach destiné aux troupes allemandes, publié en 1943 — l'année pendant laquelle Brill voudrait vous faire croire que 100.000 hommes furent contraints au service — décrivait les membres des SS comme de jeunes hommes pleins d'espoir qui avaient décidé volontairement de rejoindre les rangs des Waffen SS. Cette brochure déclarait :

« Chacun s'est familiarisé avec le manuel détaillé des Waffen SS. Les points de principe sont les suivants : 1. Le service dans les formations armées SS compte comme service militaire ; seuls les volontaires sont acceptés. » PS-2825 (USA-441).

En avril de la même année, Himmler donnait à Kaltenbrunner des instructions au sujet de l'admission des fonctionnaires de la Sipo dans les SS :

« Je désire préciser à nouveau que je ne veux l'admission que si les conditions suivantes sont remplies : 1. Si l'intéressé le demande librement et volontairement. » PS-2768 (USA-447).

Et le livre d'organisation de 1933 explique que les Waffen SS, en admettant des volontaires pour la durée de la guerre, permettent à ces volontaires de combattre dans la bataille pour l'évolution de l'idée nationale-socialiste. Je suis également en droit de faire ce commentaire sur le témoignage de Brill. Vous vous souviendrez que je vous ai déjà renvoyé aux déclarations de ce témoin sur l'activité de la division SS Leibstandarte qui, comme je le soutiens respectueusement, doivent être considérées comme de faux témoignages. Étant donnée la nature suspecte de son témoignage et des preuves qui s'y opposent, je soutiens que quelle qu'ait pu être l'importance du service obligatoire dans les SS, celui-ci était beaucoup moins général et fut réalisé beaucoup plus tard qu'il le prétend.

Mais, quelle que puisse être la vérité sur cette question, nous soutenons que le fait qu'un certain nombre d'hommes aient été obligatoirement enrôlés ne doit pas et ne peut pas constituer une défense pour cette organisation. Les exemples de crimes commis par les SS pendant la guerre se rencontrent dans un domaine si étendu, ils ont été si répétés et si grands, que vous ne pouvez faire autrement que d'en déduire que la grande majorité de leurs membres, qu'ils aient tout d'abord donné leur adhésion volontairement ou autrement, ont facilement accepté la tradition des SS et ont participé volontairement à leur activité criminelle. J'aimerais considérer, dans leurs grandes lignes, certains seulement des témoignages d'après lesquels on doit tirer cette conclusion.

Vous savez déjà quelle forme d'éducation et de formation recevait le SS, une formation en vue de « la lutte raciale » que Himmler lui ordonnait de poursuivre « sans merci ». Théories

raciales, géopolitique, eugénisme, c'était là leur programme. *Mein Kampf* était leur Bible. Leur philosophie fondamentale était exprimée par Himmler dans les termes suivants :

« Il doit être évident que l'éducation la plus riche devrait venir de ces couches supérieures, au point de vue racial, du peuple allemand. En vingt ou trente ans, nous devons être réellement capables d'offrir à toute l'Europe ses classes dirigeantes. Si alors les SS et les fermiers dirigent la colonisation à l'Est largement, sans contrainte, sans qu'intervienne aucune espèce de tradition mais avec vigueur et avec un élan révolutionnaire, nous pousserons, en vingt ans, nos frontières nationales à 500 kilomètres à l'Est. » PS-1919 (USA-170).

La propagation d'idées comme celles-ci ne pouvait qu'habituer les SS à l'idée d'un monde dans lequel la destruction, la mise en esclavage et la dégradation de peuples « inférieurs », étaient considérées comme un devoir honorable. Des tourments de conscience ne troublaient pas, ne pouvaient pas troubler ces hommes. Que le Tribunal veuille bien se rappeler les paroles de Bach Zelewski lorsqu'on lui demanda si l'assassinat de 90.000 Juifs par un petit Einsatzgruppe auquel, par hasard, les Waffen SS avaient fourni la plupart des assassins, concordait avec la philosophie nazie. Il disait :

« Mon opinion est autre : lorsque pendant des années, des dizaines d'années, on a prêché la doctrine que la race slave est une race inférieure et les Juifs pas même des êtres humains, un tel résultat est inévitable. »

Il n'y eut pas que des généraux SS comme Bach-Zelewski et Ohlendorf eux-mêmes qui furent infestés par ce poison. Notre thèse est que cette doctrine a empoisonné — et elle devait le faire — les SS qui procédèrent aux exécutions :

« L'extermination des Juifs que vous avez accomplie est une page de gloire de notre Histoire. » PS-1919 (USA-170).

La gloire ! L'assassinat massif de sang-froid considéré comme une gloire ! Avons-nous besoin d'autres témoignages du type d'hommes que cette éducation honteuse a donné ? Bien avant d'être entrés dans les SS, leurs membres avaient été imprégnés de haine raciale et d'adoration pour le Führer. L'entraînement des SS n'était qu'un cours supérieur. Lorsqu'ils entraient dans les SS, dans quelque branche que ce fût, ils y rayaient la mise en pratique de ce qu'ils avaient appris auparavant. Partout, l'assassinat était la tâche de chaque service, de chaque unité. Et partout où il y avait un assassinat à exécuter, c'était les membres des SS qu'on enrôlait pour le faire.

L'Ahnenerbe était un département des SS. La liste de ses membres comprenait les noms de plus de cent professeurs et autres

savants, — tous membres des SS, qui comptaient sur les assassinats commis par des centaines d'autres membres SS pour leur fournir des corps pour leurs expériences et des spécimens pour leurs collections — corps de commissaires qui devaient être pris vivants puis décapités, en ayant soin de ne pas abîmer la tête.»

Le professeur Hirt a écrit :

« En nous procurant les crânes de commissaires bolchevistes juifs qui représentent le prototype répugnant mais caractéristique de l'être humain inférieur, nous avons maintenant l'occasion d'obtenir un document scientifique. » NO-H 085 (GB-574).

Le service pour le maintien du germanisme était un service SS ; c'est lui qui est responsable du crime épouvantable de génocide et de tout ce qui s'y rattache. Le RSHA et le WVHA qui contrôlaient les camps de concentration et en étaient responsables étaient recrutés dans les SS. Il n'est pas nécessaire d'évoquer encore les crimes des SS dans les camps de concentration sauf pour marquer que les enquêtes entreprises par l'appareil judiciaire SS sur lesquelles le témoin Morgen a déposé, n'étaient pas des enquêtes sur les assassinats en masse, mais sur des cas de corruption parmi les fonctionnaires SS. Ce témoin fait partie de ceux dont j'ai déjà suggéré qu'ils n'étaient pas dignes de foi. Comment peut-on prendre au sérieux le récit d'une enquête d'un juge SS sur les meurtres commis à Auschwitz par Höss, et qui n'ont été interrompus que par l'avance des Alliés ? Quel besoin aurait-on eu d'une nouvelle enquête, alors que Morgen lui-même, connaissait tous les détails des exécutions pratiquées à Auschwitz en 1943 ou 1944 ? Doutez-vous que si les Alliés avaient perdu la guerre, Höss continuerait à commettre ses assassinats en masse, dans ce camp de concentration, et que les juges SS continueraient à enquêter sur des cas de corruption et des crimes isolés ?

En principe, les Einsatzkommandos étaient formés de SS. Ils montrent en petit ce qu'était la collaboration entre les différentes branches du système de Himmler et l'union de tous les SS. L'Einsatzgruppe « A » était composée ainsi, L-180 (USA-276) :

Waffen SS	34,4 %
SD	3,5 %
Police criminelle	4,1 %
Gestapo	9,0 %
Police auxiliaire	8,8 %
Autres polices	13,4 %

L'extermination des Juifs était exécutée par des SS. Le ghetto de Varsovie n'en est qu'un exemple. La déportation, l'assassinat et le pillage des Polonais et autres peuples vivant sur un territoire

exigé pour l'établissement de ressortissants allemands étaient entrepris par les SS. Vous devez vous rappeler le rapport de Globocznik au sujet de l'action au cours de laquelle des milliers de Polonais furent arrachés à leurs foyers et 178.000.000 de Reichsmark acquis pour le WVHA, action qui, selon les paroles de Globocznik lui-même, était « exécutée sur l'ordre du Reichsführer SS ».

« Seules la décence et l'honnêteté, aussi bien que la surveillance des SS employés à cet effet, pouvaient assurer une remise intégrale. » PS-4024 (GB-550).

On est surpris qu'il n'ait pas ajouté; *pecunia non olet* (l'argent n'a pas d'odeur).

Les Waffen SS devinrent l'avant-garde dans les guerres nazies d'agression, particulièrement dans l'invasion de l'Union Soviétique, et donnèrent un exemple de la tyrannie et du meurtre inhérents à la domination nazie.

« Nous n'abandonnerons jamais cette arme merveilleuse, cette réputation terrible d'épouvante qui nous a précédés dans les batailles pour la chute de Kharkov, mais nous lui ajouterons constamment une nouvelle signification » disait Himmler aux officiers de trois divisions SS à Kharkov en 1943.

Les Waffen SS réussirent à ajouter sans cesse une signification nouvelle à leur réputation de terreur. De nombreux exemples ont été présentés au Tribunal de la perpétration par des unités de Waffen SS de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité. Ils sont encore présents à la mémoire du Tribunal et je ne les répéterai pas. J'aimerais seulement rappeler au Tribunal que quelques-unes des pires atrocités eurent lieu en 1943 et en 1944, années pendant lesquelles une certaine partie des Waffen SS était formée de conscrits.

Comment peut-on soutenir que les membres des SS et, en particulier, des Waffen SS, n'étaient que des soldats, des soldats qui ignoraient ces crimes et n'y prirent aucune part? Comment peut-on dire que ce n'était pas eux qui avaient des visées criminelles? Partout où nous trouvons des crimes commis par des nazis, nous trouvons aussi des SS qui y sont mêlés. On dit toujours que ces SS étaient d'une espèce particulière, membres du SD ou de quelque autre branche spéciale, membres des SS qui avaient été détachés pour servir dans des unités spéciales, tels les Einsatzkommandos, membres des SS qui n'étaient pas du tout vraiment des SS mais qui étaient des docteurs ou des policiers. Peut-il en être ainsi? Oublions les preuves des camps de concentration, des Einsatzkommandos, de tous les crimes nombreux et brutaux commis contre les populations des territoires qu'ils envahissaient, des exterminations massives de Juifs à travers la moitié des nations européennes, des innombrables exemples de crimes et de sadisme individuels,

des innombrables autres exemples de meurtres au cours même de la bataille et de toutes les violations des lois de la guerre. Oublions les preuves de tous ces crimes, quoique chacun d'eux ait été commis par des SS différents dans des villes et des villages différents à travers tout le Grand Reich allemand. Oublions-les, quoiqu'ils n'aient pas constitué une vague soudaine de crimes mais qu'ils aient été commis jour après jour, pendant des années. Oublions le fait que dans presque tous les crimes dont nous avons entendu parler, il ne s'agissait que de SS. Oublions tout cela si vous le voulez. Sans toutes ces preuves, la culpabilité des SS, du plus grand au plus petit, est établie par les comptes rendus que nous avons de trois discours que Himmler a prononcés devant les officiers de ses unités SS. PS-1918 (USA-304).

En avril 1941, il parlait à tous les officiers de la division SS Leibstandarte. En octobre 1943, il s'adressait à ses Gruppenführer à Posen. Le même mois, les officiers commandant les régiments de ses trois divisions SS écoutaient ce qu'il disait à Kharkov. Ces discours ont été cités à maintes reprises devant vous, vous connaissez les sentiments qu'ils exprimaient et les questions qu'ils traitaient. Essayez d'imaginer un général de vos propres pays parlant à tous les officiers de l'une de vos propres divisions de traîner en esclavage «des milliers, des dizaines de milliers, des centaines de milliers» de gens; de fusiller «des milliers de Polonais influents». Essayez d'imaginer un commandant en chef britannique, américain, soviétique ou français disant à ses généraux :

«Ce qui arrive à un Russe, à un Tchèque, ne m'intéresse pas le moins du monde... Que 10.000 femmes russes succombent à l'épuisement en creusant un fossé anti-char ne m'intéresse que dans la mesure où le fossé anti-char qui doit servir à l'Allemagne est achevé.» PS-1919 (USA-170).

Ou disant ceci :

«Je veux vous parler aussi très franchement d'une question très grave... Je veux dire la disparition des Juifs, l'extermination de la race juive. C'est une de ces choses dont il est facile de parler. «La race juive est en voie d'être exterminée» dit un membre du Parti, «c'est très clair, cela fait partie de notre programme; l'élimination des Juifs, c'est ce que nous faisons». Alors viennent 80.000.000 de bons Allemands et chacun d'eux a son bon Juif. Naturellement, les autres ne sont que de la vermine, mais celui-ci est un Juif de premier ordre. Aucun de ceux qui parlent ainsi n'en a été le témoin, pas un n'y est passé. La plupart d'entre vous doivent savoir ce que cela signifie quand 100 cadavres sont étendus côte à côte, ou 500, ou 1.000. En être sorti et, en même temps — sauf quelques exceptions dues à la faiblesse humaine — être restés des individus convenables, voilà ce qui nous a rendus forts.» PS-1919 (USA-170).

Le voyez-vous disant à tous les officiers commandant une de ses divisions :

« L'antisémitisme, c'est comme l'épouillage. Se débarrasser des poux n'est pas une question d'idéologie. C'est un problème de propreté. Exactement de la même façon, l'antisémitisme n'a pas été pour nous une question d'idéologie mais une question de propreté. » PS-1919 (USA-170).

Si vous avez assez d'imagination, pouvez-vous imaginer ce que vous auriez dit des officiers et des soldats qu'il commandait? Est-il possible que des officiers et des soldats de ces divisions de la Waffen SS à qui on parlait ainsi aient eu un esprit élevé, un genre de vie convenable, aient été des soldats probes et honorables? De tels hommes, qu'ils soient natifs d'Allemagne ou de toute autre partie du monde, n'auraient pas toléré ces paroles. Ces discours ont été assez rebattus au cours de ce Procès, mais ils n'ont jamais perdu leur signification. Ils démontrent que chaque membre de ces unités SS était un prototype de son Führer SS. S'il n'en était pas ainsi, Göring n'aurait pas pu conter à Mussolini les horreurs de la méthode allemande dans la lutte contre les partisans :

« Les membres du Parti accomplissent leur tâche avec beaucoup plus d'acharnement et d'efficacité... Les SS, la garde des vieux combattants du Parti qui ont des liens personnels avec le Führer et qui forment une élite spéciale, confirment ce principe. » D-729 (GB-281).

S'il n'en était pas ainsi, Hess n'aurait pas pu écrire :

« Les unités des Waffen SS... sont plus aptes que les autres armées aux problèmes particuliers à résoudre dans les territoires occupés de l'Est, étant donné leur entraînement national-socialiste intensif sur les questions de race et de nationalité. » PS-3245 (GB-267).

Nous savons ce que Hitler avait en tête quant au rôle futur des Waffen SS : une Police d'État en vue d'imposer l'autorité de l'Allemagne dans les pays conquis ; une Police d'État qui ne fraterniserait pas avec le prolétariat et la pègre. Tel était le rôle qui leur était destiné, rôle que l'Armée tout entière connaissait car, sur ordre de l'OKW, il avait été entouré de la « plus grande publicité ». Nous en savons assez sur la Police d'État nazie, l'éducation et l'entraînement au cours de ces années de guerre pour les adapter à la tâche qui les attendait et aussi pour connaître le genre de méthodes qu'ils auraient à employer. Ce sont ces hommes, les hommes qui étaient choisis et qui avaient été entraînés pour faire la police de l'Europe, qui constituent l'organisation des SS que nous vous demandons de condamner comme criminelle.

Voici les principales considérations relatives à ces trois organisations : le Corps des chefs politiques, les SA et les SS, sur lesquelles

je désire attirer votre attention. C'étaient ces organisations qui fournissaient le mécanisme au moyen duquel étaient exécutés les crimes que ces accusés concevaient. Ces trois organisations n'étaient pas séparées ni distinctes l'une de l'autre comme la Défense a essayé de les représenter. C'étaient leurs membres qui, ensemble, constituaient et constituent encore le dangereux noyau du national-socialisme. En tant que ramifications distinctes de l'élite nationale-socialiste, ils avaient les mêmes buts et desseins et ils travaillaient et coopéraient l'un avec l'autre en employant les mêmes méthodes criminelles dont chacun pouvait se rendre compte. Ce fut ainsi depuis le commencement et continua ainsi jusqu'à la fin. Rien ne peut démontrer plus clairement ces choses que les preuves de la façon selon laquelle le Parti et le Gouvernement nationaux-socialistes avilirent les concepts de Droit et d'ordre et corrompirent les usages judiciaires de leurs tribunaux afin de se protéger, eux et leurs adeptes, dans la voie criminelle qu'ils suivaient.

A peine le Gouvernement nazi était-il arrivé au pouvoir que les ministres nazis, la Police nazie et la Justice nazie se mirent à excuser les violences et les assassinats commis par les SA, les SS et la Gestapo. Et pour quelles raisons? Les raisons qui doivent avoir démontré à toute l'Allemagne et doivent démontrer à tout le monde aujourd'hui la pourriture même du national-socialisme :

« Comme l'acte n'avait pas pour origine un motif ignoble mais servait plutôt à l'accomplissement d'un dessein excessivement patriotique et au progrès de l'État national-socialiste, l'arrêt des poursuites... ne semble pas incompatible avec l'administration régulière de la justice criminelle. » D-923 (GB-615).

Telle était l'opinion du Procureur général de Nuremberg à l'égard des SA qui avaient frappé un communiste à mort, qui l'avaient frappé jusqu'à ce que la plante de ses pieds fût si gonflée que, — et je cite :

« ... du fait de la quantité de sang amassée là, après que le sang eût été évacué au moyen d'une incision, des poches se formèrent où l'on pouvait presque entrer le poing. » D-923 (GB-615).

A Munich, le ministre de l'Intérieur donnait des raisons similaires pour arrêter les poursuites contre les gardes SS de Dachau qui avaient frappé un prisonnier sur la tête jusqu'à ce qu'il mourût :

« Le fait de procéder à une enquête causerait un grand tort au prestige de l'État national-socialiste, étant donné que cette mesure serait dirigée contre des membres des SA et des SS et que ces organisations, en tant que principaux protagonistes de l'État national-socialiste, seraient immédiatement touchées. »

En accord avec le commandement supérieur SA, des juges nazis suspendaient les poursuites engagées contre des membres de cette organisation.

« Les actes et intentions des SA avaient seulement pour but la prospérité du mouvement national-socialiste. La raison politique et la pureté des intentions ne peuvent donc être mises en doute. »

Quand des juges, non encore habitués à ces nouvelles conceptions de Droit, condamnèrent des gardes SA qui « non seulement essayèrent d'arracher des aveux aux internés, mais agirent poussés par une véritable soif de tortures », ces juges furent expulsés immédiatement du Parti. Le procureur, qui se trouvait être lui-même membre des SA, fut averti d'avoir à démissionner, et le Gauleiter écrivit à la cour suprême l'informant qu'un arrêt de grâce devait remplacer la condamnation qui avait été prononcée. Peut-on douter que ceux qui désiraient appartenir à ces organisations ignoraient que le fait d'en être membres leur donnait le droit d'assassiner ?

Ces conceptions de Droit n'étaient pas non plus limitées aux tribunaux de l'État et du Parti. Les militaires ne purent résister à leur attrait. Vers 1939, un juge militaire accorda à un SS des circonstances atténuantes :

« ... parce qu'il avait été incité à tirer par un caporal qui lui avait tendu un fusil. Il était dans un état de colère motivé par les nombreuses atrocités commises par des Polonais contre des personnes de race allemande. En tant que SS, et particulièrement sensible à la vue des Juifs et à l'attitude hostile de la juiverie à l'égard des Allemands, il a donc agi sans aucune réflexion et sous l'impulsion de l'esprit aventureux de la jeunesse. »

Ces soldats SS avaient été condamnés à l'emprisonnement pour homicide, ce que le commandant d'armée refusa d'approuver. C'était pour une sorte « d'homicide » connu seulement des nationaux-socialistes, des nationaux-socialistes qui, ainsi que nous l'avons vu à ce Tribunal, montrent une curieuse sensibilité vis-à-vis du mot « meurtre ». Voici ce qu'ils appelaient « homicide » :

« Lorsque 50 Juifs environ, qui avaient été employés dans la journée à réparer un pont, eurent fini leur travail, dans la soirée ces deux hommes les menèrent tous dans une synagogue et les fusillèrent tous, sans raison. »

Permettez-moi, pour terminer, de vous rappeler l'avis de la cour suprême — suprême gardienne de l'honneur et de la discipline nationaux-socialistes — à l'autorité et à la juridiction augustes de laquelle étaient soumis les membres de toutes ces organisations. Pour les meurtres commis au cours des manifestations de 1938 par des Hoheitsträger et des membres des SA et des SS, et dont l'enquête avait été confiée à la Police secrète d'État et à la compétence des Gauleiter et des autres chefs politiques, on a allégué que :

« Dans les cas où des Juifs ont été tués sans ordre ou en infraction à des ordres donnés, on n'a pas pu constater de motifs ignobles pour ces meurtres. »

Les raisons de ces poursuites par les tribunaux du Parti étaient :
 « ... de protéger ces camarades du Parti qui, poussés par un état d'esprit vraiment national-socialiste, avaient dépassé le but de leur propre initiative. »

Vous voyez, dans ces quelques lignes, le secret de toutes les morts, de toutes les souffrances, des horreurs et des tragédies que ces accusés et les membres de ces organisations ont répandues sur le monde. Vous voyez jusqu'à quel degré de méchanceté ils avaient corrompu la conscience humaine. Pas de motifs indignes. Le meurtre de femmes et d'enfants est « un état d'esprit et des initiatives nationaux-socialistes convenables ». Telle était la foi nationale-socialiste, foi acceptée fanatiquement par les membres de ces organisations, la foi — qui peut en douter ? — qu'ils chérissent encore et que, s'ils en avaient la possibilité, ils feraient revivre.

En ce qui concerne le Haut Commandement et l'État-Major général, il n'est pas dans mes intentions d'empiéter sur le terrain qui sera si efficacement abordé par mes collègues. Je veux néanmoins déclarer, aussi clairement et nettement que possible, que la Délégation britannique se joint à eux entièrement pour demander la condamnation du groupe accusé sous la désignation d'État-Major général et Haut Commandement.

Les hommes qui s'y trouvent compromis ont participé à des guerres qu'ils savaient être d'injustes guerres d'agression. Ils ont joué des rôles essentiels dans des actes qui, en raison de la qualité de leurs auteurs directs, sont incontestablement des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité. Et pourtant, ils protestent de leur innocence.

Notre accusation contre eux est basée aussi nettement sur les faits de ce Procès que sur les leçons de l'Histoire. Ils ont exécuté des ordres qui, de l'aveu même de beaucoup d'entre eux, affectèrent profondément ce qui leur restait de conscience. Ils savaient que ce qu'ils faisaient était injuste, mais ils disent maintenant que « Befehl ist Befehl », un ordre est un ordre.

Tous les hommes convenables trouvent qu'il est difficile de reprocher aux autres leur manque de courage moral ; il ne sont que trop conscients de leurs propres défaillances à cet égard. Mais il arrive un moment où en face de crimes qui, de toute évidence, ne sont qu'assassinats ou barbarie, un devoir plus impérieux s'impose. Le Dr Laternser lui-même admet la chose. La suggestion qu'il a faite au témoin Schreiber, selon laquelle ce dernier eût dû protester contre les propositions de l'État-Major de l'Armée en vue d'une guerre bactériologique, résonne étrangement dans la bouche d'un représentant de ces hommes dont la défense même devait être de déclarer l'impossibilité et l'inutilité de protester. Quelle absurdité, quelle énorme absurdité, représente ce que l'on vous a demandé

d'entendre de la bouche de ces accusés et de leurs généraux lorsque leurs propres avocats, pour discréditer un témoin, durent poser la question même que le Ministère Public posa lui-même depuis le jour du début de ce Procès. Pour faire justice à la tradition militaire, on ne devrait pas pouvoir dire que des soldats se sont retranchés derrière la lettre d'un ordre pour éviter d'avoir à faire face à des problèmes moraux et d'avoir à les considérer, à tort ou à raison, comme tels. Les grands capitaines ne sont pas des marionnettes qui ont à obéir aveuglément sans réaction de leur volonté. Je n'ai pas besoin de parcourir l'Histoire de nos propres figures militaires, la philosophie de Montrose, les sombres méditations du maréchal Ney, le cœur tourmenté de Robert E. Lee en 1861, pour trouver des exemples. Deux noms parmi les plus grands de l'Histoire militaire allemande viennent à l'esprit : von Clausewitz quittant l'armée prussienne pour servir dans l'armée russe ; Yorck von Wartenberg optant pour la neutralité. Tous deux mirent ce qu'ils estimaient répondre aux besoins de l'Europe et de l'Humanité au-dessus des ordres du moment. Combien le devoir était plus clair et plus évident quand le travail de rédaction, de promulgation et d'exécution du décret « Nacht und Nebel », l'ordre sur les commandos, l'ordre des commissaires, l'ordre de Hitler d'assassiner 50 officiers aviateurs, signifiaient la profanation de toutes les idées que tout soldat aime et chérit ; quand — comme tous ceux qui servent sur le front de l'Est purent le voir de leurs propres yeux — on leur demanda d'aider et de coopérer à un système calculé d'extermination en masse d'une brutalité absolue.

Ces hommes savaient, entre tous, que leur chef était un assassin sans pitié et pourtant, pendant des années, ils s'étaient réunis dans maintes et maintes conférences et assis à ses pieds pour écouter ses paroles. Ils satisfaisaient sa soif de pouvoir et d'asservissement avec toute leur habileté professionnelle. Tandis que les peuples sans défense de l'Est, les hommes, les femmes et les enfants de Pologne, de l'Union Soviétique et des États baltes étaient délibérément massacrés et déportés en esclavage pour donner aux Allemands leur espace vital, ces hommes parlaient des nécessités de la guerre. Quand leurs propres villes furent bombardées et des Allemands tués, ils appelèrent cela un assassinat. Ce ne fut qu'en juillet 1944, lorsque l'étoile de Hitler pâlit, que trois maréchaux et cinq généraux d'armée se rendirent compte qu'il assassinait aussi leur propre pays, et agirent. Quand cette étoile montait vers la victoire, ils l'avaient acclamée et ignoré la couleur rouge sang des nuages dont elle émergeait.

Voilà pour les faits et leur appréciation. Il est peut-être permis de dire un mot sur les prescriptions du Statut. L'emploi des deux mots « groupe » ou « organisation » signifie sûrement que l'entité

en question a pu être, soit organisée officiellement par les nazis, soit choisie par l'Accusation comme un groupe qui avait une réalité vivante. Ce groupe était uni par la connaissance particulière qui lui avait été donnée au cours de nombreuses conférences et lié, de son plein gré, à la transmission de ces ordres criminels. Pour cette raison, nous demandons qu'il soit condamné.

A propos du Gouvernement du Reich également, je désire seulement montrer que le Ministère Public britannique demande à nouveau, sans hésitation, une condamnation. En dehors de cela, je ne veux attirer l'attention que sur deux points.

Des questions ont été soulevées à propos de la situation de ces nazis connus qui sont entrés dans le cabinet en 1933. Si un membre quelconque de ce cabinet ignorait le 30 janvier 1933 à quoi il s'engageait, il a dû en avoir une idée très claire en mars, lorsque les Juifs furent attaqués. Sa connaissance s'est accrue en avril quand le boycottage des Juifs par toute la population fut organisé et que le chiffre de 20.000 personnes arrêtées parut officiellement dans la presse allemande. En juin 1934, il a su que le meurtre était utilisé comme instrument de politique. En 1935 et 1936, il a su que la politique étrangère était menée en escomptant le risque d'une guerre.

L'autre point que je veux commenter est l'image, donnée par la Défense, de ministres qui ignoraient complètement ce qui se passait. A mon avis, les gouvernements ne fonctionnent pas de cette façon. Qu'il soit totalitaire ou démocratique, un Gouvernement ne peut agir qu'en traitant avec des êtres humains. La vie des êtres humains ne se déroule pas dans des compartiments étanches, leurs intérêts, d'une infinie variété, sont entremêlés de façon inextricable. Le ministre le plus entièrement partisan de l'autorité doit tenir compte des répercussions de ses actes sur les actes de ses collègues. En d'autres termes, il doit savoir ce qui se passe. C'est parce que les hommes de ce groupe savaient ce qui se passait, y ont aidé et se sont octroyé les postes principaux et les récompenses les plus riches de l'État comme prix de cet appui, que nous demandons aujourd'hui la condamnation de l'organisation. Je me suis efforcé de montrer comment le SD et la Gestapo s'adaptaient au plan de l'État nazi. Comme on pouvait s'y attendre, les témoignages que j'ai mentionnés les chargent d'innombrables façons. Après avoir souligné, une fois de plus, l'appui que j'apporte à la demande de mon collègue pour leur condamnation, je n'ai pas l'intention de faire d'autres commentaires sur ces organisations.

J'ai profondément conscience que l'une des plus grandes difficultés et non le moindre des dangers de ce Procès réside dans le fait que ceux d'entre nous qui s'en sont occupés jour et nuit pendant neuf mois en sont arrivés au point de saturation de l'horreur.

Shakespeare a essayé de décrire ce point de saturation dans les lignes célèbres :

« Le sang et la destruction seront devenus une telle habitude
« Et les objets épouvantables si familiers
« Que les mères se contenteront de sourire lorsqu'elles contem-
plent
« Leurs nouveaux-nés dispersés par la guerre,
« Toute pitié sera étouffée à force de voir des actes sauvages. »

Ce n'est que lorsque nous nous tenons un peu à l'écart de ce qui a été notre compagnie quotidienne pendant quarante semaines que nous réalisons que « la fureur intérieure et la lutte civile sauvage », résultat que prophétisait Marc Antoine, sont une bagatelle insignifiante à côté des faits que nous avons eus à examiner.

Ce n'est pas simplement la quantité d'horreurs — bien que ces organisations aient été les instruments de la mort de 22.000.000 d'être humains — c'est la qualité de la cruauté qui a produit les chambres à gaz d'Auschwitz ou les fusillades, devenues naturelles, des enfants Juifs à travers un continent qui se prétend civilisé. Il n'y a pas une de ces organisations qui ne soit directement mêlée à ce triste commerce de l'assassinat sous une forme brutale. Qui peut douter que le Cabinet du Reich ait pris connaissance de l'euthanasie utilisée pour conserver les ressources physiques de l'Allemagne pour la guerre? Il est hors de doute que le Haut Commandement et l'État-Major ont transmis les ordres dont vous avez tant entendu parler et qui se réduisent tous, finalement, à l'assassinat pur et simple, que le Corps des dirigeants politiques a participé à l'assassinat des Juifs et à la ruine de la santé des travailleurs forcés. Je n'ai qu'à mentionner les SS : les crimes viennent spontanément à l'esprit sans que j'aie besoin d'en parler. Être complice, aider et trouver une raison à ces crimes, telle fut la tâche du SD et de la Gestapo. Les SA entraînent leurs recrues baltes à atteindre le niveau SA qui se réalisa dans le ghetto de Kaunas ou les fosses de Vilna.

Feu le président Woodrow Wilson a dit un jour :

« Il est indispensable que les Gouvernements unis contre l'Allemagne sachent, à n'en pas douter, à qui ils ont affaire. »

Si l'Europe doit être nettoyée du mal nazi, il est indispensable que vous et le monde connaissiez ces organisations pour ce qu'elles sont.

Ce fut notre sombre tâche de vous aider à acquérir cette connaissance ; ayant agi ainsi, nous nous demandons parfois si la punition de la mort pourra jamais entièrement disparaître. Mais nous sommes déterminés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce qu'elle disparaisse d'Allemagne et que la mentalité qui

l'a produite soit détruite. Il peut être présomptueux de la part d'hommes de loi qui ne prétendent pas être plus que le ciment de la société, de spéculer — ou même de rêver — sur ce que nous voulons voir la remplacer. Mais je vous donne le *Credo* d'un juriste. Quelques choses, cependant, sont certainement universelles: tolérance, honnêteté, bienveillance. C'est parce que nous croyons qu'il faut faire table rase avant que ces qualités puissent se développer en paix, que nous vous demandons de condamner ces organisations du mal.

Quand on aura donné à ces vertus la possibilité de se développer sur le terrain que vous aurez déblayé, un grand pas aura été fait. Ce sera une étape vers la reconnaissance universelle du fait que «... les visions et les sons tous heureux comme le jour, et le rire d'amis, et la gentillesse et les cœurs en paix», ne sont pas la prérogative d'un pays en particulier. Ils sont l'héritage inaliénable de l'Humanité.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue.

(L'audience est suspendue.)

M. THOMAS J. DODD (Avocat Général américain). — Depuis le 20 novembre 1945, le Tribunal Militaire International a siégé presque sans interruption. Au cours de ces longs mois un dossier de plus de 15.000 pages a été réuni. Plus de 300.000 affidavits ont été présentés. Environ 3.000 documents ont été versés au dossier et quelque 200 témoins ont déposé en personne.

Cette grande accumulation de preuves écrites et verbales, d'origine presque exclusivement allemande, a établi, sans le moindre doute, l'existence des crimes, de conspiration criminelle, de guerre d'agression, d'assassinats en masse, de recrutement obligatoire de main-d'œuvre, de persécution raciale et religieuse et de mauvais traitement brutal de millions de personnes innocentes. Les quatre Puissances accusatrices ont accusé et tiennent individuellement pour responsables de ces effroyables crimes les vingt-deux accusés cités dans l'Acte d'accusation. Mais les quatre Puissances accusatrices, reconnaissant que les vingt-deux accusés ne pouvaient pas avoir procédé seuls à l'exécution de ces énormes crimes, ont également cité, dans l'Acte d'accusation, les organisations nazies comme moyens principaux par l'intermédiaire desquels ces infractions ont été commises. Ces organisations — les unes créées par les nazis, les autres déformées par eux — étaient les organismes sur lesquels comptaient les accusés et dont ils se servaient pour remplir leurs desseins criminels contre la population satisfaite de l'Allemagne et les peuples vaincus d'Europe.

Les organisations citées se divisent en deux catégories : dans la première catégorie sont classées celles qui sont tout particulièrement des créations nazies et qui n'ont pas d'équivalent en dehors du régime nazi et n'avaient pas de desseins intrinsèquement légitimes. Ce groupe comprend les chefs politiques, les SA et les SS. Dans la seconde catégorie se trouvent celles qui existaient, sous une forme ou une autre, avant le régime nazi, mais qui ont été corrompus par les nazis. Ce groupe comprend le Cabinet du Reich, le Haut Commandement supérieur et l'État-Major général, la Gestapo. En ce qui concerne cette seconde classe, nous ne prétendons pas que les institutions elles-mêmes étaient fondamentalement criminelles mais, plutôt, qu'elles devinrent criminelles sous la domination nazie. Cependant, de par sa nature même de système de police secrète, la Gestapo fut la plus aisément adaptée aux desseins criminels et devint le plus efficace de tous les instruments de la criminalité nazie.

Ce serait une erreur de considérer ces organisations nommées dans l'Acte d'accusation comme des réunions de personnes isolées fonctionnant de façon indépendante, chacune accomplissant des missions et poursuivant des buts distincts. Elles étaient toutes une partie essentielle de l'État policier prévu par Hitler et dont sa clique fit un instrument perfectionné de la tyrannie la plus complète des temps modernes. Cet État policier fut le Frankenstein politique de notre ère, qui apporta à l'Allemagne la terreur et la crainte et répandit à travers le monde l'horreur et la mort. Le Corps des chefs politiques était son corps ; le Cabinet du Reich, sa tête ; ses bras puissants étaient la Gestapo et les SA, et quand il parcourait l'Europe à grands pas, les forces armées et les SS étaient ses jambes. Ce fut Hitler et ses cohortes qui créèrent ce monstre d'État policier qui conduisit l'Allemagne à la honte et les nations d'Europe à la ruine.

Il serait de même erroné de considérer l'armature de ce système de police comme quelque chose de fortuit ou sa croissance et son développement comme des phénomènes politiques normaux. Il fut en effet projeté dès les premiers jours par les conspirateurs : les « Vieux lutteurs » nazis avaient des visées despotiques. Ils créèrent les SA au début comme une troupe privée composée d'hommes aux bras vigoureux destinés à manier la matraque contre les adversaires politiques et le fouet contre le Juif. Ils établirent les SS comme la garde redoutée du Führer et d'eux-mêmes. Lorsqu'ils s'emparèrent du pouvoir, ils supprimèrent la protection par la Police et lui substituèrent la persécution par la Police qui était la tâche de la Gestapo. Ils firent disparaître toute apparence de gouvernement libre et s'installèrent eux-mêmes dans le Cabinet du Reich avec les pleins pouvoirs. Ils avilirent les plus hautes traditions de la morale militaire et substituèrent aux officiers des

« instruments dociles ». Ils firent disparaître tous les autres partis politiques et mirent au peuple allemand une camisole de force politique, sous la forme du Corps des chefs politiques.

Privez les conspirateurs nazis de ces organisations et ils n'auraient jamais pu accomplir leurs desseins criminels. Supprimez les SS et ils n'auraient pas eu le système des camps de concentration. Supprimez la Gestapo et ils n'auraient pas eu le moyen de procéder à des arrestations illégales et de retenir indéfiniment des prisonniers. Supprimez le Cabinet du Reich et ils n'auraient eu aucun corps législatif servile. Supprimez les militaires obséquieux et ils n'auraient pas pu préparer secrètement leurs attaques ni, finalement, faire leurs guerres.

Les stipulations du Statut donnant au Tribunal pouvoir pour déclarer criminels un groupe ou une organisation et le rôle du Tribunal qui découle de ces clauses ont été abordés dans les arguments juridiques et les mémorandums soumis antérieurement au Tribunal par les Procureurs Généraux. A ce moment, en réponse à une requête du Tribunal, M. le juge Jackson indiqua les motifs qui, d'après nous, justifient de déclarer criminels un groupe ou une organisation. Avant d'entreprendre le résumé des témoignages, il peut être bon d'énoncer à nouveau ces remarques :

1. Il doit s'agir d'un « groupement » ou d'une « organisation » dans le sens de l'article 9 du Statut, c'est-à-dire que ce doit être une réunion de personnes associées ayant des rapports reconnaissables, un but général collectif et poursuivant un plan d'action commun.

2. L'appartenance à l'organisation doit avoir été basée sur le volontariat, c'est-à-dire que le recrutement de l'organisation, dans l'ensemble, sans avoir égard aux cas particuliers de contrainte exercée dans l'organisation contre des individus ou groupes d'individus, ne doit pas avoir été le résultat d'une contrainte légale.

3. L'organisation doit avoir participé directement et effectivement à l'accomplissement des desseins criminels de la conspiration, et elle doit avoir commis des crimes contre la Paix, des crimes de guerre ou des crimes contre l'Humanité, comme il est indiqué dans l'Acte d'accusation.

4. Les desseins ou les méthodes criminels de l'organisation doivent avoir eu un caractère tel que ses membres puissent être, en général, accusés à juste titre d'en avoir eu connaissance.

5. Selon les termes du Statut, le Ministère Public doit aussi établir que l'un au moins des accusés présents, qui est membre de l'organisation, est coupable d'un acte qui puisse servir de base pour déclarer l'organisation criminelle.

Ce sont là les remarques sur le caractère criminel que le Ministère Public américain a estimé devoir exister contre chaque

organisation avant qu'une déclaration de criminalité soit prononcée contre elle. Mon distingué collègue, Sir David Maxwell-Fyfe, a examiné dans son réquisitoire les preuves existant contre la plupart des organisations, et les Procureurs russes et français passeront en revue les crimes particuliers qu'elles ont commis. Je ne parlerai pas du Haut Commandement, car il doit faire l'objet de l'exposé spécial d'un membre du Ministère Public américain.

Avec le consentement du Tribunal, je m'attacherai à déterminer si le Ministère Public a réussi à établir, par des preuves pertinentes, que chacune des organisations citées est criminelle d'après tous les principes établis.

Les témoignages établissent clairement que les cinq organisations en question sont des groupements ou organisations, au sens où nous interprétons ces termes dans le Statut, c'est-à-dire que chacune constitue une réunion de personnes associées ayant des rapports reconnaissables et un but général et collectif.

Il est évident que le Corps des chefs politiques constituait un ensemble de personnes reconnaissable, qui avait un but commun et opérait en tant que groupement. On trouvera des témoignages nombreux sur sa structure et ses fonctions dans des publications nazies : le livre d'organisation de la NSDAP, *Der Hoheitsträger*, revue officielle du Corps des dirigeants politiques, et dans un tableau d'organisation du Parti lui-même. Les quelque 600.000 membres de ce groupe avaient des uniformes spéciaux, étaient détenteurs de cartes spéciales d'adhérents et jouissaient de privilèges spéciaux innombrables. Le terme « Politische Leiter » n'est pas un terme que nous avons inventé dans le but de donner une apparence de cohésion à un nombre d'individus sans aucun rapport les uns avec les autres, remplissant des fonctions similaires mais sans coordination dans le Parti. Le livre d'organisation du Parti lui-même traite de tous les collaborateurs du Parti comme d'une unité désignée sous le nom de « Politische Leiter ». Il montre la structure hiérarchique selon laquelle ils étaient organisés et la façon dont les ordres étaient transmis automatiquement par la voie hiérarchique à l'échelon le plus bas, et étaient mis à exécution par tous les membres du groupement. Il démontre encore que, dans le fonctionnement de ce corps, le principe du chef atteignit la perfection. Tous les collaborateurs du Parti étaient liés par des serments identiques à l'obéissance sans conditions au Führer et à tous les chefs nommés par lui. A chaque échelon, des conférences fréquentes et régulières étaient tenues et les échelons inférieurs et supérieurs se réunissaient périodiquement pour des discussions politiques. Le Corps des dirigeants constituait une pyramide parfaite dans laquelle chaque pierre, à chaque échelon, était nécessaire pour le maintien de l'édifice tout entier. Il avait un seul but commun, l'entretien de l'organisation et de l'idéologie du Parti nazi.

L'Accusation définit la « Reichsregierung » (Cabinet du Reich) comme comprenant trois catégories de personnes: 1. Les membres du cabinet ordinaire, après le 30 janvier 1933; 2. Les membres du Conseil des ministres pour la défense du Reich, et, 3. Les membres du Conseil de cabinet secret. Ces trois catégories constituent ensemble le groupe des quarante-huit membres que nous sommes en train de juger sous le nom de « Reichsregierung ». Chacune de ces classes, prise à part, représente une réunion reconnaissable travaillant dans un but commun. Le cabinet ordinaire de tout gouvernement est le meilleur exemple qu'on puisse trouver d'un groupement. Le cabinet ordinaire du Reich nazi ne différait pas, à ce point de vue, d'institutions similaires dans d'autres gouvernements. Il se réunissait souvent en tant que cabinet, dans les premiers temps du régime nazi, et lorsque plus tard les réunions devinrent rares, il continua à fonctionner sous forme de groupement, promulguant des décrets et des lois, employant une méthode consistant à faire circuler parmi tous ses membres les projets de lois. Le Tribunal a sous les yeux un exemple de cette méthode sous forme d'un memorandum de l'accusé Frick au chef de la Chancellerie du Reich.

On trouve la même cohésion et la même unité de fonctions dans le Conseil des ministres pour la défense du Reich, conseil créé en 1939. Comme le cabinet ordinaire, ses membres délibéraient au cours de réunions effectives, ainsi que le prouvent les procès-verbaux de ces réunions, en septembre, octobre et novembre 1939. Et, comme le cabinet ordinaire, il fonctionnait aussi en utilisant la méthode de transmission dont la lettre du Dr Lammers aux membres du Conseil des ministres pour la défense du Reich est un exemple typique.

Le conseil de cabinet secret, corps consultatif en matière de politique étrangère, composé de huit membres, était une collectivité identifiable et unifiée ainsi qu'il ressort du décret qui l'a créée.

La réunion de ces trois éléments sous un seul titre, celui de « Reichsregierung », ne constitue pas une tentative de créer un lien artificiel entre trois entités distinctes et indépendantes. En fait, ces trois entités représentaient, dans leur collectivité, un groupe, dans la même mesure qu'elles étaient individuellement indépendantes, car le Conseil des ministres pour la défense du Reich et le Conseil de cabinet secret étaient en réalité composés de membres du cabinet ordinaire. Les décrets créant ces deux comités montrent que leur personnel tout entier était constitué par des personnes qui faisaient partie du cabinet ordinaire. Le cabinet ordinaire et ses comités n'étaient pas seulement unifiés en ce qui concerne le personnel, mais aussi en ce qui concerne l'activité, les fonctions et les buts. Les membres du cabinet ordinaire qui n'étaient pas membres de ces comités assistaient cependant aux réunions du conseil des ministres,

ainsi que le prouvent les procès-verbaux de ces réunions et recevaient, en vertu de la méthode de transmission, les projets des décrets préparés par le conseil des ministres. Cette réunion — le cabinet et les comités composés de certains de ses membres — avait un but collectif unique, celui de gouverner le Reich de manière à réaliser les plans des conspirateurs nazis.

Les SA, qui furent créées en 1920, sont un des exemples les plus élémentaires du type de groupement ou d'association envisagé par les articles du Statut. Elles ont été définies par une loi allemande comme une partie composante du Parti, ayant leur propre personnalité juridique, et ont été dépeintes par le livre d'organisation du parti nazi comme une entité distincte. Elles avaient un ensemble identifiable de membres s'élevant de 1.500.000 à 2.000.000, liés les uns aux autres par des règles communes, portant un uniforme distinct, ayant des buts et des desseins communs et poursuivant la même activité. Le but général des SA, but auquel se consacrait la totalité des membres, était exposé de la manière suivante dans le livre d'organisation du Parti : « Être le soutien de la volonté armée du national-socialisme » et, selon le manuel du Parti, un membre devait se retirer s'il n'approuvait plus les vues des SA ou n'était pas en mesure de remplir complètement les devoirs qui lui incombait en tant que membre des SA.

Comme les SA, les SS étaient, à n'en pas douter, une organisation unifiée. Elles ont été créées par une loi allemande qui en faisait une partie constitutive du Parti ayant sa propre personnalité juridique. Selon le livre d'organisation du Parti, c'était une « force de combat homogène et fermement soudée, liée par des serments idéologiques ». Elle avait des membres nettement identifiables dont le nombre s'élevait à environ 600.000 vers la fin de la guerre ; elle était composée de personnes qui répondaient aux mêmes standards uniformes fondamentaux de l'idéologie raciale. En dépit de ses nombreuses fonctions et activités et de ses nombreuses sections, bureaux et services, c'était une organisation complète et unifiée et c'était, selon la tirade de Himmler adressée aux Gruppenführer SS le 4 octobre 1943 « un bloc, un corps, une organisation ». Elle avait, bien entendu, son uniforme propre et jouissait de privilèges spéciaux, tandis qu'elle poursuivait les buts généraux des conspirateurs nazis, allant des fanfaronnades de voisinage jusqu'aux guerres d'agression et aux crimes contre l'Humanité les plus violents et les plus révoltants, en passant par les cruautés politiques, raciales et religieuses.

Dès les tout premiers jours, les nazis ont considéré cette portion des forces de Police appelée « Gestapo », ou Police secrète d'État, comme un groupe séparé, une masse nettement identifiable accomplissant une fonction commune. Le but même du décret de Göring du 26 avril 1933 établissant la Gestapo en Prusse était de créer

dans cette province un seul corps de Police politique secrète, séparé des autres forces de Police prussienne, une force indépendante ayant sa propre tâche particulière, sur laquelle il pouvait entièrement compter. Les mêmes motifs ont conduit à la création de groupes identifiables analogues de Police politique secrète dans d'autres provinces allemandes. Les étapes par lesquelles ces groupes ont été tous rassemblés en une seule force de Police politique secrète pour tout le Reich sont entièrement détaillées dans les décrets et lois qui ont été cités au Tribunal. Lorsque le RSHA, le Service principal de la sécurité du Reich, fut créé en 1939, la Gestapo ne fut pas dissoute mais devint une section distincte de ce service, comme le démontrent le statut du RSHA présenté comme preuve et les témoignages des témoins Ohlendorf et Schellenberg. Ils ont facilement évalué que le nombre de personnes faisant partie de la Gestapo était de 30.000 à 40.000.

Tout au long de ce Procès, la Gestapo et le SD ont été considérés ensemble, du fait que les entreprises criminelles dont chacun est accusé ont été soutenues, dans une mesure plus ou moins grande, par les deux. Le Ministère Public accuse la Gestapo de criminalité en tant que groupement ou organisation séparé ou indépendant. L'Acte d'accusation englobe le SD en s'y référant particulièrement comme faisant partie des SS puisqu'à l'origine il fit partie des SS et garda toujours son caractère d'organisation du Parti, distincte de la Gestapo qui était une organisation d'État. Le SD, bien entendu, avait sa propre organisation, un Quartier Général indépendant avec des postes établis dans tout le Reich et dans les territoires occupés et avec des agents dans tous les pays étrangers. Il se composait d'un personnel de 3.000 à 4.000 spécialistes professionnels, assistés de milliers d'informateurs bénévoles, connus sous le nom de « V-Männer », et d'espions dans d'autres pays, mais nous n'y englobons pas les informateurs bénévoles qui n'étaient pas membres des SS. Nous n'y comprenons pas non plus — et je l'ajoute — les membres de l'Abwehr qui ont été mutés au SD à la fin de la guerre, même si ces membres de l'Abwehr appartenaient aux SS.

Si nous nous demandons où trouver le membre du SD omniprésent, il n'est pas difficile de répondre à la question, bien que, comme nous le craignons, certains arguments et certaines déclarations puissent induire le Tribunal en erreur.

Jusqu'en 1939, on trouvait toujours le membre du SD au service principal du SD du Reichsführer SS ou dans les différents services régionaux du SD. Pendant toute cette période, le SD était sans cesse désigné dans les schémas de l'organisation SS et dans les décrets et instructions du Gouvernement comme une section des SS.

Pendant cette période, le SD était le service de renseignements politique des SS, du Parti et de l'État, et donnait aux services d'exécution de l'État et du Parti, avant tout à la Gestapo, des informations politiques secrètes.

Après 1939, on trouve les membres du SD dans les Ämter III et VI du RSHA, dans les divers services régionaux du SD à l'intérieur de l'Allemagne, dans les territoires occupés, et dans les Einsatzgruppen de la Police de sûreté et du SD dans les territoires situés sur les arrières directs du front.

Au cours des explications, quelques confusions se sont glissées dans les caractéristiques du RSHA, du WVHA, de la section d'Eichmann et des Einsatzgruppen. Le RSHA était un élément des SS et son personnel appartenait en gros aux SS. Il était placé sous les ordres du SS-Obergruppenführer Kaltenbrunner. En dehors du SD qui demeura une formation SS, il comprenait la Gestapo et la Police criminelle qui étaient deux services d'État. C'est la raison pour laquelle le RSHA était aussi un service du ministre de l'Intérieur du Reich.

Une autre formation SS exclusive était le WVHA. Il était sous les ordres du SS-Obergruppenführer Pohl qui était chargé de l'administration des camps de concentration et de l'utilisation de la force de travail de leurs internés.

Il n'y avait pas de service Eichmann en tant que tel. Eichmann dirigeait seulement les services de la Gestapo qui étaient chargés des questions religieuses et de la question juive. C'était le service de la Gestapo qui avait, au premier chef, mission de rassembler les Juifs d'Europe et de les enfermer dans des camps de concentration. Ce service d'Eichmann, comme on l'appelait à l'intérieur de la Gestapo, n'était pas plus indépendant de la Gestapo qu'aucun autre service sous les ordres de Müller.

Les Einsatzgruppen de la Police de sûreté et du SD — nous considérons qu'il est important de nous rappeler ce nom à jamais — étaient des services de la Police de sûreté et du SD qui opéraient en campagne sur les arrières de la Wehrmacht. Dès que le contrôle policier avait été suffisamment installé dans les territoires nouvellement occupés, les Einsatzgruppen mobiles intervenaient et constituaient des services régionaux aux ordres des commandants de la Police de sûreté et du SD dans les territoires occupés.

Les Einsatzgruppen étaient une partie de la Police de sûreté et du SD, du RSHA, et en tant que telle, une partie des SS, avec cette restriction qu'un certain nombre de gens affectés aux Einsatzgruppen n'étaient pas membres des SS.

En 1939, les services principaux du SD et de la Gestapo furent réunis au RSHA. Mais le SD conserva en permanence son indépendance.

Le Ministère Public a sûrement satisfait aux exigences de la preuve du caractère de groupements de ces organisations, non seulement d'après les règles qu'il s'est imposées à lui-même, mais aussi suivant toutes les règles ordinaires de la raison et de l'expérience.

L'adhésion au Corps des dirigeants était incontestablement volontaire. Personne n'était obligé d'entrer dans la NSDAP, encore moins de devenir un des chefs du parti nazi. Nous ne doutons pas que beaucoup entrèrent dans le Corps des chefs pour des raisons commerciales, sociales ou pour d'autres raisons égoïstes. Ce sont des motifs banaux d'un prestige politique à bon marché, mais ils ne peuvent pas être équivalents à une contrainte légale. Personne ne fut enrôlé dans le Cabinet du Reich. De plus, quelques-uns de ses membres donnèrent leur démission lorsqu'ils se trouvèrent en désaccord avec ses buts et desseins. Schlegelberger partit à la suite d'atteintes à l'indépendance de la magistrature; Schmidt donna sa démission parce qu'il était convaincu que le chemin suivi par Hitler menait à la guerre; Eltz von Rübenach donna sa démission à cause de la politique suivie par Hitler contre les Églises chrétiennes. La grande ambition de la plupart des nazis était d'obtenir une place dans les milieux du cabinet avec ses titres et son clinquant. La rivalité pour ces places était ardente et tout effort actuel pour se protéger, par l'excuse d'une adhésion forcée, contre une déclaration de criminalité de ce groupe, est ridicule.

L'adhésion aux SA était si libre de contrainte que le livre d'organisation du Parti, jusqu'en 1943, pressait les SA de se retirer de l'organisation s'ils ne se sentaient pas capables d'accepter ses buts et son idéologie et d'accomplir toutes les tâches qui leur étaient imposées. Les membres du Parti n'étaient pas obligés de s'inscrire aux SA. Les contrôles et les disciplines imposés aux membres SA dans le cadre de l'organisation n'avaient rien à faire avec le caractère volontaire de l'adhésion elle-même. La soumission volontaire du SA au commandement SA n'est pas la même chose qu'une entrée forcée et involontaire dans l'organisation.

Non seulement les candidats aux SS étaient volontaires mais, de plus, ils devaient satisfaire aux règles très strictes de la sélection, comme l'indiquent le manuel du soldat SS et l'insistance de Himmler pour des demandes d'adhésion libres et volontaires, telles qu'elles sont fixées dans la lettre de 1943 à Kaltenbrunner. Les SS se désignaient elles-mêmes comme un corps d'élite et de choix, annonçaient qu'elles élimineraient soigneusement tout candidat qui ne répondrait pas aux standards raciaux, biologiques et idéologiques des SS, et montraient clairement à tout le monde que des qualités exceptionnelles étaient exigées pour l'adhésion. C'est ce dont Himmler se vantait vis-à-vis de la Wehrmacht lorsqu'il disait :

«Si je réussissais à sélectionner dans le peuple allemand, pour l'organisation, ceux qui appartiennent autant que possible à la race

désirée, en leur enseignant la discipline militaire et la compréhension de la valeur de la race et de toute l'idéologie qui en dépend, il serait alors vraiment possible de créer une organisation d'élite qui pourrait se défendre avec succès dans tous les cas graves.»

L'«élite» devait établir son origine nordique. Dans le cas d'un candidat officier, il fallait qu'il remonte à 1750 et, pour un candidat ordinaire, à 1800. En outre, d'extraordinaires standards de taille et de singulières exigences d'apparence nordique étaient fixées, et le passé idéologique et politique de chaque candidat d'«élite» était soigneusement étudié. Il est extrêmement significatif que nous ayons la preuve de l'importance donnée à ces qualités raciales et idéologiques jusqu'en 1943, même dans les Waffen SS. On a prétendu que parce que certains hommes furent incorporés aux Waffen SS dans les dernières étapes désespérées de la guerre, l'organisation, dans son ensemble, n'était pas volontaire. Ceux que l'on a incorporés réellement de force dans les divisions de Waffen SS pourront avoir une défense suffisante au cours des procès à venir, mais nous insistons sur le fait que cette contrainte, née d'un effort énorme fait pour retarder la défaite dans les toutes dernières heures de la guerre, ne change pas l'aspect essentiellement volontaire du recrutement dans son ensemble. Quelle que soit la pression qu'on ait pu exercer pour augmenter le nombre de membres de cette organisation, elle fut à l'origine et resta essentiellement volontaire et basée sur le principe de la sélection.

Le SD, partie des SS, était formé de SS aux qualités particulières. Les actes de cette organisation expliquent très bien la nature de ces qualités particulières, car les dossiers de ce Procès sont, dans ce cas, pleins d'affreux récits de leurs exploits. Un SD était tout simplement un SS renforcé. Si l'adhésion aux SS était, en principe et fondamentalement volontaire comme nous prétendons qu'elle l'était, il s'ensuit automatiquement que l'adhésion au SD était également volontaire.

Le Gestapo fut, de tous temps, une organisation d'État, une branche du Gouvernement semblable, sous tous les aspects ordinaires, à toutes les autres branches du Gouvernement. En considérant le caractère volontaire de ses membres, toutes les autres considérations passent après cette classification essentielle de la Gestapo comme organe de l'État. Si l'adhésion à la Gestapo était obligatoire, l'adhésion à la Police d'ordre, au service de la sûreté, au ministère des Finances même, doit également avoir été obligatoire. Quand la Gestapo fut créée, aussitôt après la prise du pouvoir, il est exact que de nombreux membres du système de Police politique existant déjà dans les différents Länder y furent mutés. Mais ils n'étaient pas légalement obligés de s'y joindre. Comme l'a déclaré Losse, homme de confiance de la Gestapo :

«...s'ils s'y étaient refusés, ils auraient dû s'attendre à être congédiés sans pension et auraient été menacés de chômage.»

Le témoin Schellenberg a déclaré que les nouveaux membres de la Gestapo étaient recrutés par volontariat. N'importe lequel d'entre eux pouvait donner sa démission et chercher un emploi dans d'autres branches du Gouvernement ou occuper des situations n'ayant pas de rapports avec le service de l'État. Pour devenir membre de la Police secrète d'État, on faisait une demande exactement comme pour faire partie de tout autre service de l'État. Le témoin Hoffmann, au cours de sa déposition devant la commission, a déclaré qu'il avait posé sa candidature pour un emploi dans trois branches du Gouvernement, dont la Gestapo. La Gestapo accepta sa candidature, et c'est ainsi qu'il devint membre de l'organisation. Rien ne pouvait empêcher un fonctionnaire de la Gestapo de donner sa démission si les buts, les activités et les méthodes de cette organisation lui déplaisaient. Le témoin Tesmer a déclaré devant la commission que si un officier refusait d'exécuter un ordre criminel il était probablement renvoyé de son poste. Même pendant la guerre, alors que tous les fonctionnaires du Gouvernement étaient plus ou moins retenus à leur place, les membres de la Gestapo pouvaient donner leur démission. Le témoin Tesmer lui-même démissionna de la Gestapo pendant la guerre, et le témoin Straub déclara qu'on pouvait démissionner de la Gestapo, mais au risque d'être envoyé au front comme combattant. Ce n'était certainement pas une obligation au sens légal du mot. Les sacrifices auxquels les membres de la Police politique pouvaient avoir à faire face à la suite de la démission, tels que la perte des droits d'ancienneté ou la suppression des droits à une pension, ont paru décisifs à ceux qui restèrent dans la Gestapo, mais de telles considérations ne pourraient en aucun cas être interprétées comme une obligation légale justifiant l'appartenance discontinue à une organisation si connue pour ses crimes. Il peut exister des cas particuliers où quelques membres de la sûreté aux armées ont été mutés plus tard à la Gestapo. Dans de tels cas, ces individus peuvent, en raison des ordres militaires reçus, se défendre personnellement d'être responsables des crimes commis par la Gestapo pendant qu'ils en étaient membres. Mais de tels cas particuliers, qui seront jugés au cours des autres procès, ne peuvent en aucune façon affecter le caractère fondamental de la Gestapo en tant que service isolé du Gouvernement, dans lequel il n'était pas plus obligatoire d'entrer ou plus légalement difficile de sortir que d'aucun autre service de l'État.

Il faut de la force de caractère pour supporter les grands maux. Il en a toujours été ainsi. Il peut s'avérer nécessaire à l'homme d'affronter une certaine humiliation et certains sacrifices, afin de refuser d'exécuter les ordres mauvais d'un mauvais maître. Mais la responsabilité des crimes de ces organisations ne doit pas être

détournée par l'application d'une idée de contrainte aride, technique ou dénuée de tout sens.

Depuis la fondation du parti nazi, en 1920, jusqu'à la fin de la guerre, en 1945, ces organisations furent utilisées par les conspirateurs dans l'exécution de leurs desseins, et chacune d'entre elles commit un ou plusieurs des crimes indiqués à l'article 6 du Statut et participa à la conspiration générale. Le Corps des chefs fut la première des organisations à entrer en scène. La prochaine étape fut celle de la création, en 1920, d'une organisation semi-militaire, les SA, afin d'obtenir, par la violence, une place prépondérante pour le Parti sur la scène politique. De ce groupement furent tirées, en 1925, les SS, plus choisies et plus fanatiques encore, pour remplacer les SA pendant que ces dernières étaient interdites et se joindre ensuite à elles pour préparer les bases de la révolution. Lors de la prise du pouvoir en 1933, l'organisation qui vint ensuite, le Cabinet du Reich, prit sa place dans la conspiration. Avec le Gouvernement entre leurs mains, les conspirateurs se hâtèrent de réprimer toute opposition latente et, dans ce but, ils créèrent la Gestapo et le SD. La sécurité intérieure étant garantie, ils obtinrent ensuite, pour la réalisation de leurs plans d'agrandissement, le dernier de leurs instruments sous forme d'armée.

Chacun de ces groupements était nécessaire à la réussite de la conspiration. Le Corps des chefs l'était pour diriger et contrôler le Parti, qui devait prendre le pouvoir politique. Les SA et les SS pour combattre, par la violence, les adversaires politiques et, après 1933, pour assurer le contrôle nazi sur l'Allemagne par des activités extra-légales; le cabinet, pour imaginer et promulguer les lois nécessaires pour assurer la continuité du régime; la Gestapo et le SD, pour découvrir et supprimer l'opposition intérieure; et une soldatesque servile, pour préparer et effectuer l'expansion du régime par le moyen de guerres d'agression.

Chacune des organisations continua à jouer un rôle nécessaire et vital constant pendant toute la conspiration. Le programme du régime nazi avait ses racines dans le parti nazi. Ainsi que l'a dit Hitler en 1933: «Ce n'est pas l'État qui nous donne des ordres, c'est nous qui donnons des ordres à l'État». Et en 1938, Hitler déclarait encore:

«Le national-socialisme possède entièrement et complètement l'Allemagne depuis le jour où, il y a cinq ans, je quittai la maison de la Wilhelmplatz comme Chancelier du Reich... La principale garantie de la révolution nationale-socialiste réside dans la mise en tutelle complète du Reich et de toutes les institutions et organisations, à l'intérieur comme à l'extérieur, par le parti national-socialiste.» PS-2715.

C'était le Corps des chefs qui formulait la politique de ce Parti. C'était le Corps des chefs qui maintenait l'unité du Parti. C'était le Corps des chefs qui, par l'intermédiaire de la hiérarchie descendante de ses Führer jusqu'au Blockleiter, exerçait son contrôle sur quarante foyers dont les membres tenaient la population entière fermement en mains. Chaque crime figurant dans l'Acte d'accusation était un crime commis par un régime contrôlé par le Parti et c'était le Corps des chefs qui contrôlait le Parti et dirigeait son activité.

Tandis que le Parti, par l'intermédiaire des chefs politiques, donnait des ordres à l'État, c'était le Cabinet du Reich, représentant le pouvoir législatif, exécutif et administratif de l'État, qui transformait ces ordres en lois. De même que le Corps des chefs dirigeait l'activité du Parti, de même le cabinet dirigeait l'activité de l'État. Tous les crimes que nous avons prouvés étaient des crimes de l'État nazi, et le Cabinet du Reich était l'organisme le plus élevé pour le contrôle et la direction politique à l'intérieur de l'État nazi.

Mais la politique et les lois ne suffisent pas. Elles doivent être appliquées et mises en vigueur. Les quatre autres organisations constituaient les organismes exécutifs du Parti et de l'État. Lorsqu'il s'agissait d'appliquer les lois, de découvrir, d'arrêter, d'emprisonner et d'éliminer des adversaires possibles, le SD, la Gestapo, les SS et le mécanisme des camps de concentration entraient en jeu. Le rapport étroit qui existait entre le SD et la Gestapo et l'importance du premier dans le choix des fonctionnaires nazis sont révélés par l'affidavit que Karl Weiss a donné à la Défense et qui affirmait que tous les fonctionnaires de la Police politique étaient triés par le SD avant d'être acceptés dans la Gestapo. Le SD viola l'intégrité des élections allemandes en divulguant les votes au scrutin secret de la population. Quand la politique demanda la guerre, les organisations para-militaires comme les SA et les SS en posèrent les fondements, et des militaristes éminents préparèrent les plans d'une puissante armée allemande. Lorsqu'il s'agit d'exterminer la population des territoires conquis, de la déporter aux travaux forcés et de confisquer les biens, l'OKW et les SS eurent à organiser des opérations communes et, avec la collaboration de la Gestapo, à les mettre à exécution.

Ainsi, le Parti organisait, le cabinet légiférait, et les SS, les SA, la Gestapo et les chefs militaires exécutaient. La façon dont cela a été fait peut être illustrée en prenant un certain nombre des principaux crimes cités dans l'Acte d'accusation et en montrant comment les cinq organisations participèrent à la perpétration de chacun d'eux.

On peut trouver le programme fondamental de l'agression dans les vingt-cinq points du programme du parti nazi, proclamé par

Hitler en 1920 et déclaré inaltérable. Ce programme réclamait la réunion de tous les Allemands dans la plus grande Allemagne, l'abrogation des Traités de Versailles et de Saint-Germain, exigeait des territoires et des colonies et la création d'une armée nationale. Comme le montre le manuel du Parti, ce programme était la table des commandements d'où était tiré le dogme de chaque chef politique. Tous les membres du Corps des chefs politiques s'engageaient formellement à suivre ces préceptes et à répandre cette doctrine.

Dès avril 1933, à la suite d'une résolution, le Gouvernement du Reich créa le Conseil de défense du Reich, un corps de membres du cabinet dont la fonction consistait à préparer la nation à la guerre. En octobre 1933, le Gouvernement annonça que l'Allemagne se retirait de la Société des Nations et de la Conférence du Désarmement. Un an et demi plus tard, en mars 1935, il rétablit la Wehrmacht et promulgua le service militaire obligatoire. Il poussa plus loin ses mesures de préparation de la guerre en promulguant, en mai 1935, une loi secrète sur la défense du Reich qui ne fut pas publiée, prévoyant la nomination d'un plénipotentiaire général à l'économie de guerre avec des pouvoirs étendus, et décidant que le plénipotentiaire commencerait sur-le-champ son travail, même en temps de paix. En février 1938, à la veille de l'attaque de l'Autriche, une deuxième partie constitutive du Gouvernement du Reich, le Conseil de cabinet secret, fut créée pour conseiller Hitler dans sa politique étrangère. Et ce fut l'accusé von Neurath, nommé président de ce conseil, qui prit les mesures diplomatiques pour justifier et excuser cet acte d'agression. Après que cette prise de possession eût été accomplie, ce fut le Gouvernement qui assura l'annexion de l'Autriche au Reich. Six mois plus tard, en septembre 1938, par une autre loi secrète non publiée, le cabinet établit un collège de trois plénipotentiaires dont le rôle était de tenir prêts, à tout moment, des plans complets et des mesures pour une guerre soudaine sans déclaration préalable. En novembre 1938, ce fut une loi du Gouvernement qui décida du rattachement du pays des Sudètes à l'Allemagne et, en mars 1939, du rattachement du territoire de Memel. Le Tribunal se souviendra de la réunion dramatique du Conseil de défense du Reich tenue en juin 1939, au cours de laquelle furent achevés les préparatifs pour la guerre à venir et furent approuvés des plans, tels que l'utilisation des prisonniers de guerre et des internés des camps de concentration pour la production de guerre, le travail obligatoire pour les femmes en temps de guerre et l'apport de centaines de milliers de travailleurs du Protectorat qui devaient être rassemblés dans des baraquements.

En août 1939, à la veille de l'attaque contre la Pologne, le conseil des ministres pour la Défense du Reich, la troisième partie constitutive du Cabinet du Reich, fut créé et formé de membres du cabinet pour exercer, en tant que groupe de travail plus réduit,

les pouvoirs législatif et exécutif en temps de guerre. Par la suite, ce fut cet élément du Cabinet du Reich, plutôt que le cabinet ordinaire, qui promulgua la plupart des lois afférentes à la poursuite de la guerre, mais avec la connaissance et la participation de tous les membres du cabinet ordinaire.

Tandis que le Gouvernement préparait le cadre administratif et juridique de l'agression, les autres organisations s'occupaient, d'une façon active, de préparatifs relatifs au même but. Une psychologie militariste d'agression du côté du peuple et la création d'une armée puissante étaient essentielles pour préparer la nation à la guerre. Les SA se consacrèrent entièrement à la tâche d'atteindre ce but. D'abord en 1933, en s'engageant dans une campagne intensive de propagande, en réclamant des colonies, un espace vital, l'abolition du Traité de Versailles, en attribuant faussement des desseins agressifs aux voisins de l'Allemagne et en répandant d'une façon générale les lieux communs maintenant bien connus du Parti. Presque en même temps, elles organisaient pour la jeunesse allemande un programme d'entraînement à la technique de la guerre moderne, d'abord dans le plus grand secret puis, à la fin, ouvertement, lorsqu'elles se sentirent elles-mêmes suffisamment prêtes et se furent assurées qu'aucune intervention extérieure ne se produirait. Mais les SA ne se contentèrent pas de simples préparatifs. Lorsque fut entreprise la première action d'agression, dirigée contre l'Autriche, des unités de SA marchèrent à travers les rues de Vienne et s'emparèrent des principaux bâtiments du Gouvernement; et dans les plans pour s'emparer du pays des Sudètes, les SA formèrent une partie du corps franc Henlein et lui fournirent approvisionnements et équipements.

Les activités des SS étaient semblables à celles des SA et même plus étendues. Comme les SA, elles servirent d'organisation paramilitaire au cours des années précédant 1938. Comme les SA, elles participèrent à l'agression de l'Autriche et au travail de minage de la Tchécoslovaquie au moyen du corps franc Henlein. On ne peut distinguer leurs activités de celles des SA dans ces questions que parce qu'elles jouèrent le rôle le plus important. Leurs forces professionnelles de combat se joignirent à l'Armée pour la marche sur le pays des Sudètes et la Bohême-Moravie, ainsi que pour l'invasion de la Pologne. Un de leurs services principaux, le Volksdeutsche Mittelstelle, était un centre pour l'activité de la Cinquième colonne. Le SD du Reichsführer SS étendait un réseau d'espionnage sur le monde entier et ses agents espionnaient déjà aux États-Unis avant que l'Allemagne leur eût déclaré la guerre. La branche la plus importante des SS, la Waffen SS, fut créée et développée dans le seul but de faire la guerre à l'Est et à l'Ouest. L'histoire honteuse de ses atrocités de guerre n'a pas besoin d'être développée ici. La Gestapo et le SD furent également impliqués dans la perpétration

de crimes contre la Paix. L'incident même qui servit de prétexte pour l'invasion de la Pologne et déclencha ainsi toute la guerre fut créé par la Gestapo et le SD. Je parle de l'attaque simulée des Polonais contre la station émettrice de radio de Gleiwitz, où des prisonniers de camps de concentration, habillés avec des uniformes polonais, furent assassinés et laissés comme preuves d'un coup de main polonais afin de fournir à Hitler une justification pour l'attaque de la Pologne. Naturellement, la clique professionnelle militaire prépara et participa à toutes les agressions, depuis la militarisation de la Rhénanie en 1936, jusqu'à l'attaque contre la Russie soviétique en 1941.

La conduite de ces guerres d'agression ne fut possible, pour l'Allemagne, que par l'emploi de millions de travailleurs forcés, et le programme de travail forcé ne fut possible qu'avec l'aide de ces organisations. Sauckel était le maître négrier, mais il avait besoin de 1.000.000 d'hommes du Parti pour faire respecter ses ordres impitoyables. Les SS, la Gestapo et le SD, sur sa demande, conduisirent les esclaves étrangers à l'intérieur des frontières du Reich sous le coup des mensonges, des enlèvements, des séparations de familles désolées, des incendies volontaires, des tortures et des assassinats. Le Corps des chefs, en coopération avec le Front du Travail allemand et les chefs d'entreprises, constituait l'organisme de réception de Sauckel pour ces infortunés. A l'échelon du Reich et à celui du Gau, les membres du Corps des chefs aidèrent à organiser les conditions de logement, de nourriture et de garde pour ces épaves humaines, leur apportant moins d'attention et s'en occupant moins que l'homme primitif ne s'occupait souvent de ses bêtes. Les Gauleiter faisant fonction de commissaires à la défense du Reich dirigeaient, sur l'ordre de Speer et de Sauckel, et dans des conditions de transport les plus révoltantes, les esclaves des dépôts réceptionnaires sur les usines d'armement où, comme des bêtes à l'attache, ils étaient soumis à des hontes indignes de l'homme et travaillaient jusqu'à la mort. Les soins médicaux et même les plus simples fournitures médicales leur étaient refusés. Ils n'étaient même pas logés dans des étables convenables et ils devaient défendre leur existence dans des conditions inférieures à celles d'une bonne écurie. Avec une ignorance profonde des soins à donner en pareil cas, ignorance telle que ne l'a jamais connue un animal domestique ordinaire, des ordres prévoyant l'avortement des travailleuses étaient distribués aux Gauleiter, aux Kreisleiter et à leur personnel. Les gardiens appartenaient à la Gestapo et au SD, et les cellules des camps de concentration attendaient toute personne qui s'élevait contre ce traitement cruel. Encouragés par Speer, les Gauleiter astreignaient les prisonniers de guerre au travail, et les satellites de Rosenberg, stimulés par les exigences de Sauckel, glanaient dans les territoires de l'Est de nouveaux millions

d'individus pour l'esclavage. L'Armée en attelait des millions à la construction de fortifications militaires ou à la production militaire, et Keitel exécutait les ordres de Hitler en clouant d'honorables soldats, prisonniers de guerre, à des machines qui fabriquaient du matériel de guerre. Le cupide Göring cherchait des esclaves prisonniers de guerre pour ses industries d'aviation et proposait d'appliquer sous de nouvelles formes les vieux ordres violant les lois reconnues de la guerre; et son aide de camp Milch pensait à employer de force les prisonniers de guerre russes pour servir des batteries anti-aériennes; à titre de délassement comique dans l'insanité opprimante du moment. La dépravation succéda à la dégradation, et la mort devint le but déclaré des établissements de travail des camps de concentration dirigés par les SS. Par nécessité, tout cela se passait avec la haute approbation du Gouvernement, car le remous causé par l'application de tout ce terrible programme créait de nouveaux problèmes pour l'Allemagne.

Ainsi, les esclaves devaient vivre et souffrir au milieu de la population allemande, car des milliers d'entre eux étaient affectés pour le bien et pour le mal à des chefs de famille, à des grandes et à des petites industries. Jusqu'à ce que, à la fin, aux dernières heures du conflit, sous la pression des nécessités menaçantes de la situation de la guerre, et seulement pour accroître l'effort de guerre, le Gouvernement nazi lui-même fût forcé de donner un ordre pour diminuer la violence contre ceux qui étaient enchaînés. La grande importance de cet ordre ne peut être exagérée. Par ses propres termes, il rend parfaitement clair le fait que la cruauté envers les esclaves était une politique d'État, appliquée par le peuple allemand. C'est une preuve accablante contre toute la nation allemande. C'est, à notre avis, l'un des documents les plus importantes de cette cause. Il est révoltant de constater qu'il émane de la Chancellerie du Reich et de l'Office principal de la sécurité du Reich (RSHA), tous deux organismes importants de l'État, et qu'il fut adressé, par écrit, à tous les chefs politiques jusqu'aux Ortsgruppenleiter et, verbalement, jusqu'aux couches les plus basses de la société allemande.

L'étendue des crimes commis contre les Juifs est trop vaste pour que l'esprit humain puisse la saisir complètement. Toute notre expérience de la vie empêche notre cerveau de le faire. Nous frémissons devant un meurtre bestial, nous reculons devant quelques crimes repoussants, mais lorsque nous sommes en face d'une horreur générale, nous tâtonnons pour trouver une réaction convenable. Nous ne pouvons tout simplement pas concevoir 6.000.000 d'assassinats. Au cours de la vie normale, il est bon qu'il en soit ainsi, mais en pesant les preuves de cette cause, cette impossibilité à réaliser est plutôt une charge pour toutes les parties, excepté pour

les coupables. De certains faits, cependant, nous avons effectivement une pleine connaissance et une pleine compréhension. Ils ont tous été prouvés devant ce Tribunal. Nous savons que les organisations accusées partagent toute la responsabilité des crimes immenses commis contre le peuple juif. Nous savons que les génies du mal du plan nazi ont compris comment entretenir la haine dans une nation. Ils ont facilement commencé, en faisant inscrire par le Corps des dirigeants dans le programme électoral nazi, que seul un membre de la race pouvait être citoyen. Ils posèrent ainsi les fondations de l'édifice fondamental qui servit à déposséder les Juifs des droits humains en Allemagne. Ensuite, ce même Corps des dirigeants entreprit la tâche de mener une campagne d'insultes contre tout le peuple juif. Tout échec, tout ennui, toute déception, toute peur, étaient résolus dans le creuset de la responsabilité juive. Dans tout le Reich, des comités hostiles aux Juifs furent créés et placés sous la direction de différents chefs politiques; et, conduits par le Gauleiter Streicher, des membres du Parti se livrèrent ouvertement à des violences sur les Juifs et leurs biens, en détruisant la synagogue à Nuremberg, ici même. Puis eurent lieu les terribles événements de la nuit du 10 novembre 1938, à l'instigation de Goebbels, chef de la Propagande du Parti, ouvertement assisté par le Corps des chefs et les SA. Pour ajouter la moquerie à leurs méfaits, les nazis créèrent une cour suprême du Parti pour instruire ces crimes, et bien qu'elle eût découvert que les instructions ordonnant ces pogroms avaient été données par téléphone par les Gauleiter à leurs subordonnés, cette cour décida que, dans l'exécution des Juifs, sans ordre ou contrairement aux ordres, « les hommes étaient convaincus du fond de leur cœur avoir rendu un service à leur Führer et à leur Parti ». Couverts par cette hypocrisie judiciaire, pas un des participants ne fut seulement chassé du Parti.

Au cours des années, tandis que ce mouvement de haine se développait, toutes sortes d'actes législatifs d'exception furent mis en vigueur pour restreindre le droit du Juif de se déplacer, pour l'appauvrir et le dégrader. La preuve d'un grand nombre de ces monstruosité législatives, toutes créations du Cabinet du Reich, se trouve dans ce dossier. Les nazis se tournèrent rapidement vers de nouvelles cruautés, et partant d'une politique confuse qui exigeait le départ des Juifs et impliquait leur détention dans des camps de concentration allemands, ils s'enfoncèrent dans leur honte par une proposition du Cabinet du Reich pour la stérilisation de personnes même à demi-juives. Dans une froide atmosphère de sadisme et de péché, le Cabinet du Reich examinait la manière dont il fallait traiter les demi-Juifs et les propositions du Cabinet du Reich furent soumises à Hitler en vue des dispositions définitives. Les SA furent parmi les premiers à employer la force et la brutalité vis-à-vis des

Juifs en Allemagne. A la barre, le témoin Severing a dit au Tribunal que durant les années qui suivirent 1921, les SA se livrèrent à une terreur organisée envers les Juifs. Les bandits des rues, ayant presque achevé leurs orgies vis-à-vis des adversaires politiques habituels, trouvèrent alors un nouvel emploi pour leurs matraques et leurs fouets, et de nouvelles issues pour leurs penchants pervers. Chaque Juif était un gibier autorisé et la chasse aux Juifs était ouverte toute l'année. Ils se précipitaient dans des maisons privées, insultaient et terrifiaient les habitants juifs sans aucun semblant de motif ou de provocation, et ils entremêlaient leurs actes de violence et leurs continuelles tirades de propagande calomnieuse antisémite.

L'oppression, la persécution, la mise à l'index et la brutalité employées par le Corps des chefs, le Cabinet du Reich et les SA n'étaient que le commencement du sort atroce que les nazis préparaient aux Juifs. De cette manière, le terrain était préparé pour les sinistres activités de la Gestapo quand celle-ci entra en jeu. Alors vinrent ces agents de la Police secrète avec leurs méthodes de spectres. Les Juifs tremblants furent tirés de leur lit au milieu de la nuit et envoyés dans les camps de concentration sans même un semblant d'accusation, et souvent les membres de leur famille constataient leur disparition au réveil. Des milliers de Juifs disparurent de cette façon, sans qu'on les revît jamais ou sans qu'on en entendît parler et, dans toute l'Europe, les familles survivantes, le cœur douloureux, recherchent des indices ou des renseignements sur leur sort. Il est triste de dire que la seule réponse à toutes ces recherches se trouve seulement dans les dossiers de ce Tribunal, dans les documents des SS, du SD et de la Gestapo, qui ont été saisis, et dans les registres mortuaires des chambres à gaz, des fosses communes et des fours crématoires.

Entre temps, les nazis avaient pris pied sur une grande partie de l'Europe Centrale. Se vautrant dans leurs premiers succès, gonflés d'une confiance prématurée en leur pouvoir de dominer le continent, ils perdirent toute pudeur à propos des Juifs en Allemagne et firent connaître leur condamnation définitive. Les Juifs devaient disparaître d'Europe, non par émigration ou par mouvements de masse, mais par extermination. Ce fut Göring qui ordonna à Heydrich, chef de la Police de sûreté et du SD, d'étudier une « solution totale » du problème juif dans tous les territoires occupés par le Reich. Et c'est Heydrich, en sa qualité de chef de la Police de sûreté et du SD, et agissant sur l'ordre de Göring, qui commanda à la Gestapo d'assassiner tous les Juifs qu'on ne pourrait pas employer au travail forcé. Les membres de la Gestapo, sous le commandement d'Eichmann, se rendirent dans les territoires occupés et, avec l'aide des fonctionnaires locaux de la Police de sûreté et du SD, réussirent à rassembler pratiquement tous les Juifs d'Europe

dans des camps de concentration et des centres d'extermination. Avec une furie persistante, les nazis sautèrent de la « solution totale » à la « solution définitive » de Himmler. Ce fut leur dernière mission. Et qui d'autre que Himmler, chef des SS, pouvait mieux s'acquitter de cette mission diabolique ? A ses mains sales et à celles de ses SS fut confiée la mission de détruire complètement les Juifs. Il se sentait attiré par sa mission. Ses SS, qui avaient fait leurs preuves dans le ghetto de Varsovie et dans la suppression des Juifs de Galicie, étaient prêts pour les raffinements des usines d'extermination. Et, avec l'ordre de Hitler à Himmler, le bourreau Höss ouvrit le plus grand centre d'assassinats de l'Histoire. 2.000 êtres humains périrent à la fois dans son abattoir moderne. Dans toute l'Europe occupée par les Allemands, des usines du modèle Höss-Auschwitz gazèrent rapidement des Juifs vivants et détruisirent leurs restes dans des fours qui répondaient aux exigences modernes des opérations massives. Ainsi, les SS permirent à Himmler de déclarer dans son discours de Posen :

« Je veux également vous parler très franchement d'une très grave question, je veux dire la déportation des Juifs, l'extermination de la race juive. C'est une page de gloire de notre Histoire qui n'avait jamais été écrite... » (PS-1919).

Et je tiens à dire, Monsieur le Président, que la citation qui est à la page 29 du texte est incorrecte ; elle doit être supprimée au profit de celle que je viens de lire.

A la fin de la guerre en Europe, un monde incrédule se refusa à admettre le fait de ce crime, un crime qu'on ne comprendra jamais complètement, qu'on n'expliquera jamais entièrement, qu'on ne punira jamais comme il le mérite. Lentement, l'Humanité en vint à l'accepter avec tristesse et avec calme. Mais ce n'était pas fini, car les nazis, par le canal de leur propagande, avaient amené leur poison racial et religieux dans la plus grande partie du monde. Restaurer la santé morale de l'Europe Centrale ne suffit pas, les fuites des égouts des calomnies nazies, ont pollué de nombreuses sources de l'enthousiasme de l'homme, et le virus de la haine, du fanatisme et de l'intolérance a souillé les eaux. Il faudra des générations pour un assainissement mental et moral et pour étouffer cette peste nazie. Ainsi le crime survit aux criminels, aux accusés et à ces organisations.

Le passage des mauvais traitements infligés aux adversaires politiques et aux groupements raciaux et religieux, aux injures et à la mise à mort des prisonniers de guerre, en violation des lois de la guerre, était chose facile pour les membres des organisations accusées. Ces crimes étaient le résultat des buts de la guerre d'agression dont le Cabinet du Reich a la responsabilité directe. L'histoire des mauvais traitements infligés à d'honorables soldats

qui avaient dû se rendre est trop bien connue de ce Tribunal pour qu'il soit nécessaire de l'examiner en détail. Il vaut cependant la peine de rappeler que les Reichsleiter Goebbels et Bormann, parlant au nom du Corps des dirigeants du parti nazi, furent bien ceux qui instituèrent la méthode de faire lyncher les aviateurs alliés par la populace allemande. Cette politique sauvage fut exécutée par le Corps des dirigeants du parti nazi tandis que, au même moment, des unités militaires des SS exécutaient de gaîté de cœur des prisonniers de guerre sur tous les champs de bataille. C'est à la Gestapo et au SD qu'incombe la responsabilité principale dans l'exécution de l'ordre barbare donné par Hitler le 18 octobre 1942 et des amendements qui le suivirent, réclamant l'exécution sommaire des commandos et des parachutistes alliés. On ne doit pas oublier non plus que pendant toute la guerre la Gestapo tria les Juifs et les communistes dans les camps de prisonniers de guerre, pour les assassiner délibérément. Le Tribunal se souviendra du document concernant le triage dans les camps de prisonniers de guerre. Ce document a été présenté au cours des dernières parties du Procès et prouve, de façon concluante, que les services locaux de la Gestapo à Munich, Regensburg, Furth et Nuremberg, triaient les prisonniers de guerre en Bavière en vue de séparer les catégories qui devaient être envoyées à Dachau pour être liquidées par les gardes SS. Ces services de la Gestapo étaient critiqués par le Haut Commandement parce qu'ils n'effectuaient pas le triage aussi efficacement qu'il le désirait. La Défense s'est bien gardée de parler de ce crime lorsqu'elle plaida la cause des organisations accusées. C'est un des cas les plus nets de l'assassinat prémédité et entièrement voulu de prisonniers de guerre, en violation du Droit international établi. C'est une démonstration positive complète de la sauvagerie des organisations responsables en ce qui concerne le traitement infligé aux prisonniers de guerre. L'infâme décret «Kugel», en vertu duquel la Gestapo renvoyait les officiers prisonniers de guerre repris au camp de concentration de Mauthausen en vue d'être exécutés par les gardes SS, est une nouvelle preuve du caractère criminel de ces organisations.

Les nazis savaient dès le début que l'Église chrétienne était un obstacle insurmontable à leurs mauvaises intentions, mais avec la fourberie qui les caractérise, ils agirent d'abord contre elle sous le masque de la nécessité d'une législation exceptionnelle, décrétée par le Cabinet du Reich, et qui posait les bases nécessaires pour permettre à une législation ultérieure d'apporter toutes sortes de restrictions aux activités habituelles de l'Église. Ce fut le premier pas décisif, et quand il fut fait, le sort de l'Église chrétienne fut fixé; il ne fallait qu'attendre et voir la tournure des événements pour le réaliser. Dans tout le Cabinet du Reich de cette époque, composé presque exclusivement d'hommes qui prétendaient porter

l'étendard du christianisme, un seul homme, le baron Eltz von Rübenach, se dressa pour la défense de la foi. Les intentions des décrets du cabinet étaient si claires qu'il n'hésita pas à affirmer que le nazisme et la chrétienté ne pourraient jamais s'accorder. Mais pour un Eltz von Rübenach, il y en avait beaucoup d'autres qui étaient prêts à jouer la carte nazie. Pour un brouet politique, ils renièrent leur foi et tendirent aux dirigeants politiques la première arme à utiliser contre le clergé. Ce sont, sans aucun doute, ces premiers pas qui sont à l'origine d'une décadence morale jusqu'alors inexplicée; de ces débuts, date le déclin rapide de l'influence de l'Église. C'était ce que voulaient les nazis. Dans leur philosophie politique, il n'y avait pas de place pour César et pour Dieu. Schirach et Rosenberg, en tant que Reichsleiter et membres du Corps des chefs, aidés par d'innombrables complices, s'acharnèrent contre toutes les forces spirituelles, jamais en les attaquant de front, mais toujours en les prenant de flanc, pendant que la meute du Corps des dirigeants diffamait systématiquement le clergé et minait constamment les pratiques religieuses les plus sacrées. La campagne anti-cléricale s'étendit bientôt à la confiscation des biens de l'Église et, dans les dernières années, se manifesta brusquement par la suppression de l'éducation religieuse et même des simples activités spirituelles. On ne peut avoir aucun doute sur l'attitude véritable adoptée à l'égard de l'Église chrétienne, car elle apparaît clairement dans le système d'espionnage organisé institué contre le clergé par la Gestapo et le SD. Pour cette tâche vile, on entraîna soigneusement des membres de ces deux organisations à adopter une ligne de conduite hypocrite permettant d'établir un dossier qui servirait plus tard de base pour une suppression totale de l'Église chrétienne en Allemagne après la guerre. Le mensonge, la falsification, les pièges, furent les principaux moyens employés pour constituer ces preuves fabriquées. La Gestapo ne se contentant pas de briser les organisations religieuses et d'interdire aux groupements religieux les réunions sociales, ou de préparer un faux témoignage, opéra des arrestations massives de membres du clergé, les mit en détention de sécurité et les envoya finalement dans des camps de concentration. Il ne fallait pas s'attendre à ce que les SS se tinssent à l'écart de ce programme fondé sur le mal. Quoique très occupées par leur action néfaste dans l'Europe entière, elles trouvèrent le temps de confisquer, de leur propre chef, les biens de l'Église et des monastères, et assassinèrent sans pitié des centaines de prêtres catholiques dans le camp de concentration de Dachau.

Ainsi, des chrétiens et d'innombrables Juifs furent unis dans une communauté de souffrance. Et, par un étrange concours de circonstances, il se peut que les nazis qui essayèrent de les détruire tous les deux aient jeté les bases d'une entente qui peut devenir meilleure, parce qu'elle a survécu au pire.

Le camp de concentration était l'arme maîtresse de l'arsenal de la tyrannie nazie. C'est aux SA que revient la honte d'avoir les premiers établi et maintenu ces camps, dans lesquels ils envoyaient ceux qu'ils avaient illégalement arrêtés. Même les lieux de réunion des SA furent utilisés pour l'emprisonnement des opposants éventuels qui avaient été abattus et insultés par les SA. Les membres des SA servirent de gardiens dans les camps de concentration de l'État pendant les premiers mois du régime nazi et y appliquèrent la méthode de brutalité qu'ils avaient acquise en exploitant leurs camps illégaux. Bien que la base légale de la détention de sécurité eût été le décret extorqué au Président du Reich pour la protection de l'État en 1933, décret qui suspendait les clauses de la Constitution de Weimar garantissant les libertés civiles du peuple allemand, le Cabinet du Reich institua une procédure sommaire qui rendait plus expéditif l'internement des adversaires politiques et autres personnes indésirables, dans les camps de concentration. Les membres du Cabinet du Reich étaient si intéressés à l'établissement de ces camps que Frick, Rosenberg et Funk, alors qu'ils servaient dans ce corps, inspectèrent les camps. Et le budget du Cabinet du Reich a prévu 125.000.000 de mark pour les SS, pour l'administration et l'entretien des camps de concentration. Afin d'achever la mise en tutelle du peuple allemand, l'organisation des camps de concentration fut placée à la disposition du Corps des dirigeants qui se servit des camps comme d'une décharge pour des milliers de Juifs arrêtés par son ordre au cours des pogroms de novembre 1938. Comme on l'a vu dans l'affidavit du témoin de la Défense, Karl Weiss, les Gauleiter firent souvent pression sur la Gestapo pour faire placer leurs ennemis politiques dans des camps de concentration ou pour empêcher qu'ils fussent libérés normalement.

Les collaborateurs militaires avaient un intérêt direct à l'organisation des camps de concentration. Les prisonniers de guerre soviétiques étaient envoyés dans les camps de concentration pour travailler dans les usines de l'armement du Reich et les officiers de l'OKW dressèrent avec la Gestapo les plans suivant lesquels les prisonniers de guerre soviétiques repris devaient être envoyés au camp de concentration de Mauthausen et y être mis à mort pour avoir tenté légitimement d'échapper à leurs tortionnaires.

Mais les deux organisations qui furent le plus intimement liées et engagées dans le système des camps de concentration furent la Gestapo et les SS. Tout au début, les camps politiques étaient sous la direction politique de la Gestapo qui donnait les ordres pour les châtiments à infliger aux internés. Le décret de 1936 stipulait que la Gestapo allait administrer les camps de concentration, mais ce furent les SS qui fournirent les gardiens en les prenant dans leurs

bataillons «Tête-de-mort» et qui, finalement, devinrent responsables de toute l'administration intérieure des camps de concentration. La Gestapo resta la seule autorité de l'État nazi qualifiée pour envoyer les prisonniers politiques dans les camps de concentration, quoique le SD se soit joint à la Gestapo pour interner des Polonais qui n'étaient pas aptes à la germanisation. La Gestapo envoya des milliers et des milliers de gens dans les camps de concentration pour le travail forcé et expédia des millions de gens dans des centres d'extermination pour y être exterminés.

Les atrocités commises par les SS dans les camps de concentration sont en elles-mêmes suffisantes pour que les SS soient déclarées organisation criminelle. Le témoin Höss a déclaré que vers la fin de la guerre, environ 35.000 membres des Waffen SS étaient employés comme gardiens dans les camps de concentration. Au cours de sa confession, à jamais inoubliable, il déclara dans cette salle d'audience qu'à Auschwitz seulement, à l'époque où il était commandant, les SS exterminèrent 2.500.000 hommes, femmes et enfants en les gasant et en les brûlant, et qu'un autre demi-million mourut de faim et de maladie, et qu'en outre, parmi ceux qui furent tués, se trouvaient 20.000 prisonniers de guerre russes. Lorsque les SS ne tuaient pas les malades alités, ils les affectaient à un travail qu'ils pouvaient accomplir dans leur lit. Ils ordonnèrent que des femmes prisonnières fussent frappées par d'autres prisonniers et, dans leur sauvagerie sans bornes, ils tuèrent, mutilèrent et torturèrent des internés de camps de concentration en faisant ce qu'ils appelaient des expériences médicales, mais qui n'étaient en fait que des actes de sadisme.

Le système des camps de concentration constituait le noyau du plan nazi de tyrannie. Les conditions dans ces camps étaient cruelles parce que les nazis avaient besoin d'employer la terreur pour maintenir leur emprise sur le peuple. Derrière chaque loi nazie et chaque décret, se dressait le spectre de la captivité en camp de concentration. Les services qui créèrent, maintinrent, dirigèrent et utilisèrent ces camps sont les organisations désignées par l'Acte d'accusation. En plus des crimes tels que la conduite d'une guerre d'agression, la persécution des Juifs, le travail forcé, la persécution des Églises, de même que les camps de concentration, qui ont été examinés, les organisations accusées participèrent à beaucoup d'autres crimes en aidant à la conspiration. Le Corps des chefs joua un rôle actif en détruisant le mouvement des syndicats libres et les SA entreprirent l'action directe initiale contre les syndicalistes. Les trésors d'art d'Europe furent saisis et pillés par l'Einsatzstab Rosenberg, du Corps des chefs, conjointement avec la Gestapo et le SD. Les SS exécutèrent le programme barbare de germanisation selon lequel les citoyens des territoires occupés étaient privés de

leurs foyers et arrachés à leur pays pour faire place aux Allemands de race. La Gestapo et les officiers de l'OKW conçurent et exécutèrent le décret infernal «Nacht und Nebel», selon lequel de malheureux civils des territoires occupés disparaissaient à l'intérieur du Reich de sorte qu'on n'entendait plus jamais parler d'eux. Ainsi, dans ce crime dont les nazis étaient seuls capables, l'angoisse terrible des parents et des amis s'ajoutait à l'assassinat commis de gaieté de cœur.

En aucune façon les activités criminelles de ces organisations ne peuvent être mieux illustrées que par le travail d'assassin des Einsatzgruppen de la Police de sûreté et du SD qui furent d'abord organisées par le SD en septembre 1938 en prévision de l'invasion de la Tchécoslovaquie. Avec leurs chefs qui provenaient du SD et de la Gestapo, et les membres des Waffen SS qui se trouvaient dans leurs rangs, ils coordonnaient les massacres et pillages avec les manœuvres militaires, et des rapports sur leurs activités étaient envoyés aux chefs politiques par l'intermédiaire des Commissaires à la Défense du Reich. Même les SA participèrent à ces expéditions anti-partisanes de chacals dans l'Est.

Quand les armées allemandes envahirent la Tchécoslovaquie et la Pologne, le Danemark et la Norvège, les bandits des Einsatzkommandos les suivirent dans le but de réduire toute résistance, de terroriser la population et d'exterminer les groupes raciaux. Ces spécialistes de la terreur firent si bien leur travail que quatre nouvelles unités furent organisées avant l'attaque contre l'Union Soviétique, l'une d'elles commandée par l'infâme chef du SD, Ohlen-dorf, qui témoigna dans cette salle d'audience sur l'incroyable brutalité de ses actes et sur les détails horribles de l'opération exécutée en coordination avec les services de l'Armée. On se souviendra de son témoignage en raison de ses récits d'assassinats sans pitié, d'asservissement, de pillages et surtout à cause de l'horrible programme de destruction des hommes, femmes et enfants juifs. L'Humanité n'oubliera pas de sitôt son récit écœurant de l'assassinat des femmes et des petits enfants emmenés dans des camions à gaz, ni les tueurs endurcis dont le cœur se souleva devant l'horrible spectacle quand ils ouvrirent les portes des sinistres voitures au bord des tombes. Ces hommes sont ceux qui s'asseyaient au bord des fossés anti-chars, la cigarette à la bouche, tirant calmement à l'aide de leur pistolet mitrailleur une balle dans la nuque de leurs victimes dénudées. Ces hommes sont ceux qui, d'après leurs propres listes de cadavres, assassinèrent quelque 2.000.000 d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces hommes étaient les hommes du SD.

Le tableau d'organisation de la Police de sûreté et du SD, qui se trouve maintenant entre les mains du Tribunal, a été préparé et certifié par Schellenberg, fonctionnaire du SD, chef de l'Amt VI

du RSHA, et par Ohlendorf, également fonctionnaire du SD, chef de l'Amt III du RSHA. Ce tableau montre que ces Einsatzgruppen faisaient intégralement partie de la Police de sûreté et du SD et étaient placés sous le Commandement suprême de l'accusé Kaltenbrunner et n'étaient pas, comme on l'a prétendu, des organisations indépendantes placées directement sous les ordres de Himmler. Les officiers de ces groupes étaient pris dans la Gestapo et le SD et, dans une moindre mesure, dans la Police criminelle; ils recevaient leurs ordres des différents services du RSHA, c'est-à-dire des Ämter III ou VI pour les questions se rapportant au SD, et de l'Amt IV pour les questions se rapportant à la Gestapo. Ils remettaient leurs rapports à ces services et ceux-ci établissaient des rapports groupés qui étaient distribués aux hauts fonctionnaires de la Police et aux Commissaires de la Défense du Reich et dont plusieurs exemplaires ont été versés au dossier au cours de ces débats.

Ici je m'écarte un peu du texte pour répondre à l'argument de la Défense. Le défenseur de la Gestapo a soutenu que la Gestapo a été accusée à tort, mais il a dit que ces crimes avaient été commis par les SS. Ensuite, l'avocat des SS a déclaré devant le Tribunal que les SS avaient été accusés à tort et que les crimes avaient été commis par le SD. Ensuite, l'avocat du SD a dit à ce Tribunal que le SD avait été accusé à tort et que la Gestapo était le véritable coupable.

L'avocat des SS a expliqué que la Gestapo portait également l'uniforme noir et tant redouté, et qu'ainsi des membres de la Gestapo ont pu être, par erreur, pris parfois pour des SS. L'avocat des SS rend la Gestapo responsable de l'administration des camps de concentration, et l'avocat de la Gestapo en a chargé les SS. En fait, chacun de ces organismes de direction a pris part à ces crimes monstrueux contre l'Humanité. C'est un aspect étrange de ce Procès que les défenseurs des différentes organisations ne pensent pas à nier ces crimes mais seulement à en rejeter sur d'autres la responsabilité. Les militaires accusés blâment les chefs politiques d'avoir pris l'initiative de guerres d'agression; la Gestapo blâme les soldats pour le meurtre des prisonniers de guerre évadés; les SA blâment la Gestapo pour les meurtres des camps de concentration; la Gestapo blâme le Corps des dirigeants pour les pogroms anti-juifs; les SS blâment le cabinet pour le système des camps de concentration; et le cabinet blâme les SS pour les exterminations dans l'Est.

Le fait est que toutes ces organisations s'unirent pour exécuter le programme criminel de l'Allemagne nazie. Comme elles se complétaient mutuellement, il n'est pas nécessaire de définir de façon précise les limites de leur propre action satanique. Quand le Cabinet du Reich promulgua le décret destiné à assurer l'unité du Parti et

de l'État, il engagea ces organisations d'une manière indissoluble, pour le bien et le mal. Lorsque les membres de ces organisations prêtèrent à Hitler un serment déraisonnable, ils se lièrent pour toujours à lui, à son œuvre, à sa culpabilité.

Tous les membres du Cabinet du Reich avaient pleine connaissance des fonctions et des activités du cabinet. Ils travaillaient ensemble. Ils se réunissaient en tant que corps. C'est en tant que groupement qu'ils étudiaient les mesures proposées et ils agissaient en tant que cabinet. Tantôt ils se réunissaient en tant que Cabinet du Reich, tantôt en tant que Conseil de défense du Reich. Mais dans chaque cas ils examinaient en commun la législation proposée et promulguaient les lois qui fournissaient le cachet de la légalité aux machinations des principaux conspirateurs. Les membres du cabinet furent nécessairement informés très largement, chaque année, du régime nazi, par le seul budget du Reich sinon par une autre source, de ce qui se passait en Allemagne. Ils étaient au courant du système des camps de concentration parce qu'ils avaient voté l'argent nécessaire à l'entretien de ces camps, et parce que leurs ministres les inspectaient. Ils étaient au courant des plans en vue d'une guerre d'agression parce qu'ils avaient jeté les bases législatives de l'économie de guerre. Ils étaient au courant des travaux forcés des prisonniers de guerre dans l'industrie d'armement parce qu'ils en avaient établi le projet bien avant la guerre. Ils avaient préparé les projets politiques de tout le programme d'agression et d'extension. L'établissement d'un projet exige des consultations et les consultations communiquent la connaissance.

Tout membre des SA capable de lire avait pleine connaissance des buts et objectifs poursuivis par les SA. L'hebdomadaire *Le SA* et la revue mensuelle *Le Chef SA*, exposèrent à maintes reprises les buts, objectifs, travaux et méthodes des SA. Les missions et activités du SA, lorsqu'il se battait dans les rues, lorsqu'il insultait ses adversaires politiques, lorsqu'il infligeait une correction aux Juifs, sont indiquées dans chaque numéro de ces publications. Le caractère paramilitaire de l'organisation sautait aux yeux. Les SA participèrent à l'organisation des élections, au projet d'incendie du Reichstag, aux pogroms anti-juifs, aux opérations de boycottage. Leurs activités étaient très étendues et bien connues, et leur criminalité était publique et notoire. Le Dr Wilhelm Högner, premier ministre de Bavière, a déclaré par affidavit :

« Les gros excès des SA et SS au service de la NSDAP furent commis si publiquement que toute la population les connaissait. Tous ceux qui adhéraient à ces organisations étaient au courant de ces excès. » (D-930).

Les chefs politiques s'occupaient d'information et de propagande. Ils étaient les représentants de l'idéologie et les détectives politiques

qui contrôlaient les réactions du peuple. Pour eux, la connaissance était un circuit à double sens. Ils connaissaient le plan et son exécution et ils en connurent les résultats. Un exemple typique est fourni par l'ordre de lyncher les aviateurs alliés. Cet ordre devait passer par le Corps des chefs pour atteindre les échelons inférieurs chargés d'exécuter le lynchage. Ils veillèrent à ce que l'ordre fût mis à exécution et ils firent des rapports sur son efficacité. Il n'y avait dans aucune cellule ou block nazi, aucun secret qui leur fût inconnu. Le mouvement d'un bouton de radio, la désapprobation indiquée par un visage, les secrets inviolés entre le prêtre et le pénitent, l'ancienne confiance entre père et fils, même les confidences sacrées du mariage, étaient leur fonds de commerce. Leur affaire était de savoir.

Tout membre des SS prêtait serment d'obéissance jusqu'à la mort à Hitler, et on inculquait à tout membre des SS toute la signification de l'idéologie hitlérienne. En 1936, Himmler, décrivant les SS comme une organisation de lutte contre le bolchevisme, déclarait ouvertement :

« Nous veillerons à ce que plus jamais en Allemagne, le cœur de l'Europe, la révolution judéo-bolchevique d'une humanité inférieure ne puisse être allumée soit de l'intérieur, soit par des émissaires du dehors. » (PS-1851).

Peut-on douter que les SS aient compris la signification de ces mots ? Ou, encore, cet aveu de Himmler :

« Je sais qu'il y a des gens en Allemagne que la vue de ces uniformes noirs rend malades. Nous en comprenons la raison et nous ne nous attendons pas à être aimés de beaucoup d'entre eux. » (PS-1851).

Le malaise qui accablait les gens à la vue des uniformes noirs était la maladie de la peur, la peur des méthodes brutales des SS, des meurtres qu'ils commettaient dans les rues et des coups qu'ils distribuaient dans les camps de concentration. Tout le monde savait que les SS aux uniformes noirs étaient les auteurs des meurtres du 30 juin 1934. Von Manstein lui-même, qui appartenait à la Wehrmacht, affirma ici que ses soldats craignaient tant les mauvais SS qu'ils avaient peur de relater les assassinats en masse commis par des SS à l'Est. Ce qu'il est nécessaire de savoir pour incriminer l'organisation SS, c'est ce que savait un membre d'un bataillon « Tête-de-mort » des atrocités commises dans les camps de concentration, ce que savait un membre des unités destinées à lutter contre les partisans, des assassinats, des enlèvements et du pillage qui avaient lieu derrière la ligne de feu, ce que savait un membre des SS Panzer Divisionen de l'exécution des prisonniers de guerre, ou ce que savait un membre du service de santé SS, des expériences sauvages faites sur des êtres humains. Ils accumulaient ces

connaissances grâce au changement fréquent de leur affectation. Les bataillons « Tête-de-mort » qui, tout d'abord, étaient chargés de garder les internés des camps de concentration, furent ensuite envoyés au front, tandis qu'au cours de la guerre les troupes de combat, les Waffen SS, servirent à garder les camps de concentration et à faire des exécutions dans les camps d'extermination. Les lettres SS devinrent le symbole général d'une organisation à la fois sinistre et sauvage.

Les desseins de la Gestapo étaient fixés par la loi et bien souvent examinés dans des publications semi-officielles telles que le *Völkischer Beobachter*, *Das Archiv*, la revue de la Police allemande et le manuel fondamental de Best pour la Police allemande. Tout membre savait que la Gestapo était la force spéciale de police organisée par Göring et développée par Himmler en vue d'abattre les adversaires possibles de la tyrannie. Tout membre savait que la Gestapo opérait en marge de la loi, que la Gestapo pouvait arrêter de sa propre autorité et emprisonner d'après son jugement personnel indépendant. Tout membre savait que la Gestapo était l'organisme qui remplissait les camps de concentration d'adversaires politiques. Tous savaient que la Gestapo était organisée dans le but bien défini de persécuter les victimes de l'oppression nazie : les Juifs, les communistes et les Églises. Le droit d'appliquer la torture dans les interrogatoires devait nécessairement être connu de ceux qui les dirigeaient. On ne pouvait faire aucun secret des buts criminels de la Gestapo ou des méthodes criminelles par lesquelles le premier organisme de terreur remplissait sa tâche. Et non seulement ses membres savaient qu'elle était un instrument de terreur, on le savait dans toute l'Allemagne, dans toute l'Europe et dans tous les pays du monde. Le nom même de Gestapo devint le mot d'ordre de la terreur et de la peur.

Nous demandons que le Tribunal fasse preuve de connaissance réaliste et de bon sens dans le jugement de ces organisations et reconnaisse qu'elles sont les plus diaboliques et les plus mauvaises de toutes les inventions nazies. Elles n'échapperont sûrement pas à la condamnation pour les grands crimes qu'elles ont commis à la faveur d'une défense mensongère et peu convaincante qui allègue l'ignorance des faits parmi leurs membres. Pendant de très longues années, après que cette salle aura été vidée et pendant des siècles infinis, l'appel de terreur exercé contre l'Humanité sera fait sous les noms suivants : Nazi, direction du parti nazi, SA, SD, SS et Gestapo.

Plus de 300.000 membres de ces organisations ont été entendus, soit en personne, soit par affidavits. Une clause du Statut stipule qu'il doit y avoir un membre de chacune des organisations présent au banc des accusés qui soit coupable d'un crime imputé à l'organisation dont il était membre, dans le but d'assurer que quelqu'un,

présent devant le Tribunal, pût parler en faveur de chacune des organisations. La grande quantité de témoins qui se sont présentés devant la commission et devant le Tribunal au nom des organisations a, en fait, rendue superflue la protection apportée par le Statut aux organisations.

Le degré de criminalité de chaque organisation n'est pas limité par les actes commis par chaque accusé présent qui était membre de cette organisation. Il est amplement suffisant pour répondre aux exigences du Statut que l'accusé, membre de l'organisation, soit coupable d'un crime ayant un rapport avec sa situation de membre. Dans chaque cas, le caractère criminel de l'organisation impliquée est basé sur des témoignages qui excèdent largement les actes criminels particuliers des accusés. La notion d'appartenance, telle qu'elle est indiquée dans l'Acte d'accusation à ce propos, n'est en aucune façon une conception technique. Le mot représentant aurait aussi bien pu être employé puisque l'objet de cette clause était de garantir qu'il y aurait un accusé qualifié pour parler en faveur de l'organisation ou pour la représenter.

Dix-sept des vingt-deux accusés étaient membres du Cabinet du Reich. Tous ces accusés ont pris une part, à un degré plus ou moins grand, aux réunions du Cabinet du Reich, du Conseil de cabinet secret, du Conseil de défense du Reich. Tous ont délibéré, exercé une influence sur la promulgation des lois à laquelle ils ont pris part, sur cette législation qui a abouti à susciter des guerres d'agression et à perpétrer des mesures d'exception contre des minorités raciales. Le caractère criminel de chacun de ces accusés est fondé en partie sur le fait qu'il a appartenu à l'organe législatif suprême du parti nazi, le Cabinet du Reich.

Dix de ces accusés étaient membres du Corps des chefs politiques. Les activités des Gauleiter von Schirach et Streicher illustrent le caractère criminel de tous ces accusés en leur qualité de chefs du parti nazi. Ce fut comme Gauleiter de Franconie que Streicher mena sa campagne venimeuse contre les Juifs, et ce fut comme Gauleiter de Vienne que von Schirach exploita le travail forcé.

Neuf de ces accusés étaient membres des SS. Il n'est guère nécessaire de chercher d'autre représentant de cette organisation que l'Obergruppenführer SS Kaltenbrunner. Voilà un accusé qui était à la tête du département le plus puissant de tous les SS, le Service principal de la sécurité du Reich (RSHA). Ses activités dans la direction de cette organisation se passent de commentaires. Sa honte les déshonore tous.

Huit des accusés étaient membres des SA dont Göring assumait le commandement en 1923, tout au début des luttes des nazis pour le pouvoir. Ce fut Göring qui dirigea les SA dans le putsch de Munich et ce fut Göring qui édifia et fit des SA une troupe de combat composée de voyous des rues.

Göring et Kaltenbrunner étaient membres de la Gestapo. Göring, son fondateur, se vantait que toute balle tirée par la Gestapo était sa balle et qu'il assumait l'entière responsabilité des actes de la Gestapo et ne craignait pas de le faire. Comme chef du RSHA, Kaltenbrunner avait une responsabilité directe dans la Gestapo. Le Tribunal a vu des ordres d'internement dans des camps de concentration portant sa signature dactylographiée ou son fac-similé; il a examiné les preuves montrant que les exécutions dans les camps de concentration avaient été faites en son nom, et il a examiné plusieurs ordres criminels qui émanaient de lui en sa qualité de chef de la Police de sûreté et du SD et qui étaient adressés aux services régionaux de la Gestapo.

L'interdépendance des accusés et des organisations est démontrée par le fait que la plupart des accusés étaient membres des organisations susnommées. Frank, Frick, Göring et Bormann étaient membres de quatre d'entre elles. Les membres du cabinet Ribbentrop et Neurath étaient généraux SS. Les généraux SA Rosenberg et Schirach étaient membres du cabinet. Les Gauleiter Sauckel et Streicher étaient généraux SA. Le Feldmarschall Keitel et l'amiral Dönitz étaient membres du cabinet. L'assassinat du général français Mesny donne une idée de la signification complète de cette interdépendance. Cet assassinat fut ordonné et préparé par l'Obergruppenführer SS Kaltenbrunner, chef de la Gestapo et du SD, et par l'Obergruppenführer SS Ribbentrop, membre du Cabinet du Reich. Kaltenbrunner régla les détails techniques de l'assassinat et Ribbentrop régla la supercherie. Le défenseur de la Gestapo prétend que le crime fut commis par la Police criminelle du Reich plutôt que par la Gestapo, du fait qu'à l'époque, Panzinger, qui mit l'opération au point dans tous ses détails, avait succédé à Nebe dans ses fonctions de chef de l'Amt V du RSHA. Mais il n'y a rien qui indique que Panzinger abandonna le poste de chef de service de la Gestapo responsable des opérations spéciales et des assassinats. L'assassinat du général Mesny était une opération politique, une question de la compétence de la Gestapo, non de celle de la Police criminelle. Je voudrais au surplus faire remarquer que lorsqu'on a tenté plus tard de considérer cet acte honteux comme une mesure de représailles, j'ai rappelé à ce moment au Tribunal que, d'après la convention de 1929 que l'Allemagne avait signée à l'époque et qu'elle avait fait sienne pendant de longues années, les mesures de représailles contre les prisonniers de guerre étaient explicitement interdites. Toute la tragédie macabre, depuis l'enlèvement truqué de Mesny du camp d'officiers prisonniers de guerre de Königstein, jusqu'à la cérémonie sacrilège qui accompagna l'inhumation de ses cendres avec les honneurs militaires à Dresde, exigeait la connivence du Cabinet du Reich, des militaires, des SS, du SD et de la Gestapo. Dans tout cet épisode particulièrement triste et sordide,

on découvre le fait éminent du nazisme tout entier : l'hypocrisie. C'était un meurtre commis en gants blancs, fait sur commande, recouvert de l'étiquette du ministère des Affaires étrangères, portant la froide empreinte du SD, de la Gestapo de Kaltenbrunner, appuyé et soutenu par l'appareil extérieurement respectable de l'Armée de profession.

Les avocats des organisations accusées ont tous passé beaucoup de temps à discuter les principes juridiques découlant du Statut et essayé bien souvent de réviser le Statut lui-même. Ils ont prétendu que la procédure envisagée par le Statut équivaut à un châtement collectif, que l'idée d'imputer des crimes à des organisations est unique en Droit, et que ces méthodes violent la maxime *nulla poena sine lege*. Je ne vais pas examiner les arguments juridiques concernant cette question, étant donné qu'ils ont déjà été traités à fond par le juge Jackson dans son discours prononcé en février. Mais j'affirme encore que nous ne recherchons pas ici une condamnation collective d'individus : nous essayons d'établir une chose et rien qu'une : que ces organisations qui, ensemble, ont imposé à l'Allemagne l'État gendarme et ont perpétré ces crimes, portent dans l'Histoire la caractéristique qu'elles méritent : organisations dont les desseins, les buts et les actes ont été fondamentalement criminels et qui ont violé ouvertement tous les principes de l'honnêteté et du Droit de toutes les sociétés civilisées. Les avocats prétendent que si vous déclarez ces organisations criminelles, leurs membres deviendront des martyrs. J'affirme que si vous acquittez ces organisations, les membres qui ont voué une obéissance sans condition à Hitler et à Himmler et qui ont envoyé des millions de personnes en camp de concentration, maltraité, affamé et assassiné des milliers d'autres personnes au nom de ces organisations, diront : « Nous avons de quoi nous défendre. Ce que nous ont dit Hitler et Himmler, c'était la vérité. Ces organisations auxquelles nous avons obéi sans condition n'étaient pas des organisations criminelles et l'on ne doit pas nous blâmer parce que nous y avons appartenu ». Ils trouveront dans votre acquittement des crimes de ces organisations une justification de ces crimes horribles et une occasion de les faire revivre sous une forme ou une autre pour infliger à nouveau au monde civilisé les terribles conséquences découlant des actes d'un groupement criminel.

On a fait allusion, au cours de l'argumentation, au Sedition Act de 1940. Ce texte n'a pas été cité, comme on l'a prétendu, pour établir que cette loi et le Statut étaient semblables au point de vue légal, mais pour démontrer que le concept de la criminalité d'organisation n'est pas étranger au Droit anglo-américain. D'après la loi de Sédition, chaque accusé peut se défendre devant les tribunaux des accusations de criminalité de l'organisation dont il était supposé être membre. Mais cela ne veut pas dire, en dehors

de questions constitutionnelles qui ne peuvent s'appliquer ici, que le congrès des États-Unis ne pouvait prévoir, comme le Statut l'a fait, que le caractère criminel de l'organisation devait d'abord être établi au cours d'un procès où tous les membres pourraient venir en personne ou se faire représenter, tout en réservant leur défense personnelle pour d'autres procès où ils pourraient contester toutes questions, sauf celle de la criminalité de l'organisation. Nous n'avons pas recherché ici une condamnation de criminalité des membres des organisations. Leur criminalité individuelle n'est pas en cause devant ce Tribunal. La seule question en cause est de savoir si le Tribunal va ou ne va pas déclarer ces organisations criminelles.

Monsieur le Président, l'anonymat même que les nazis voulaient donner au crime en se servant de ces organisations nous a harcelé jusqu'à la fin de ce Procès. Lorsque les débats seront terminés, ce même anonymat des organisations harcèlera les Puissances alliées quand elles essaieront de faire le procès de ceux qui sont responsables des ces terribles crimes. C'est un fait qui donne à réfléchir, que la grande majorité des crimes commis au nom de ces organisations ne doit pas rester impunie. Mais le nazisme ne doit pas échapper par cette voie qu'il s'est ménagée. Il ne doit pas revivre dans la personne morale d'organisations secrètes et non démasquées, pour préparer un nouvel assaut contre la civilisation. En déclarant le caractère criminel de ces organisations, ce Tribunal donnera un avis non seulement au peuple allemand, mais aussi au monde entier. L'Humanité saura qu'aucun crime ne restera impuni du fait qu'il a été commis au nom d'un parti politique ou d'un État, qu'aucun crime ne sera négligé parce qu'il est trop grand, que des criminels n'éviteront pas le châtement parce que trop nombreux.

Le 28 février 1946, dans cette salle d'audience, le Procureur Général des États-Unis d'Amérique, M. le juge Robert H. Jackson, a fait devant ce Tribunal une déclaration relative à la criminalité de ces organisations. Cette déclaration indique la position des États-Unis à l'égard de ces organisations. Je ne puis faire mieux que de la rappeler au Tribunal :

« En administrant une justice préventive en vue d'éviter la répétition de ces crimes contre la Paix, contre l'Humanité, et de ces crimes de guerre, il serait beaucoup plus catastrophique d'acquitter ces organisations que d'acquitter les vingt-deux individus qui se trouvent au banc des accusés. La puissance maléfique de ces accusés a fait son temps. Ce sont des hommes déconsidérés. Celle de ces organisations subsiste. Si ces organisations sont blanchies ici, le peuple allemand en conclura qu'elles n'ont pas fait de mal, et il sera de nouveau aisément embrigadé dans ces organisations reconstituées sous d'autres noms, avec le même programme.

En administrant un juste châtement, il ne nous serait possible d'acquitter ces organisations qu'en concluant qu'aucun crime n'a été commis par le régime nazi. Car il est irréfutable que ces organisations ont soutenu chacun des buts nazis et se sont unies pour exécuter chacune des mesures nécessaires à leur réalisation.

«Le fait de ne pas condamner ces organisations, conformément aux termes du Statut, reviendrait à déclarer que les buts et les méthodes nazis ne peuvent pas être considérés comme criminels et que le Statut du Tribunal les déclarant tels est sans valeur.»

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

(L'audience sera reprise le 30 août 1946 à 10 heures.)